



# FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : [district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr) - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

**ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU DISTRICT  
DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL**

**SAMEDI 7 DECEMBRE 2024**

**A 9 H 30 PRECISES**

**La Maison du Peuple de Pierre Bénite**

**4 place Jean Jaurès**

**69310 OULLINS PIERRE BENITE**

*Retour en images sur l'Assemblée Générale du  
samedi 22 juin 2024 à REGNIE DURETTE*





## REPRESENTATION DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les clubs sont convoqués suivant l'article 12 des statuts du District de Lyon et du Rhône. Le District adresse au Président du Club la convocation, l'ordre du jour et le pouvoir suivant l'article 12-5-1 des statuts du District de Lyon et du Rhône (15 jours au moins avant l'Assemblée Générale).

Le Président est celui connu de notre fichier au moment de l'envoi.

**Si le Président du Club est absent le jour de l'AG il peut être représenté par tout autre personne licenciée du Club, âgée de 18 ans ou plus au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir signé par le Président.**

**C'est le Président connu de notre fichier qui assiste** : il se présente au bureau d'entrée avec sa licence.

**C'est le Président dernièrement élu qui remplace le Président connu de notre fichier** : il se présente avec le pouvoir que lui aura signé l'ex Président au bureau d'entrée avec sa licence. A défaut du pouvoir, il se présente avec copie du compte rendu de l'AG de son club qui l'a élu Président.

**C'est un représentant du Club qui assiste** : il se présente au bureau d'entrée avec le pouvoir que lui aura signé le Président et sa licence.

Dans les trois cas, si les conditions sont remplies, il sera remis au représentant l'enveloppe qui lui permettra de voter.

Si les conditions ne sont pas remplies, le club sera noté comme participant à l'AG mais ne pourra prendre part aux votes.

Nous remercions par avance les Présidents de bien respecter ces consignes pour le bon déroulement de l'AG.

### **Nota :**

- A défaut de licence, une pièce d'identité sera exigée.
- **Un représentant de Club ne peut représenter que son Club.**
- A la date de l'Assemblée Générale, un club suspendu doit néanmoins participer à l'AG (sous peine de l'amende prévue - 130 €) mais ne pourra participer au vote. Ces dispositions s'appliquent également à un club suspendu le jour de l'Assemblée Générale comme n'étant pas en règle avec la trésorerie du District de Lyon et du Rhône. A moins qu'il ne régularise sa situation au moment de l'émargement.







## MOT DU PRESIDENT DE L'OLYMPIQUE LYON SUD

« Monsieur le Maire d' OULLINS PIERRE BENITE,  
Madame la Maire de ST GENIS LAVAL,  
Mesdames et Messieurs, membres du District de Lyon et du Rhône de Football,  
Mesdames et Messieurs, Présidents de Clubs  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec une immense joie et une grande fierté que je prends la parole aujourd'hui au nom du Club Olympique Lyon Sud. Notre Club, ancré dans la tradition et l'excellence sportive, compte aujourd'hui plus de 700 licenciés (dont 100 féminines) issus de la fusion entre l'O. ST GENIS LAVAL et l'O. CLUB PIERRE BENITE en 2023.

Le Club possède le label jeunes EXCELLENCE et le label féminin ARGENT. Nous sommes fiers d'être à ce jour le seul Club du district de Lyon et du Rhône à être labellisé en continu depuis la création du label en 2005.

Fort de quelques 38 équipes, dont 5 au niveau régional, le Club souhaite à la fois développer son projet sportif mais aussi socio-éducatif, en proposant une pratique de compétition d'une part, tout en ayant un rôle d'acteur local d'accueil ayant une place pour chaque enfant qui souhaite pratiquer le football, quel que soit son niveau.

Alors que nous regardons vers l'avenir, nous devons continuer à investir dans la formation de nos jeunes talents, améliorer nos infrastructures et renforcer notre équipe de bénévoles, sans qui le football irait à sa perte. Ensemble, je suis convaincu que nous continuerons à atteindre de nouveaux sommets et à faire briller notre Club sur la scène régionale.

A l'O. LYON SUD, nous travaillons pour que chacun de nos adhérents regarde comment il peut servir le Club dans le respect des valeurs qui nous sont chères, et non comment il peut se servir du Club.

Je remercie également le District de Lyon et du Rhône pour son soutien et son accompagnement tout au long de l'année. Votre travail est essentiel pour le développement de notre sport et pour permettre à des Clubs comme le nôtre de prospérer.

Merci à tous pour votre présence et votre écoute. »



**Youssef NEHAOUA**  
Président de OLYMPIQUE LYON SUD



## ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs (à partir de 8 h 30)
- Ouverture de l'Assemblée Générale à 9 h 30 très précises
- Souhaits de bienvenue du Président du Club de l'OLYMPIQUE LYON SUD
- Allocution des Personnalités
- Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône
- Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 22/06/24 à REGNIE DURETTE
- Adoption du rapport moral 2023/2024 « PV Spécial AG »
- Présentation des comptes du 01/07/23 au 30/06/24
- Compte rendu des missions du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes 2023/2024 et affectation du résultat
- Approbation d'un co-commissaire aux comptes
  
- Pause
  
- Coup de projecteur sur un Dirigeant de Club
- Remise de récompenses
- Nouveautés au District / Point sur opérations en cours / Retour sur questionnaire Clubs
- Informations sur textes votés en AG FFF et Ligue
- Ouverture de l'AG Extraordinaire – Présentation et modifications des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football – Vote – Fin de l'AG Extraordinaire
- Modifications de textes et examen des vœux
- Questions diverses \*

Les questions diverses que les Clubs souhaiteraient poser devront parvenir par courrier ou mail ([district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr)) au District **avant le lundi 2 décembre 2024**

Tous les clubs doivent obligatoirement être présents à l'Assemblée Générale sous peine d'une amende de 130 €.







## POUVOIR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Président(e) du club de \_\_\_\_\_

N° Affiliation \_\_\_\_\_

**Ne pouvant être présent(e), donne Pouvoir à :**

Mademoiselle, Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Licence n° \_\_\_\_\_

**A l'Assemblée Générale du District de Lyon et du Rhône de Football le :**

**Samedi 7 décembre 2024**

**A 9 h 30 précises**

**La Maison du Peuple de Pierre Bénite**

**4 place Jean Jaurès**

**69310 OULLINS PIERRE BENITE**

Pour prendre part à toutes discussions ainsi qu'à tous les votes sur les questions à l'ordre du jour de cette Assemblée.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature + cachet du club**

Précédé de la mention « Bon pour pouvoir »

***Extrait de l'article 12-5.1 des Statuts du District de Lyon et du Rhône : Tous les Clubs (libres, diversifiés, ...) sont tenus d'assister à l'Assemblée Générale. Tout club absent pour quelque motif que ce soit sera amendé selon le barème en vigueur (130 €).***

**NB : Nous insistons pour que ce document soit complètement et correctement rempli**

**A donner le jour de l'Assemblée Générale aux tables d'émargement**



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DES CLUBS DU SAMEDI 22 JUIN 2024 A REGNIE DURETTE

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de REGNIE DURETTE, son Maire Monsieur Jean Paul ROBIN pour le prêt de cette magnifique salle
- Le Club de BEAUJOLAIS FOOTBALL, ses Co-présidents Serge VANNIER et Ludovic FRAYSSE, son Vice-président Marc JAMBON, et toute leur équipe de bénévoles pour la préparation de cette AG

Il salue :

- Les élus présents
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes représentée par Jean Marc SALZA, Dominique DRESCOT et Bernard ABAN, le Président Pascal PARENT excusé étant présent à l'AG du District de Haute Savoie
- Les Présidents ou Représentants de nos quatre Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Les représentants de la presse
- Les partenaires du District
- Les membres du Comité Directeur et les cinq Présidents de Groupement
- Les salariés du District, tous présents aujourd'hui
- Les membres honoraires du District
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Dirigeants et représentants de Club

Avant de passer la parole au Président du Club, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés, plus particulièrement Charles CHERBLANC, Président d'Honneur de notre District, et Bernard BOISSET, Vice-président du District, ou tous ceux qui luttent contre une maladie en observant une minute de silence et de recueillement.

### **Monsieur Serge VANNIER, Président de BEAUJOLAIS FOOTBALL**

« Bonjour à toutes et à tous,

Au nom de Beaujolais Football et en tant que Président, je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à Régnié-Durette et vous souhaite la bienvenue. Je tiens à remercier toutes les personnes du District de Lyon et du Rhône de nous avoir confié l'organisation de cette Assemblée Générale ainsi que la municipalité de nous donner la possibilité de vous accueillir dans ce beau village du Beaujolais.

Nous remercions également l'ensemble de nos licenciés, bénévoles, dirigeants et éducateurs qui œuvrent au quotidien pour le développement du football dans nos villages.

Beaujolais Foot est né en 2017 de la fusion des clubs de l'US Beaujeu et de l'AL Fleurie Villié Morgon. Nous avons aujourd'hui 332 licenciés, réparties en 14 équipes masculines dans toutes les catégories de U7 à séniors, ainsi que des vétérans. Côté féminin, nous avons une équipe U11 et une équipe sénior à 8. Tous ces licenciés viennent d'une douzaine de commune de la CCSB. Pour couvrir ce vaste secteur, nous avons 3 complexes de qualité à Beaujeu, Fleurie et un plus petit à Villié Morgon pour les plus jeunes.

Nous sommes labélisés Espoir depuis 2021, et nous avons présenté notre projet au mois de mai pour renouveler cette labellisation gage de la reconnaissance et de la validation de notre démarche sportive et associative quotidienne.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne AG.»



**Monsieur Jean Paul ROBIN, Maire de REGNIE DURETTE**

« Bonjour à toutes et à tous,  
Monsieur le Président je tiens à remercier et saluer mes collègues Elus de leurs Présence,  
Monsieur le Conseiller Régional,  
Monsieur le député sortant,  
Monsieur le Maire de Beaujeu,  
Monsieur le Maire de Fleurie,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'accueillir les membres du District de Lyon et du Rhône de Football et je les remercie très sincèrement d'avoir choisi la commune de Régnié Durette pour l'organisation de cette assemblée générale.

Régnié Durette, beau village du beaujolais, se situe à 350 mètres d'altitude en moyenne. Son vignoble, et notamment son Cru Régnié, qui a pour particularité d'être exposé « aux 3 soleils » offre une belle palette gustative. Son caveau, lieu traditionnel de dégustation et de rencontre, date de 1967 et se situe dans l'ancienne cave du presbytère.

Notre église emblématique aux 2 clochers dans laquelle sont célébrés de nombreux mariages, fut édifée entre 1867 et 1895 selon les plans de l'architecte Pierre Bossan, qui a réalisé de nombreux autres monuments, dont la basilique de Fourvière à Lyon. Vous l'avez probablement lu récemment dans la presse, l'édifice religieux de la commune fait partie des cent premiers monuments retenus dans le cadre de la collecte nationale, en vue de leur sauvegarde.

Les nombreux commerçants et artisans constituent une richesse et un atout économique. Ils offrent aux 1168 habitants des services de proximité, qui conjuguent facilité d'accès et qualité d'accueil. Sans oublier, les nombreuses associations culturelles et sportives qui jouent un rôle primordial et contribuent à l'animation de notre village. J'en veux pour preuve, les 20 durégnatons licenciés au District du Rhône sur les 330 membres du club.

L'école publique de la commune accueille actuellement 136 élèves répartis en 6 classes. De nombreux projets éducatifs sont réalisés, dont notamment des échanges interclasses entre la France et le Sénégal. Les élèves correspondent régulièrement avec une classe primaire sénégalaise et effectuent des collectes de matériel scolaire, en partenariat avec la municipalité, que la présidente de l'association Kauri emporte au Sénégal deux fois par an.

Régnié Durette, ce sont également de magnifiques châteaux privés. Sans oublier le Domaine de la Grange Charton, classé monument historique, qui appartenait aux Hospices de Beaujeu et dont la Communauté de Communes Saône Beaujolais en est aujourd'hui propriétaire. Les bâtiments d'exploitation et l'immense cuvage forment un quadrilatère autour d'une cour de plus de 3 000 m<sup>2</sup> ouverte au public.

De nombreux sentiers pédestres cheminent à travers les vignes du cru Régnié. Plus haut, dans les bois de la commune, à l'étang de la Carelle, un magnifique point de vue s'offre aux promeneurs.  
Pour terminer, je dirai que Régnié-Durette, est un village dynamique où il fait bon vivre !!

Merci à vous pour votre bénévolat au sein de tous ces clubs où vous entourez tous ses enfants.

Merci à tous et bonne assemblée générale.»

**Monsieur Sylvain SOTTON, Maire de Beaujeu**

« Bonjour à tous,

D'abord merci Monsieur le Maire, cher Jean Paul, de me laisser un peu de temps de parole pour partager ce mot d'accueil. Et surtout merci à la commune de Régnié Durette de nous accueillir dans cette belle salle.



Alors cet espace est plutôt habituellement dédié à la pratique du basket, un sport que l'on retrouve dans les communes voisines. Une spécialisation qui s'est faite au fil du temps. Historiquement à Beaujeu nous avons aussi du basket et à Régnié il y avait aussi du foot. Peu à peu les Clubs se sont structurés, littéralement, selon le choix du licencié bien sûr, de la passion et de la motivation des administrateurs des Clubs. L'occasion d'ailleurs pour moi de vous remercier, tous les bénévoles, qui vont vivre la pratique du sport dans les communes rurales, sans eux, sans vous, sans votre dévouement rien ne serait possible.

Puis les Clubs se sont étoffés et regroupés. Ainsi est né chez nous, entre Fleurie et Beaujeu, BEAUJOLAIS FOOTBALL qui compte actuellement 330 licenciés, dont les jeunes de toutes les communes autour et bien entendu ceux de Régnié Durette.

Cette spécialisation communale a permis aux Communes d'avoir des équipements de qualité, performants, mieux adaptés à la pratique de chaque sport. En ce qui concerne le Foot, avec le réchauffement climatique, l'impossibilité d'arroser, pourrions-nous encore jouer si nous n'avions pas fait le choix de pelouse synthétique.

J'en profite également pour saluer nos fidèles élus nationaux, régionaux, départementaux. Je n'oublie pas que c'est aussi avec l'aide de la Région, du Département, de l'Etat et des fonds d'aide du Football Amateur de la Fédération Française de Football que nous pouvons avoir ces beaux terrains sur les deux communes de Fleurie et de Beaujeu, sans oublier le terrain d'entraînement de Villié Morgon.

Mais je ne veux pas être trop long, donc je remercie Arsène MEYER, Président du District de Lyon et du Rhône d'avoir choisi le nord du Département, les coteaux viticoles du Beaujolais et cette belle commune de Régnié pour cette Assemblée Générale. Je pense que vous n'allez pas le regretter. Naturellement j'associe à ces remerciements tous les Présidents de Clubs. Je salue également la présence de Jean Marc SALZA, de la Ligue Auvergne Rhône Alpes en lui demandant de transmettre mes amitiés au Président Pascal PARENT. Je salue la présence d'un ami fidèle et soutien du Club en la personne d'Alexandre PORTIER. Et pour terminer je vous demande d'applaudir les équipes de la Mairie de Régnié, du Club et tous ceux qui ont préparé cette réunion.

Je vous remercie de votre attention. »

Arsène MEYER leur remet un souvenir de cette Assemblée Générale et les remercie encore pour leur accueil.

Il donne ensuite la parole au représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

**Monsieur Jean Marc SALZA, Vice-président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football**

« Mesdames et Messieurs,

2024 est une année olympique et paralympique particulière puisque les Jeux Olympiques se dérouleront à Paris. Donc vives encouragements pour nos trois équipes qui y participeront, les espoirs, les féminines et le cécifoot.

Pour mémoire, le camp de base de notre équipe féminine sera à Lyon et le siège de la Ligue à Tola Vologe en accueillera avec fierté les séances d'entraînement et la presse.

En lever de rideau de cet important rendez-vous se déroule actuellement l'Euro 2024 avec un début de compétition pour notre équipe de France, peut-être pas encore sous de meilleurs auspices mais ceux ne sont pas toujours ceux qui démarrent fort qui sont à l'arrivée. Là aussi, vifs encouragements pour nos Bleus.

Qui dit année olympique dit pour la FFF année électorale. Les 11 Districts en juin, la Ligue en octobre et la FFF en décembre avec pour la première fois les Clubs qui participeront directement à l'élection fédérale mais la Ligue et votre District reviendront vers vous. Pour toutes ces élections il faut que le taux de participation soit très important.

Donc aujourd'hui, une intervention plus courte que d'habitude pour laisser toute la place aux opérations électorales de votre District. Mais c'est aussi l'occasion de remercier les équipes sortantes pour tout le travail effectué et féliciter l'équipe qui va être élue.





Un souci particulier pour nous, les fraudes sur licence. Vous alertez car 80 % des Clubs impliqués dans ces fraudes sont des Clubs de District. Ce sont en général des petits Clubs peu structurés et pour la plupart les auteurs agissent sans se rendre compte de la gravité des faits. Les sanctions prononcées sont en général une suspension de 6 mois pour le joueur et 5 ans pour les Dirigeants. Ces peines entraînent aussi des sanctions financières lourdes. Bien que la Ligue ne dénonce pas les faits aux autorités judiciaires, plusieurs médecins ont déposé plainte et nos assujettis devront répondre devant les tribunaux. Il faut signaler que le Code Pénal prévoit une peine maximale de 45 000 € d'amende et de 3 ans d'emprisonnement. On vous invite à être vraiment très vigilants dans vos Clubs.

Le plus gros des remerciements aux équipes sortantes c'est le nombre de licenciés que montre notre Ligue en cette fin de saison 2023/2024, 288 000 pour 266 000 la saison dernière à la même date, soit plus de 22 000 licences, cela est fantastique. Toutes les catégories et tous les Districts progressent. Une satisfaction également d'avoir retrouvé les 3 000 Arbitres que la Ligue comptait au moment de la fusion Auvergne Rhône Alpes. Plus de 3 000 Arbitres ce qui nous permet de devenir pour la première fois la première Ligue de France en matière d'Arbitrage, en matière d'effectif. 180 Arbitres Féminines, nous sommes aussi la première Ligue sur le plan de l'Arbitrage Féminin. Ce qui va nous permettre aussi, après avoir recruté de l'effectif, de progresser dans la hiérarchie. Une hiérarchie pour notre vitrine qui est bien fournie. Je ne peux oublier de citer Jérémie PIGNARD, Arbitre international, sur ces terres beaujolaises. Mais aussi une vitrine qui s'agrandit avec l'accession d'Eddy ROSIER du District de Lyon et du Rhône à la catégorie Fédéral 2. Souligner aussi que, si nos chiffres sont importants en matière d'Arbitrage sont dû aussi au travail du District de Lyon et du Rhône, de la Commission Départementale d'Arbitrage avec à sa tête Laurent CHABAUD, et aussi du CTDA Jean Claude LEFRANC.

Moment important pour l'Arbitrage, le renouvellement des dossiers. Je vous rappelle que le renouvellement de vos licences Arbitres est aussi important que le renouvellement de votre meilleur buteur.

Merci aux Clubs d'avoir accueilli sur surcroît de licenciés avec disponibilité, enthousiasme et compétence, malgré avec quelques fois un déficit sur l'encadrement.

Bonne AG à tous, et bonne future intersaison, merci. »

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

## **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

### **Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER**

« Chers Amis,

Comme il y a 4 ans, nous voici réuni dans le Beaujolais pour cette AG électorale. C'est un véritable plaisir pour moi, de vous retrouver dans ce lieu bucolique s'il en est, où tous les plaisirs nous sont permis. Encore un grand merci aux 4 communes FLEURIE, BEAUJEU, VILLIE MORGON et bien sûr RENIE DURETTE qui sont la clé de voûte du Club BEAUJOLAIS FOOT.

Je vais commencer par vous présenter deux tableaux, l'un est agréable puisqu'il vous donne dans les grandes lignes le tableau d'honneur des compétitions pour la saison 2023/2024. Bien sûr je ne peux pas citer tout le monde au risque de créer une jalousie, mais il est toujours important de féliciter les clubs qui parviennent à franchir un palier ou qui nous gratifient de belles performances en Coupe. Ces indications sont bien sûr sous réserves d'homologations en cours.



**Tableau d'Honneur de la saison 2023 - 2024**

Niveau National  
Championnat

CLUBS	PARCOURS
OLYMPIQUE LYONNAIS FÉMININ	CHAMPIONNE D1 ARKEMA

Niveau National  
Coupe de France

CLUBS	PARCOURS
OLYMPIQUE LYONNAIS	FINALISTE

Coupe de France Féminine

CLUBS	PARCOURS
OLYMPIQUE LYONNAIS	1/2 FINALISTE

Niveau Régional  
Championnat

CLUBS	PARCOURS
FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS 2	Séniors CHAMPIONS en R1
SPORTING NORD ISERE	Séniors CHAMPIONS en R2
HAUTS LYONNAIS 2	Séniors CHAMPIONS en R3
OLYMPIQUE DE VAULX FC FRANC LYONNAIS	U20 CHAMPIONS en R2
AS SAINT PRIEST	U16 CHAMPION en R1

Niveau Régional  
Championnat

CLUBS	PARCOURS
OLYMPIQUE LYONNAIS	U15 CHAMPION R1
AS SAINT PRIEST LYON LA DUCHERE	U14 CHAMPION R1
SUD LYONNAIS FOOT 2013	Féminines CHAMPIONNE R2
OLYMPIQUE LYONNAIS	Futsal Séniors CHAMPION R1

Niveau Départemental  
Championnat

CLUBS	PARCOURS
FC GERLAND FC PAYS ARBRESLE	Séniors 1ers en D1
FC PONTCHARRA ST LOUP 2	Féminine CHAMPIONNES séniors D1
AS ST MARTIN EN HAUT 2 AV. S. DE GENAY	Féminines CHAMPIONNES séniors à 8
ST FONS CO HAUTS LYONNAIS	U20 CHAMPIONS en D1
CRAPONNE AS CALUIRE FOOT FEMININ 1968 2	Féminines CHAMPIONNES U18 D1 à 11
CS NEUVELOIS 2 FC COLOMBIER SATOLAS 2	U17 CHAMPIONS D1

Niveau Départemental  
Championnat

CLUBS	PARCOURS
ASSOCIATION CHANDIEU HEYRIEUX FC LYON 2	U15 CHAMPIONS D1
CHASSIEU DECINES FC US VILLETTE D'ANTHON JANNEYRIAS	Féminine CHAMPIONNES U15 D1 à 11
J50 GIVORS FC VAULX EN VELIN EVEIL DE LYON	Féminines CHAMPIONNES U15 D1 à 8



*Niveau Départemental*  
Championnat




CLUBS	PARCOURS
OLYMPIQUE LYONNAIS 2	Futsal CHAMPION D1
LYON MOULIN A VENT	Futsal Féminin CHAMPIONNE D1
ALF FUTSAL 1 ALF FUTSAL 2	Futsal CHAMPIONS U18
LYON MOULIN A VENT PL VILETTE PAUL BERT	Futsal CHAMPION U15
LYON MOULIN A VENT	Futsal Féminin CHAMPIONNE D1

*Niveau Départemental*  
Vainqueurs Coupes de Lyon et du Rhône




CLUBS	PARCOURS
CS MEGINAND	Séniors
AS DIEMOZ	Séniors Féminine
HAUTS LYONNAIS	U20
CS NEUVILLOIS	U17
FC LYON 2	U15

*Niveau Départemental*  
Vainqueurs Coupes de Lyon et du Rhône




CLUBS	PARCOURS
CALUIRE FOOT FEMININ 1968	U18 F
FC CHASSIEU DECINES	U15 F
AS BRON GRAND LYON	Vétérans

Ensuite le second tableau est bien moins agréable puisqu'il vous donne 3 exemples de sanctions qui ont été prises par notre commission de discipline. J'ai demandé que l'on me donne ces 3 cas (sans citer de nom pour des questions de discrétion) mais qui prouve si besoin en est que notre District applique les sanctions lorsque des faits graves surviennent lors de nos rencontres. Très souvent, TROP SOUVENT les dirigeants de clubs disent que le District n'est pas assez dur, quand d'autres prétendent que nos sanctions ne servent à rien !

Peu importe, mais pour moi, il est important que tout le monde prenne ses responsabilités pour lutter contre les incivilités, car ce n'est pas que l'affaire du District mais bien l'affaire de tous.

Comme vous le savez, nous n'avons pas le droit de communiquer sur des sanctions en citant des noms à cause de la fameuse loi informatique et liberté. Par contre, rien ne nous interdit de publier des exemples et, c'est ce que nous ferons à l'avenir.





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Malgré les informations régulières passées sur Foot 2000 et surtout sur Footclubs, certains Clubs ou Dirigeants peuvent penser que la Commission de Discipline ne fait pas preuve de sévérité.

Nous tenions à contredire les personnes pouvant penser cela en vous présentant un bilan succinct de la saison 2023/2024.

- **86 dossiers d'instruction traités**
- **34 dossiers de comparution tenus**
- **TOTAL : 120 réunions tenus entre les lundi et mercredi soir en présence des membres de Clubs concernés**
- **1 362 cartons rouges enregistrés dont 196 pour des éducateurs.**
- **1 029 cartons blancs traités**
- **13 664 cartons jaunes enregistrés également**

Les sanctions les plus fortes et ayant marquées cette saison :

- **4 équipes mise hors compétition à la suite des agissements de leurs licenciés**
- **3 joueurs suspendus 20 ans et confirmé en appel de Ligue**
- **1 joueur suspendu 30 ans**

Ce sont des décisions marquantes sans oublier le nombre considérable de joueurs, éducateurs et Président ayant été suspendu plus d'une année (voir plus).

La commission composée de personnes représentant les éducateurs, les clubs, les arbitres et le comité directeur a toujours pris ses décisions à l'unanimité après discussions après mais toujours restées conformes à nos textes régis par le district, la ligue et notre fédération.

Cette année est une année électorale comme le veut la loi du SPORT. Notre district a choisi REGNIE DURETTE ce 22 juin pour se mettre en conformité. La commission électorale présidée par Antoine MONTERO vous expliquera tout à l'heure les différentes modalités. Je remercie d'avance cette commission, qui est indépendante, pour le travail de précisions qu'elle a effectué. Nous tenons à l'application des procédures, ce pour que la démocratie soit parfaitement respectée. Vous aurez à voter pour une liste alors qu'il y en avait deux il y a 4 ans lors de l'AG de CHAZAY. Les Présidents de Groupement qui complètent les 23 membres de la liste ont déjà été élus et rejoindront un Comité Directeur composé au total de 28 membres dont 25% de femmes.

Je ne ferai pas de bilan du mandat, mais un petit rappel des différentes opérations que nous avons réalisées cette saison.

Tout d'abord, nous avons remboursé en grande partie le prix de la licence VOLONTAIRE en y rajoutant quelques récompenses. Au départ, je pensais que nous ne renouvelerions pas cette opération, mais devant l'insistance des Clubs, je peux vous annoncer que cet effort financier sera à nouveau au rendez-vous pour la saison 24/25. Nous sommes d'ailleurs premier District de France en terme de licences mais également avec les licences Volontaire.

Au même titre, nous avons fortement augmenté le budget pour le Football Féminin QUI EST et RESTERA notre cible privilégiée. Nous vous communiquerons toutes les aides que nous lancerons dans quelques jours.

Vous verrez également, après la Pause, une TRES IMPORTANTE NOUVEAUTE en l'occurrence la création de notre nouvelle PLATEFORME D'AIDES AUX CLUBS. C'est un INVESTISSEMENT LOURD tant sur le plan financier que sur le plan humain. Mais cette NOUVELLE PLATEFORME nous la faisons surtout pour vous, pour vous simplifier les recherches, pour vous permettre de trouver très rapidement toutes les informations dont vous avez besoin.

En effet, notre site INTERNET est géré par la FFF et comme vous le savez ce n'est pas le site le plus simple que nous connaissons.

Comme à chaque AG d'été, nous vous présenterons le budget 2024/2025 qui est à l'équilibre malgré une forte inflation galopante. Nous faisons des économies sur les frais de reprographie, nous avons réussi à limiter les frais d'Electricité grâce à quelques investissements bien sentis...

Malgré tout, nous avons légèrement augmenté les tarifs sur quelques postes car comme je l'ai déjà dit l'inflation est



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

galopante... Ces augmentations, sur l'ensemble du budget représente environ 3%, sachant que nous n'avons pour ainsi dire procéder à aucune augmentation depuis des années, pas loin de 10 ans. D'autre part, notre District est le moins cher de la Ligue et un des moins chers de France... Ce n'est pas moi qui le dit mais mon collègue de Drôme Ardèche qui a fait une étude sur les tarifs.

Je voudrai remercier la commission des Finances ainsi que nos trésoriers pour le bon suivi de nos comptes et l'approbation de ce budget. Cette commission est composée de membres du Comité Directeur mais également de 2 Présidents de club en l'occurrence Jean Luc IASCONE et Emmanuel MAZILLE.

Depuis 34 ans que je suis au District... Oui j'ai bien dit 34 ans... je vois chaque année surgir des litiges de tout ordre, c'est normal cela fait partie du jeu. Des montées et des Descentes sont en jeu. Mais je n'oublie pas que les meilleurs résultats se jouent d'abord sur le terrain.

Je veux souligner le travail effectué de la commission des compétitions de Lakhdar TOUATI, la Commission des règlements de Bernard COURRIER, la Commission d'Appel de Christian NOVENT de la Commission de Discipline d'Eric GRAU qui sont au centre de toutes les critiques. Croyez-moi ce n'est pas simple de gérer 63 304 licenciés, près de 300 clubs et surtout nos 12 000 matchs par an en Foot à 11 auxquels il faut rajouter plus de 18 000 matchs de foot réduit.

Le parfait n'existe pas, le monde idéal ce n'est pas chez nous, la PRETENTION n'est pas de mise au District, L'HUMILITE est notre quotidien. Rien de plus, rien de moins...

D'ailleurs, je vous propose un petit défi.

J'aimerais que vous me présentiez au plus vite l'homme ou la femme qui s'appelle « ON M'A DIT QUE ». C'est son nom, car son prénom, d'après mes informations ce serait « JE SAIS TOUT ». Il parait que c'est quelqu'un de sympa, une véritable bible du savoir de notre sport... Oui j'aimerais rencontrer ON M'A DIT QUE... JE SAIS TOUT.

Je vous dis ça parce que chaque jour, un Dirigeant, un Président de Club, un Educateur m'appelle pour me dire ON M'A DIT QUE...

Comme si les règlements de la FFF n'étaient pas assez compliqués...

Si je continue par le bilan de cette saison, je me dois de souligner quelques réussites au risque d'ailleurs d'en oublier car vous pouvez me croire, il y a beaucoup de réussites dans notre District.

Par exemple, le formidable développement du Football Adapté, que la Commission présidée par Evelyne MONTEIL, soutenue par toute une équipe, a proposé des manifestations de très grande qualité. Nous avons enregistré cette année de nouveaux Clubs, de nouvelles équipes. Croyez-moi, le Football Adapté vous réconcilie avec le Football de tous les jours.

Je souhaite également souligner le travail de la Commission Communication, Mécénats qui anime le Club des 1 000 qui est en nette progression tant en nombre qu'en qualité. Grâce au travail de Lionel TOUZET, Bernard COURRIER, du soutien de nos salariés Anne Lise notre Directrice, Zachary notre collaborateur et bien sûr Denis DUPONT que je ne présente plus. La réunion que nous avons organisée à l'hôtel Métropole de Lyon a été formidable et a démontré si nécessaire que mécénat et aide au Football Adapté sont fait pour s'entendre.

Enfin, la Commission des Coupes, qui travaille depuis quelques temps pour moderniser nos tirages, nos Finales tout en augmentant les dotations tant en équipement qu'en récompenses. Là aussi, comme pour d'autres Commissions, le lien entre nos salariés et nos bénévoles est une des très grandes réussites de cette saison.

Il ne faut pas oublier nos techniciens dirigés par Jérôme HERNANDEZ et suivi par votre Vice-président Christian SCHEIWE qui sont venus vers vous, vers vos Clubs pour assurer une formation de qualité, assurer également le suivi des Labels et autres PAC.

La sécurité, cette saison a été mise à mal, pourtant la PSEM dirigée par Martine GRANOTTIER n'a pas été récompensé de son investissement de début de saison. Je sais que sa Commission réfléchit pour vous présenter un nouveau plan.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Mais comme je l'ai dit tout à l'heure c'est l'affaire de tous, on ne peut pas faire tout seul.

Quelques Clubs m'ont demandé d'organiser à nouveau les réunions de début de saison par catégorie par exemple une réunion avec les Clubs de D1, une autre avec les Clubs de D2, pourquoi pas, nous sommes à votre écoute pour toutes les suggestions d'amélioration.

Pour terminer ce discours, je souhaite vous donner deux informations importantes.

L'une vient de vous être rappelée par Jean Marc SALZA, faites attention à l'établissement de vos licences notamment avec les certificats médicaux, vous risquez d'être sanctionnés.

L'autre information, nous vient de l'OL que nous venons de rencontrer ce jeudi. Le nouveau Directeur Général Laurent PRUDHOMME est un homme ambitieux et respectueux envers les instances comme les nôtres. Nous envisageons un certain nombre d'actions en commun, notamment la possibilité de vous proposer à un coût raisonnable un abonnement annuel pour les rencontres du Club. C'est une avancée, l'OL et nous sommes complices, ce qui est très appréciable. Il y a certes une nouvelle équipe à la tête du Club, ils veulent réellement collaborer avec notre instance, alors profitons de cette volonté commune.

Voilà, j'en ai terminé, je voudrai reprendre une phrase de Michel PLATINI prononcée dans le journal Figaro cette semaine... je suis né dans le Football, je mourrai dans le Football ! »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

- Total des Clubs convoqués : 187 Clubs
- Total des Clubs présents : 138 Clubs
- Total des Clubs admis à voter : 136 Clubs

Des explications sont données aux Clubs pour l'utilisation du boîtier de vote. Afin de vérifier que tout fonctionne on procède à un vote test.

### **Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 25/11/23 à DECINES**

*Vote de l'AG pour l'approbation :*

- *Nombre de voix pour : 1 744*
- *Nombre de voix contre : 112*

*Approuvé à 94 % des suffrages exprimés*

### **Renouvellement Comité Directeur 2024/2028**

#### **Intervention du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Antoine MONTERO**

Au terme du délai de dépôt des candidatures à l'élection du Comité Directeur, soit le jeudi 23 mai 2024 minuit, seule la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble » déposée par le tête de liste Arsène MEYER a été reçue.

Après examen du dossier en date du 29 avril 2024, il s'avère que celle-ci est conforme tant sur la forme que sur le fond aux Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football et à la procédure requise par les textes fédéraux.

En conséquence de quoi, la Commission de surveillance des opérations électorales déclare valide la candidature de la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble ».

#### **Présentation de la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble » déposée par le tête de liste Arsène MEYER**

*Les noms surlignés en jaune sont les représentants des familles en l'occurrence Educateur, Arbitre et Médecin.*





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

N°	Fonction	NOM	Prénom	S
1	Président	MEYER	Arsène	M
2	Président-Délégué	COURRIER	Bernard	M
3	Vice-Président	CHABAUD	Laurent	M
4	Vice-Président	SCHEIWE	Christian	M
5	Vice-Président	TOUATI	Lakhdar	M
6	Secrétaire Gal	GOURDAIN	Serge	M
7	Secrétaire adjointe	GRANOTTIER	Martine	F
8	Trésorier	PINTI	Patrick	M
9	Trésorier adjoint	BALANDRAS	Franck	M
10	Membre	ANDRE	Roger	M
11	Membre	DI STEFANO	Annick	F
12	Membre	GRAU	Eric	M
13	Membre	LABROUSSE	Charlaine	F
14	Membre	MORCILLO	Christophe	M
15	Membre	NOVENT	Christian	M
16	Membre	TOUZET	Lionel	M
17	Médecin	DBOUK	Claude JAD	M
18	Membre	STOICA	Stéphanie	F
19	Membre	COSTANZA	Laurent	M
20	Membre	KEROUANI	Hocine	M
21	Membre	SAKET	Salima	F
22	Membre	DOS SANTOS MOREIRA D	Sylvie	F
23	Membre	LAGRANGE	Virginie	F

Présentation du programme de la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble » par Arsène MEYER.

### Aide aux clubs

- Développer l'assistance juridique et gestion financière aux clubs
- Porter à la connaissance des clubs la gestion des alternants et salariés -> fiches conseils
- Aider les clubs à créer des Groupements et des Ententes -> fiches conseils
- Former les clubs aux nouveaux logiciels et à la future Plateforme
- Favoriser les relations avec les Instances et les Mairies (ou Communauté de communes)
- Organiser des réunions par groupe de 8 à 10 clubs pour être plus près du terrain
- Revoir le PAC (Plan d'Accompagnement des Clubs)
- Adapter le futur PAC pour faciliter l'entrée dans le Label Club
- Être le lien entre les centres de formation BJEPS avec des élèves féminins à la recherche de club pour les accueillir en alternance -> exemples alternants
- Extension de l'application de la caisse de Péréquation Arbitre à tous les niveaux

### Sécurité

- Créer un Pôle Engagement Sociétal
- Renforcer la commission PSEM (Prévention Sécurité Ethique Médiation)
- Organiser des réunions avec les Mairies dont les clubs sont en difficulté
- Créer une feuille de route spéciale Foot d'Animation
- Développer une action pour protéger le jeu et nos jeunes
- Augmenter le nombre de délégué(e)s par une règle plus incitative
- Organiser des « mini-formations » Parents avant le début des Plateaux Jeunes
- Utiliser la future plateforme pour alerter les techniciens sur les dérives disciplinaires
- Organisation d'un stage annuel de formation de délégués de 2 jours au BOOST Center à Hauteville, par exemple ou



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Lac des Sapins, avec nuit et all inclusive 100% gratuit pour les participants. (Coût +/- 80€ par personne pour une soixantaine de personnes)

- Développement de modules d'e-learning sur la fonction de délégués, que les volontaires peuvent suivre à leur propre rythme, avec un type quizz en fin de formation pour valider les acquis
- Création d'un guide de bonnes pratiques pour être un bon délégué / une bonne déléguée

### Communication Partenariat

- Création nouvelle plateforme INTERNET
- MAG à développer ou à maintenir (Elargir vers les clubs ?)
- Réunir deux fois par an le club des 600 (licences)
- Travailler sur les documents INVITATIONS
- Assurer une unité dans la communication par les commissions et le DLR
- Poursuivre l'animation et le développement de notre club des 1000 (partenaires)
- Adapter la communication à notre volonté de progression du FOOT Féminin
- Communiquer les différents événements sur le mois (agenda mensuel)
- Etudier la rencontre avec les CE des grandes entreprises et être le lien avec un club volontaire à accueillir leur entraînement.
- Trouver une ou plusieurs marraines pour soutenir le foot féminin DLR
- Création du contenu « le Supporter de la Semaine » et inviter les clubs à envoyer des photos/vidéos de supporters positifs au bord du terrain.
- Recherche de sponsors plus « glamour » pour dotations des coupes féminines
- Convaincre les clubs du District de persuader eux-mêmes leur principal sponsor leader de leur club de devenir partenaire du District. Par une campagne de promotion qui rétribuerait au club un bon d'achat chez EKINSPORT et par une campagne d'informations positives montrant les aspects positifs de ce partenariat avec le District (visibilité départementale, voire régionale, soirées, invitations aux matchs....)
- Organiser un « Naming » pour chacune des Coupes, Magat, Rhône... et même championnats.
- Organiser la dotation de chacun des clubs du District de couvertures polaires (bleues ou rouges par exemple) ou autre idée, pour chacun des clubs, avec logo du District bien visible

### Compétitions

- Intégrer au plus simple le Foot Féminin et le Futsal dans la commission Compétition
- Soutenir le Foot Féminin Jeunes
- Etudier la création d'un championnat Vétéran Féminin dans la lignée du Loisir Féminin.
- Offrir la licence FFF gratuite à une sœur ou une maman s'inscrivant dans le même club que sa fille. OPERATION promotion DLR
- A étudier : Points de Fair-Play pour les clubs ayant des équipes féminines ?
- Favoriser les Nouvelles Pratiques (Foot NET, Foot en marchant etc...)
- FOOT Loisirs à développer et structurer (filles, jeunes...)
- Utiliser et optimiser les budgets Développement
- Création compétition foot adapté

### Technique et Groupements

- Travailler sur les déserts Footballistiques
- Revoir l'organisation de notre Football d'animation + sondages accueil plateaux
- Mieux équiper nos Groupements en matériel et informatique
- Arbitrage : maintenir et augmenter les effectifs jeunes arbitres, actions vers les clubs
- Développer un championnat féminin U13 (& pourquoi pas U15) ou de plateaux organisés par les Groupements, dans la lignée des plateaux U11 Féminins déjà mis en place. Voir ce qui existe déjà et améliorer l'offre
- Créer un Facility pour le football d'animation

### Budget et Investissements

- Poursuivre nos investissements en validant un plan sur 4 ans
- Créer une équipe de suivi des dysfonctionnements et entretiens sur le bâtiment..



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

- Maintenir notre action pour tendre au Zéro Papier
- Etudier des synergies avec la Ligue (voire avec d'autres districts)
- Optimiser les salles de réunion ainsi que l'équipement VISIO
- Réfléchir sur l'utilisation d'un véhicule Electrique

Vote de l'AG pour l'élection au Comité Directeur 2024/2028 :

- Nombre de voix pour : 1 679
- Nombre de voix contre : 154

Approuvé à 91,6 % des suffrages exprimés

La liste présentée par Arsène MEYER est donc élue à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président Arsène MEYER remercie tout le monde pour la confiance accordée.

### Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football aux Assemblées Générales de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable pendant la durée du mandat 2024/2028)

Les Délégués titulaires seront désignés dans l'ordre ci-dessous en fonction de leur disponibilité et du nombre de Délégués fixés pour le District de Lyon et du Rhône.

MEYER Arsène	COSTANZA Laurent	QUENEL André
COURRIER Bernard	KEROUANI Hocine	SANCHEZ Jean Marie
CHABAUD Laurent	SAKET Salima	MEI Gérard
SCHEIWE Christian	DOS SANTOS MOREIRA D Sylvie	URBINATI Gilles
TOUATI Lakhdar	LAGRANGE Virginie	ARGYRE Dervil
GOURDAIN Serge	BAYET Marc	PRESTINI Patrick
GRANOTTIER Martine	BLANCHARD Jean François	BENOIT Bruno
PINTI Patrick	COMBIER Didier	MONTERO Antoine
BALANDRAS Franck	NOYERIE Patrick	PIEGAY Gérard
ANDRE Roger	MONTEIL Evelyne	HAMRAOUI Ouardia
DI STEFANO Annick	MONTEIL Alain	MARZOUKI Mahmoud
GRAU Eric	BARBIER Alain	TOLAZZI André
LABROUSSE Charline	MONTAGNON Patrice	VASSIER Georges
MORCILLO Christophe	BEN FARAH Farid	BALANDRAUD Jean Luc
NOVENT Christian	MOURROZ Maurice	GARCIA Cécile
TOUZET Lionel	SINA Lucien	GEORGET Sabrina
DBOUK Claude Jad	SADIN Christian	TEDIM DA SILVA RIOS Noé
STOICA Stéphanie	RIETMANN Loïc	MELINON Christophe
COSTANZA Laurent		HAMON Didier

Vote de l'AG pour l'approbation de la liste des Délégués :

- Nombre de voix pour : 1 762
- Nombre de voix contre : 126

Approuvé à 93,3 % des suffrages exprimés





## Coup de projecteur

### Simone BOISSET



Le District de Lyon et du Rhône de Football tient à mettre en avant Simone BOISSET pour toutes ces années de présidence au Groupement Beaujolais.

Le Président Arsène MEYER la félicite et est heureux de lui remettre avec une grande émotion une plaquette offerte par le District devant une belle ovation de l'Assemblée.

Simone BOISSET prononce quelques mots de remerciements.

### Jean Claude LEFRANC



Le District de Lyon et du Rhône de Football tient à mettre en avant Jean Claude LEFRANC pour ces 20 ans passés au District en tant que CTDA, Jean Claude prenant sa retraite le 30 juin prochain.

Le Président Arsène MEYER le félicite et est heureux de lui remettre la médaille Grand Or du District, premier salarié à recevoir cette médaille, devant une belle ovation de l'Assemblée.

Jean Claude LEFRANC prononce quelques mots de remerciements.



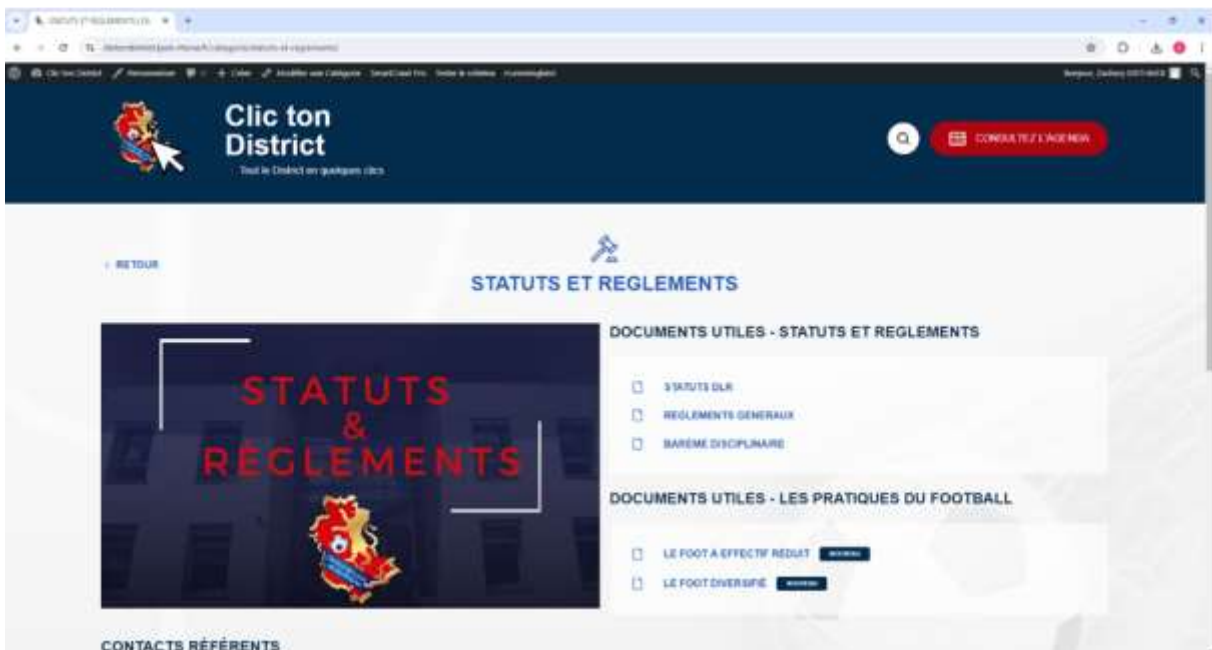
### Remise de récompenses

Le Président Arsène MEYER remet les récompenses suivantes :

- Plaquettes anniversaire à LYON LA DUCHERE 60 ans, LYON SPORT METROPOLE 50 ans et AS MANISSIEUX 50 ans
- Médailles d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à René BALNADRAS, Eric BOUCHE, Marlène CHOPINOT, Jean Marc CHOPINOT, Laurent SCAT et Michel JACQUES de BEAUJOLAIS FOOTBALL
- Coupe Bavozet (meilleur attaque de Seniors D1/D2) : AS BUERS

### Présentation de la nouvelle plateforme internet

Zachary BRITHMER présente cette nouvelle plateforme, qui se nomme « Clic ton District », mise en place pour simplifier les recherches, pour permettre aux Clubs de trouver très rapidement toutes les informations dont ils ont besoin. Elle sera en service dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Cette plateforme viendra en complément du site internet du District.





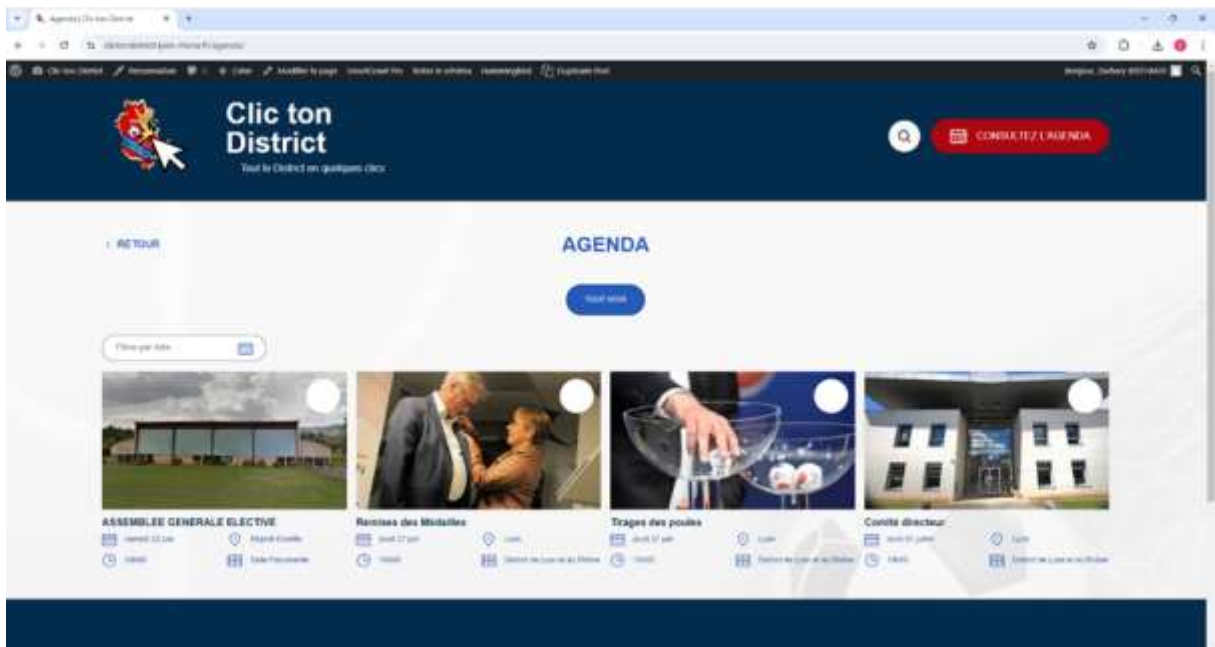
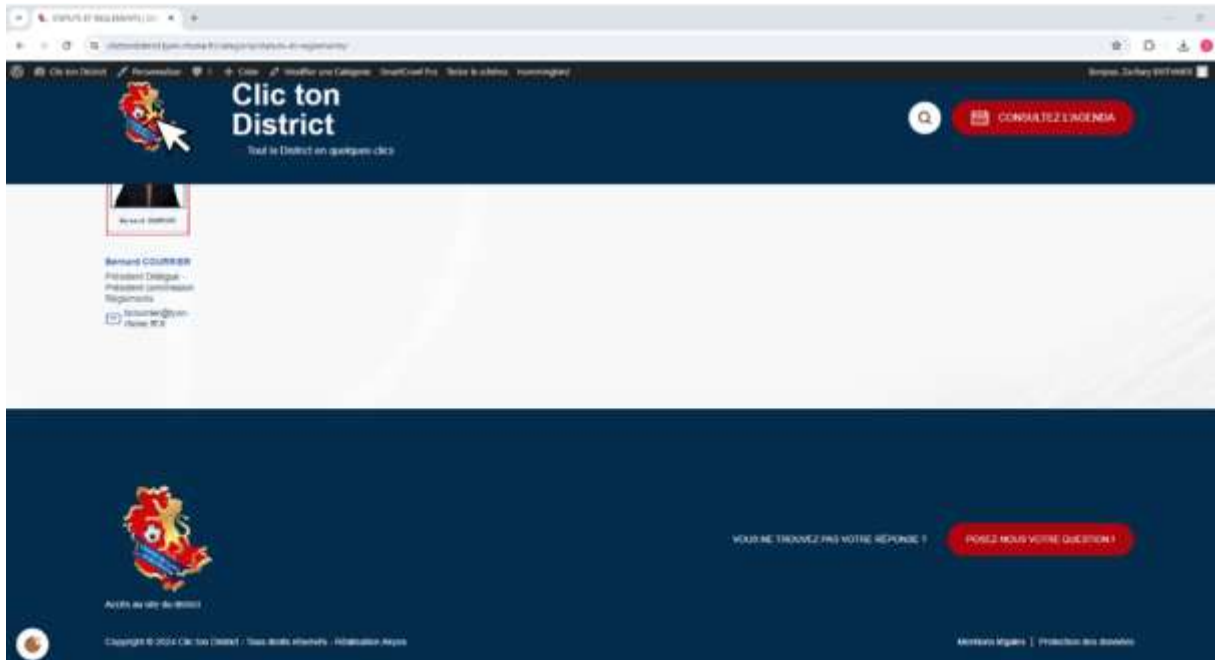
### CONTACTS RÉFÉRENTS



Bernard COURRIER

Bernard COURRIER  
Président Délégué -  
Président commission  
Règlements

✉ [bcourrier@lyon-rhone.fr](mailto:bcourrier@lyon-rhone.fr)







## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### Présentation du budget prévisionnel 2024/2025 - Messieurs Patrick PINTI et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District)

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents de clubs, Bonjour à tous

Ce rapport vous est destiné afin de vous permettre de prendre connaissance des prévisions de notre activité que nous projetons pour la saison prochaine, mais avant de commencer, nous tenons à vous remercier pour votre nombreuse présence à notre Assemblée Générale d'été.

Je tenais également à remercier, Anne-Lise, Gabriel, Arsène et Franck pour ce travail collectif qui nous permet de pouvoir vous présenter notre trésorerie.

Merci à vous tous pour votre confiance pour ce nouveau mandat.

Comme indiqué par notre Président Arsène MEYER, c'est une nouvelle année de record pour notre district avec 63 304 licenciés c'est le résultat du travail de tous les clubs et leurs bénévoles, du District de Lyon et du Rhône et de la Ligue AURA, sachez que grâce à vous tous et nous tous c'est avec fierté que nous représentons le premier District de France.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des commissions, le Comité Directeur et les salariés de notre District pour leurs implications et leurs travaux merci à tous les bénévoles pour ce travail dans l'ombre mais au combien important.

Nous vous présentons ce budget prévisionnel avec pour objectif de rechercher l'équilibre entre nos charges et nos produits qui sont toujours en progression, bien que nous ayons mis en place différentes mesures d'économies pour établir le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025.

Nous allons débiter la présentation de notre prévisionnel en essayant d'être le plus précis possible, notre objectif étant de rendre attrayante la présentation des budgets avec cette année la mise en place de nouveaux graphiques et autres camemberts.

#### LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2024-2025	% / TOTAL DES CHARGES
FRAIS DE PERSONNEL	824 000	51,1%
CONSOMMATIONS	23 000	1,4%
GROUPEMENTS	12 000	0,7%
SERVICES EXTERIEURS	145 000	9,0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	499 700	31,0%
IMPOTS	18 000	1,1%
DOT. AMORTISSEMENTS ET PROV.	92 000	5,7%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 613 700</b>	<b>100%</b>

Ce n'est pas une surprise les Frais de Personnel et les Autres services extérieurs représentent respectivement 51.1% et 31.0% du total des charges



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2024-2025	% / TOTAL DES PRODUITS
PRESTATIONS	922 100	57,1%
GROUPEMENTS	51 500	3,2%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	566 000	35,1%
ENGAGEMENTS	69 100	4,3%
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	0,3%
PRODUITS FINANCIERS	0	0,0%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 613 700</b>	<b>100%</b>

Pas plus de surprise, les prestations pour 57.1% et les subventions de fonctionnement pour 35.1% sont les deux postes les plus importants

### COMPARATIF GLOBAL DES CHARGES DU DISTRICT

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
REMUNERATIONS	525 000	550 000
CHARGES SOCIALES ET FORMATION	267 265	274 000
CONSOMMATIONS	23 000	23 000
GROUPEMENTS	12 000	12 000
SERVICES EXTERIEURS	127 700	145 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	471 300	499 700
IMPOTS ET DIVERS	17 000	18 000
DOTATIONS Ctes D'AMORTISSEMENTS	94 535	92 000
DOTATIONS Ctes DE PROVISIONS	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 537 800</b>	<b>1 613 700</b>

Notre budget est à l'équilibre, en progression de 4.9%, nous vous rappelons que notre activité est basée sur un nombre de 63000 licenciés au lieu de 58000 licenciés sur le prévisionnel précédent

Progression de l'ensemble des postes de charges

Nous poursuivons la présentation avec le détail des charges et des produits.

### LES FRAIS DE PERSONNEL SALARIE

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2022-2023	2023-2024
SALAIRES BRUTS	525 000	550 000
AUTRES REMUNERATIONS	13 000	4 000
MISE A DISPOSITION LAuRAFoot	0	0
<b>TOTAL DES REMUNERATIONS</b>	<b>538 000</b>	<b>554 000</b>

Progression des salaires bruts lié aux augmentations de salaires prévues dans la convention collective.

A noter la baisse du poste autres rémunérations composées des cotisations OPCA et des formations.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### LES CHARGES SUR SALAIRES ET FRAIS DE FORMATION

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
TAXE SUR LES SALAIRES	30 975	32 450
URSSAF	133 350	139 975
APICIL	48 825	51 150
IONIS	1 050	1 500
ALLIANZ	12 075	12 650
AUTRES CHARGES + PROV 13 <sup>ème</sup> MOIS	27 990	32 275
<b>TOTAL DES CHARGES SOCIALES</b>	<b>254 265</b>	<b>270 000</b>

Une progression des frais de Personnel entraînant mathématiquement une progression des charges sociales et fiscales celles-ci étant calculées en pourcentage

### LES CONSOMMATIONS

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
FOURNITURES NON STOCKEES	15 000	15 000
FOURNITURES STOCHEES	8 000	8 000
<b>TOTAL DES CONSOMMATIONS</b>	<b>23 000</b>	<b>23 000</b>

Les dépenses de fournitures non stockées concernent principalement les frais d'EDF

Le changement du mode de chauffage au District nous a permis de réaliser des économies de consommation d'électricité malheureusement rendues invisibles par l'augmentation du prix des énergies, néanmoins cet investissement s'est avéré judicieux en ce qui concerne le confort mais aussi et surtout de limiter la consommation.

### LES GROUPEMENTS

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023 -2024	2024 -2025
BEAUJOLAIS	2 000	2 000
BREVENNE	2 000	2 000
SAÔNE METROPOLE	2 000	2 000
LYON METROPOLE	2 000	2 000
VALLEE DU RHONE	2 000	2 000
DEPENSES DIVERSES GROUPEMENTS	2 000	2 000
<b>TOTAL DES GROUPEMENTS</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>

Nous avons l'habitude de prévoir 2000€ de dépenses pour chaque groupement, donc rien ne change à ce jour, ils ont une bonne gestion de leurs dépenses respectives.





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### LES SERVICES EXTERIEURS

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
LOCATIONS DIVERSES	4 200	7 000
ENTRETIEN ET REPARATIONS	12 000	25 000
MENAGE SIEGE	14 000	16 000
RAMASSAGE NICOLLIN	6 000	8 000
MAINTENANCE INFORMATIQUE	5 000	6 000
PRIMES D'ASSURANCES	15 000	15 000
HONORAIRES DIVERS	12 000	13 000
HONORAIRES COMMERCIAUX	33 000	35 000
HONORAIRES JURIDIQUES	3 500	0
AFFRANCHISSEMENTS	6 000	2 000
TELEPHONE	12 000	12 000
ALARME	3 000	4 000
SERVICES BANCAIRES	2 000	2 000
<b>TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>127 700</b>	<b>145 000</b>

Nous subissons les augmentations du coût de la vie sur l'ensemble des postes.

Les locations diverses comprennent le matériel informatique dont nous avons totalement modifié le contrat afin d'opter pour l'achat du matériel plutôt que la location.

Baisse des honoraires juridiques.

Baisse importante du poste affranchissements, moins de courriers.

### LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
DEPENSES DIVERSES	8 000	12 000
CLUB DES 1000	4 000	18 000
SUBVENTIONS AUX AMICALES	1 800	1 800
COMMUNICATIONS/PUBLICITE	9 000	9 600
RECOMPENSES FANIONS	14 000	8 000
BA Op ponctuelle et Dévp DLR	0	10 000
DISPOSITIF ETOILE	7 500	7 500
DONS	2 000	2 000
MISSIONS	8 500	9 000
DEPLACEMENTS IMPOTS	135 000	135 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	6 000	6 000
REMBOURSEMENT FRAIS CONVOCATIONS	500	500
RECEPTIONS	30 000	30 000
DEPLACEMENTS SALARIES	15 000	21 300
AG LIGUE	500	1 000
ANPDF - LFA - AE2F	4 000	4 000
FRAIS DE DELEGATIONS	5 000	5 000
ARBITRES/OBSERVATEURS FRAIS DLR	500	500
COMMISSIONS DIVERSES	12 000	5 000
COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION	8 000	12 500
COMMISSION FOOT ADAPTE	5 000	6 000
COUPE DLR JEUNES	5 000	15 000



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
COUPE DLR SENIORS	45 000	45 000
COMMISSION DES ARBITRES + STAGES	54 000	55 000
COMMISSION TECHNIQUE	23 000	23 000
FORMATION ET STAGES	46 000	30 000
PAC + LABEL + PEF	2 000	1 500
SECTIONS SPORTIVES + MINIMES	15 000	15 000
JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	0	5 000
ACTION USEP - FOOT A L'ECOLE	2 000	500
NOUVELLE PRATIQUE LOISIRS	2 000	2 000
COMMISSION MEDICALE	6 000	3 000
<b>TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS</b>	<b>476 300</b>	<b>499 700</b>

Progression des postes dépenses diverses (fleurs) et du club des 1000

Création du poste BA Opération ponctuelle et développement du District de Lyon et du Rhône.

Augmentation du poste déplacement des salariés.

Nous avons cherché à maintenir les montants sur les différents postes des autres services extérieurs.

IL est à noter une baisse sur le prévisionnel concernant les formations et stages ainsi que sur les diverses commissions.

### LES IMPÔTS ET TAXES

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
TAXE FONCIERE	17 000	18 000
IMPOTS DIVERS	0	0
<b>TOTAL DES IMPOTS ET TAXES</b>	<b>17 000</b>	<b>18 000</b>

Stabilité de la Taxe Foncières

### LES DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	89 535	82 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000	10 000
<b>TOTAL DES DOTATIONS</b>	<b>94 535</b>	<b>92 000</b>

Baisse logique du poste de dotations aux amortissements à la suite des différents investissements qui ont été réalisés au sein du District, chauffage, matériel informatique qui s'amortissent.

Tout en tenant compte des investissements antérieurs, constructions et véhicule

La dotation aux provisions concerne l'engagement retraite



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### LE COMPARATIF GLOBAL DES COMPTES DE PRODUITS DU DISTRICT (FRANCK)

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
PRESTATIONS	875 700	922 100
GROUPEMENTS	44 500	51 500
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	554 000	566 000
ENGAGEMENTS	58 600	69 100
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
REPRISE DE PROVISIONS	0	0
PRODUITS FINANCIERS	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 537 800</b>	<b>1 613 700</b>

Notre budget est à l'équilibre, en progression de 4.9%, nous vous rappelons que notre activité est basée sur un nombre de 63000 licenciés

Maintien des prestations et progression des subventions de fonctionnement liées à la progression des licenciés.

### LE DETAIL DES PRESTATIONS

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
DEPLACEMENTS IMPOTS	135 000	135 000
COTISATIONS	28 600	31 600
PROVISION FRAIS D'ENCADREMENT	0	15 000
FRAIS DE GESTION DES CLUBS	18 000	22 000
AMENDES DISCIPLINAIRES	250 000	280 000
AUTRES AMENDES	87 900	126 500
FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL	5 000	5 000
RECLAMATIONS	12 000	12 000
PUBLICITE ET MECENAT	100 000	120 000
FORMATIONS ET STAGES	150 000	110 000
ARBITRES	41 200	45 000
ANNUAIRE ELECTRONIQUE ET ASSISTANCE JURIDIQUE	15 000	17 000
RECETTE COUPE DE LYON ET DU RHONE	1 000	1 000
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	32 000	2 000
<b>TOTAL DES PRESTATIONS</b>	<b>875 700</b>	<b>922 100</b>

Progression de l'ensemble des amendes.

Nous continuons de développer le poste publicité et mécénat afin d'apporter des ressources à notre district.

Baisse du poste formations et stages faisant suite à la réforme des Formations

Baisse du poste de la mise à disposition du personnel, cela concernait surtout Benoit SUBRIN qui a quitté notre district.

### LES GROUPEMENTS

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
BEAUJOLAIS	8 500	9 500
BREVENNE	8 100	9 000
SAÔNE METROPOLE	8 300	11 000
LYON METROPOLE	8 900	10 000
VALLEE DU RHÔNE	10 700	12 000
<b>TOTAL DES GROUPEMENTS</b>	<b>44 500</b>	<b>51 500</b>

Nous connaissons la bonne gestion des groupements, un prévisionnel en progression.





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
RETROCESSION LICENCE	136 000	150 000
SUBVENTIONS FFF	34 000	42 000
SUBVENTION ANS	30 000	32 000
SUBVENTIONS CONTRATS D'OBJECTIFS	132 000	132 000
SUBVENTION CONS. GEN ET METROPOLE	50 000	50 000
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GENERAL	172 000	160 000
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>554 000</b>	<b>566 000</b>

En progression, plus de licences donc plus de rétrocession, notre progression de licenciés entraîne la hausse des subventions FFF et contrats d'objectifs, maintien des autres subventions.

Baisse de la subvention de fonctionnement général.

Petit rappel, la subvention reversée aux districts sur la préformation des joueurs pros de moins de 23 ans au moment de la signature du premier contrat ou de l'indemnité de formation lors de la conclusion d'un contrat à l'étranger. Cette indemnité était distribuée aux districts ayant formé ces joueurs, elle est maintenant collectivisée et répartie forfaitairement entre tous les districts.

### LES ENGAGEMENTS

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
CLUBS LIBRES	36 100	41 000
FEMININES	4 300	6 200
FOOT LOISIRS	8 000	9 800
FUTSAL	9 000	10 300
TOURNOIS	1 200	1 800
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>	<b>58 600</b>	<b>69 100</b>

Nous tablons sur une progression du total des engagements à la suite de la progression des licenciés.

Nous tablons également sur une progression des engagements des Féminines et du Futsal matérialisée par une hausse du prévisionnel.

Petit rappel pour l'obligation de bien déclarer vos tournois auprès du district.

### LES AUTRES PRODUITS

	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2023-2024	2024-2025
REPRISES DE PROVISIONS	0	0
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
PRODUITS FINANCIERS	1 000	0
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>6 000</b>	<b>5 000</b>

Pour rappel les transferts de charges concernent principalement la participation des salariés au coût des titres restaurants et les remboursements de Sécurité Sociale.

Maintien des transferts de charges et produits financier à zéro.

### CONCLUSION

Notre objectif en tant que trésorier est de bâtir un prévisionnel qui soit le plus proche de la réalité et surtout qu'il soit à l'équilibre, il se doit d'être cohérent en tenant compte de l'ensemble des paramètres d'une saison de football et en souhaitant que tout se passe pour le mieux.

Nous avons cherché à moderniser notre présentation par l'apports de divers graphiques et camemberts avec un peu de couleurs.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous accordez pour ce nouveau mandat. Merci pour votre écoute et l'attention que vous avez porté sur notre présentation du budget prévisionnel pour la saison 2024/2025, nous vous souhaitons une très bonne fin d'Assemblée Générale. »

### Présentation des tarifs 2024/2025

Tarifs 2024/2025 approuvés à l'unanimité par la Commission des Finances du 29 avril 2024 et validés par le Comité Directeur du 8 avril 2024.

TARIFS		2023/2024	2024/2025
<b>CLUBS</b>			
<b>COTISATIONS (CLUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS - FOOT ENTREPRISE)</b>			
	Club de moins de 100 licenciés	70,00	IDEM
	Clubs de 101 à 250 licenciés	80,00	100,00
	Clubs de 251 à 500 licenciés	130,00	150,00
	Clubs de 501 à 1 000 licenciés	250,00	280,00
	Clubs de plus de 1 001 licenciés	500,00	530,00
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	70,00	IDEM
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	120,00	200,00
	Assistance juridique et annuaire électronique	70,00	80,00
	<i>Provision frais d'encadrement Club de moins de 250 licenciés</i>		60,00
	<i>Provision frais d'encadrement Club de moins de 500 licenciés</i>		90,00
	<i>Provision frais d'encadrement Club de plus 500 licenciés</i>		120,00
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*	IDEM
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*	
<b>ENGAGEMENTS</b>			
	<b>Championnats</b>		
	Seniors D1/D2	60,00	80,00
	Seniors Autres séries	40,00	50,00
	Jeunes D1/D2	20,00	30,00
	Jeunes Autres séries	10,00	IDEM
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	35,00	40,00
	Féminines Jeunes (à 11 et à 8)	15,00	20,00
	U13 et U13F	10,00	IDEM
	U11 et U11F	10,00	
	U7/U9	5,00	10,00
	Foot Loisirs à 11	35,00	40,00
	Foot Loisirs à 8	35,00	40,00
	Foot Entreprise à 11	35,00	40,00
	Foot Entreprise à 8	35,00	40,00
	Futsal D1/D2	60,00	80,00
	Futsal Autres séries	40,00	50,00
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00	20,00
	Pratique Jeunes Futsal U13	10,00	IDEM
	Pratique Jeunes Futsal U11	10,00	
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	5,00	10,00
	Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18 - Nouvelle pratique valable 2 ans	10,00	IDEM
	Pratique Seniors Loisirs - Nouvelle pratique valable 2 ans	GRATUIT	20,00
	<b>Coupes</b>		
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	50,00	60,00
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	50,00	60,00
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	25,00	30,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	25,00	30,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	25,00	30,00
	Coupe de Groupement U13	15,00	20,00
	Coupe VIAL (Féminine)	50,00	
	Coupe Loisirs	50,00	IDEM
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	50,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	25,00	30,00





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

TARIFS		2023/2024	2024/2025	
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	50,00	IDEM	
	Coupe Foot Entreprise à 8	25,00	30,00	
<b>FORFAITS</b>				
	<b>Championnats</b>			
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 100 €)	50,00	IDEM	
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 120 €)	80,00		
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	160,00		
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	320,00		
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	160,00		
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	320,00		
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500,00		
	<b>Coupes (District et Groupement)</b>			
1) Seniors/Vétérans	16ème de finale et tours précédents	50,00	IDEM	
U20/ Futsal Seniors	8ème de finale	80,00		
	1/4 de finale	100,00		
	1/2 finale	200,00		
	Finale	400,00		
2) U15/U17/U13	8ème de finale et tours précédents	50,00		
	1/4 de finale	80,00		
	1/2 finale	100,00		
	Finale	200,00		
3) Féminines Seniors	1/4 de finale et tours précédents	50,00		
	1/2 finale	80,00		
	Finale	200,00		
4) Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	50,00		
	Forfait 1/2 finale et finale	100,00		
<b>DISCIPLINE</b>				
a) Joueur	<b>AVERTISSEMENTS</b>			
	Carton blanc	GRATUIT	GRATUIT	
	1er avertissement	10,00	IDEM	
	2ème avertissement	10,00		
	3ème avertissement (match ferme)	50,00		
	<b>EXPULSIONS (ou rapports après match)</b>			
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	50,00	60,00	
	Récidive	60,00	70,00	
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	60,00	70,00	
	Récidive	75,00	80,00	
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	75,00	80,00	
	Récidive	100,00	120,00	
	Hors match	75,00	80,00	
	Récidive	100,00	120,00	
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	10,00	IDEM	
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	60,00		
	Récidive	100,00	120,00	
c) Foot à 11 et Futsal	<b>CODE DISCIPLINAIRE</b>			
	1er incident	250,00	IDEM	
	2ème incident	500,00		
	3ème incident	1000,00		
d) Foot à effectif réduit	1er incident	90,00	IDEM	
	2ème incident	170,00		





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

TARIFS		2023/2024	2024/2025
	3ème incident	300,00	IDEM
<b>ADMINISTRATIF</b>			
<b>AMENDES</b>			
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	120,00	130,00
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	90,00	100,00
	Non retour de documents administratifs	80,00	100,00
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	150,00	IDEM
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs 1ère année	30,00	
	2ème année	60,00	
	3ème année	100,00	
	4ème année et plus	150,00	
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	15,00	IDEM
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	20,00	
	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00	
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	50,00	
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00	
	Participation d'un joueur suspendu à un match	75,00	80,00
	<b>Match ferme supplémentaire suite à participation d'un joueur suspendu</b>		60,00
	Joueur non qualifié	60,00	80,00
	<b>Abandon de terrain avant la fin de la rencontre (application du forfait)</b>		50,00
	Mauvais comportement des licenciés	120,00	IDEM
	Mauvais comportement des supporters	120,00	
	Mauvaise police de terrain (en fonction de la gravité)	100 à 300	
	Match arrêté	150,00	
	Amende par point de pénalité retiré	55,00	
	Match joué sur terrain non classé	50,00	
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	10,00	
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00	
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	150,00	
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	15,00	
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00	
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	10,00	
	Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50,00	
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50,00	
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00	
	<b>Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre - Récidive</b>		100,00
	Fausse identité	600,00	IDEM
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entres les deux Clubs fautifs	500,00	
	<b>Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre) ou à diverses réunions (PSEM, Sécurité...)</b>	60,00	
	Absence de réponse à une demande de rapport d'une Commission	33,00	
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00	
<b>AMENDES GROUPEMENTS</b>			
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er décembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	5,00	IDEM



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

<b>TARIFS</b>		<b>2023/2024</b>	<b>2024/2025</b>
Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)		20,00	IDEM
Forfait général Foot d'Animation		80,00	
Feuille de match (U13), feuille de plateau (U11), feuille de bilan (U7/U9) et feuille d'effectif (U7/U9) arrivées hors délai (15 jours)			20,00
Feuille de match (U13), feuille de plateau (U11), feuille de bilan (U7/U9) et feuille d'effectif (U7/U9) non parvenues (30 jours)			50,00
Mauvaise destination feuille de match		10,00	15,00
Absence à AG de groupement		90,00	100,00
<b>INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF</b>			
Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km		2,00	IDEM
Traçage de terrain pour le Club d'accueil		30,00	
<b>TOURNOIS</b>			
Homologation d'un tournoi (à partir de U13)		20,00	IDEM
Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère		25,00	
Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)		GRATUIT	
Tournoi organisé sans homologation du District		150,00	
Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive		200,00	
<b>ARBITRES</b>			
Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres		50,00	IDEM
Non envoi rapport suite à carton rouge		25,00	30,00
Amende pour trop perçu		25,00	30,00
Amende pour trop perçu - Récidive		40,00	50,00
Amende pour trop perçu - Multi-récidive		100,00	120,00
Absence match avec observateur		50,00	IDEM
Stage FIA (frais annexes)		85,00	
Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)		55,00	
Cotisation Arbitre Ligue - FFF		35,00	
<b>EDUCATEURS ET AUTRES FORMATIONS</b>			
<b>Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI U6-U9 / U10-U13 / U14-U19 / Seniors)</b> Frais pédagogiques : 90 € (dont 11 € reversés à l'IFF) Frais de repas : 40 € (2 repas) Total : 160 €		160,00	130,00
<b>Certificats Fédéraux Initiateurs de spécialité (CFI Projet Club / Futsal)</b> Frais pédagogiques : 90 € Frais de repas : 40 € (2 repas) Total : 140 €		140,00	130,00
<b>Certifications CFI</b> Frais pédagogiques : 20 € (dont 10 € reversés à l'IFF) Total : 30 €		30,00	20,00
<b>Certifications anciens CFF et CFI spécialités</b> Frais pédagogiques : 60 € Frais de repas : 20 € Total : 90 €		90,00	80,00
<b>Attestations fédérales</b> Frais pédagogiques : 45 € Frais de repas : 20 € Total : 75 €		75,00	65,00
Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"		90,00	IDEM
Formations CDIP		GRATUIT	
Formation juridique Club - 1 personne		50,00	
Formation juridique Club - 2 personnes		80,00	





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

TARIFS		2023/2024	2024/2025
<b>BAREME KILOMETRIQUE</b>			
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	0,45	IDEM
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	0,45	
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	0,45	

\* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.

Vote de l'AG pour l'approbation du budget prévisionnel 2024/2025 :

- Nombre de voix pour : 1 659
- Nombre de voix contre : 99

Approuvé à 94,4 % des suffrages exprimés

Vote de l'AG pour l'approbation des tarifs 2024/2025 :

- Nombre de voix pour : 1 294
- Nombre de voix contre : 168

Approuvé à 76,9 % des suffrages exprimés

### Examen des vœux

**Vœu n°1 - Présenté par le Comité Directeur (Bernard COURRIER)**

**Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/06/24**

### Matches à huis clos

Modification de l'article 16.7 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football

<p><b>16.7 - Match à huis clos</b></p> <p>...</p> <p>Pour les matches à huis clos, le Club visité devra régler les frais de délégués officiels.</p> <p>Chaque Club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs et dirigeants, toutes munies d'une licence.</p> <p>Le Club recevant aura la responsabilité d'assurer le respect du huis clos, il devra mettre à la disposition du ou des délégués du District 4 délégués, du Club, avec brassard, supplémentaires au contingent prévu ci-dessus.</p> <p>...</p>	<p><b>16.7 - Match à huis clos</b></p> <p>...</p> <p>Pour les matches à huis clos, le Club visité devra régler les frais de délégués officiels.</p> <p><del>Chaque Club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs et dirigeants, toutes munies d'une licence.</del></p> <p><b>En Foot Libre, chaque Club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs et dirigeants compris, toutes munies d'une licence.</b></p> <p><b>En Futsal, chaque Club ne pourra faire pénétrer dans le gymnase que 15 personnes au total, joueurs et dirigeants compris, toutes munies d'une licence.</b></p> <p>Le Club recevant aura la responsabilité d'assurer le respect du huis clos, il devra mettre à la disposition du ou des délégués du District 4 délégués, du Club, avec brassard, supplémentaires au contingent prévu ci-dessus.</p> <p>...</p>
---	---





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°1 – Matches à huis clos :

■ Nombre de voix pour : 1 583

■ Nombre de voix contre : 168

Approuvé à 90,4 % des suffrages exprimés – Application immédiate

**Vœu n°2 - Présenté par le Comité Directeur (Bernard COURRIER)**

**Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/06/24**

### Obligation des équipes en Seniors D1 et D2

Modification de l'article 4.01 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football

<p><b>4.01) SÉNIORS D1 : 24 CLUBS (2 POULES DE 12)</b></p> <p>...</p> <p>La Commission Sportive aura toute latitude pour employer la meilleure formule suivant les dates disponibles du Calendrier du Championnat. Obligation est faite pour les clubs D1 d'avoir au minimum DEUX équipes de jeunes en championnat du DLR encore en activité en fin de saison. Une équipe U13 ou deux équipes U11 peuvent compenser l'absence d'une équipe à onze.</p> <p>...</p>	<p><b>4.01) SÉNIORS D1 : 24 CLUBS (2 POULES DE 12)</b></p> <p>...</p> <p>La Commission Sportive aura toute latitude pour employer la meilleure formule suivant les dates disponibles du Calendrier du Championnat.</p> <p><b>Obligation est faite pour les clubs D1 d'avoir au minimum DEUX équipes de jeunes en championnat à 11 du DLR encore en activité en fin de saison.</b></p> <p><b>L'absence d'une des deux équipes à 11 peut être compensée par une équipe U13 ou par deux équipes U11. Toutefois, en cas d'absence des deux équipes à 11, les compensations ne peuvent être identiques (2 équipes U13 ou 2x2 équipes U11).</b></p> <p>...</p>
---	--

Modification de l'article 4.02 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football

<p><b>4.02) SÉNIORS D2 : 48 CLUBS (4 POULES DE 12)</b></p> <p>Le premier de chaque Poule, monte en D1 Les deuxièmes de chaque poule peuvent monter en D1 s'il n'y a pas plus de 5 descentes de LIGUE.</p> <p>Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 4.00.</p> <p>Tout club de D2 dont le classement en fin de saison lui permet la montée en D1 aura obligation d'avoir au minimum deux équipes de jeunes en championnat encore en activité en fin de saison pour prétendre à cette accession. Une équipe U13 ou deux équipes U11 peuvent compenser l'absence d'une équipe à onze.</p> <p>Le regroupement de jeunes est possible : lorsque 2 ou plusieurs clubs soumis au Statut auront opéré un regroupement, ce regroupement devra comporter le nombre d'équipes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.</p> <p>L'équipe en « entente » est comptabilisée uniquement au club gestionnaire de l'entente (texte voté à l'AG du 10.11.2001). Les TROIS (3) derniers de chaque Poule, descendent en D3 (sauf application Article 4.00).</p>	<p><b>4.02) SÉNIORS D2 : 48 CLUBS (4 POULES DE 12)</b></p> <p>Le premier de chaque Poule, monte en D1 Les deuxièmes de chaque poule peuvent monter en D1 s'il n'y a pas plus de 5 descentes de LIGUE.</p> <p>Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 4.00.</p> <p><b>Tout club de D2 dont le classement en fin de saison lui permet la montée en D1 aura obligation d'avoir au minimum DEUX équipes de jeunes en championnat à 11 du DLR encore en activité en fin de saison pour prétendre à cette accession</b></p> <p><b>L'absence d'une des deux équipes à 11 peut être compensée par une équipe U13 ou par deux équipes U11. Toutefois, en cas d'absence des deux équipes à 11, les compensations ne peuvent être identiques (2 équipes U13 ou 2x2 équipes U11).</b></p> <p>Le regroupement de jeunes est possible : lorsque 2 ou plusieurs clubs soumis au Statut auront opéré un regroupement, ce regroupement devra comporter le nombre d'équipes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.</p> <p>L'équipe en « entente » est comptabilisée uniquement au club gestionnaire de l'entente (texte voté à l'AG du 10.11.2001). Les TROIS (3) derniers de chaque Poule, descendent en D3 (sauf application Article 4.00).</p>
--	--



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°2 – Obligation des équipes en Seniors D1 et D2 :

- Nombre de voix pour : 1 518
- Nombre de voix contre : 213

Approuvé à 87,7 % des suffrages exprimés – Application immédiate

**Vœu n°3 - Présenté par le Comité Directeur (Bernard COURRIER)**

**Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/06/24**

### Droits d'Appel

Modification de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football

<p><b>13. Appels</b></p> <p>1. ... L'exercice du droit d'appel n'est pas subordonné au versement d'une somme d'argent. Les frais de dossier à l'occasion d'une procédure d'appel seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District si réformation complète d'une décision. ...</p>	<p><b>13. Appels</b></p> <p>1. ... L'exercice du droit d'appel n'est pas subordonné au versement d'une somme d'argent. Les frais de dossier à l'occasion d'une procédure d'appel seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District si réformation complète d'une décision. <b><i>Cependant l'exercice du droit d'appel est subordonné à une condition de motivation dudit appel par le Club appelant. C'est-à-dire que ledit Club devra justifier par écrit les raisons de son appel.</i></b> ...</p>
--	---

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°3 – Droits d'Appel :

- Nombre de voix pour : 1 539
- Nombre de voix contre : 200

Approuvé à 88,5 % des suffrages exprimés – Application immédiate

**Vœu n°4 - Présenté par la Commission de l'Arbitrage (Laurent CHABAUD)**

**Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/06/24**

### Amende pour non règlement des Arbitres

A de nombreuses reprises les Clubs ne défraient pas nos Arbitres le jour du match.

Le bilan de la saison est le suivant : 112 Arbitres non réglés pour 3 796 € et il en reste encore une dizaine pour lesquels nous attendons les documents pour les faire régler.

L'amende pour un club qui ne règle pas est de 75 €.

Nous souhaitons porter cette amende à 100€ car il est inadmissible que des Clubs qui demandent avec insistance des Arbitres ne les paient pas le jour de la rencontre sans compter le travail bénévole qu'il faut faire ensuite pour le suivi. Des gros Clubs avec plus de 500 licenciés sont des coutumiers du genre (exemple un Club récidiviste 5 fois).

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°4 – Amende pour non règlement des Arbitres :

- Nombre de voix pour : 1 300
- Nombre de voix contre : 414

Approuvé à 75,8 % des suffrages exprimés – Application immédiate



**Vœu n°5 - Présenté par la Commission des Compétitions (Bernard COURRIER)**

***Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/06/24***

**Terrains impraticables**

Modification de l'article 18 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football

<p><b>18 - Terrains impraticables - Préservation</b></p> <p>...</p> <p>7. Si les exigences du Calendrier le justifient, le Comité Directeur du DISTRICT pourra exiger que les matches se déroulent à la date indiquée, étant entendu que le Club visité aura à charge de fournir un terrain correct pour la rencontre sous peine de match perdu par pénalité. L'impraticabilité de son terrain habituel ne dispensera pas le Club de cette obligation. Le CD pourra également décider de l'inversion d'une rencontre des matches aller.</p> <p>...</p>	<p><b>18 - Terrains impraticables - Préservation</b></p> <p>...</p> <p>7. Si les exigences du Calendrier le justifient, le Comité Directeur du DISTRICT pourra exiger que les matches se déroulent à la date indiquée, étant entendu que le Club visité aura à charge de fournir un terrain correct pour la rencontre sous peine de match perdu par pénalité. L'impraticabilité de son terrain habituel ne dispensera pas le Club de cette obligation.</p> <p><b><i>Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou autre), le club devra fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission pourra prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.</i></b></p> <p>Le CD pourra également décider de l'inversion d'une rencontre des matches aller.</p> <p>...</p>
--	--

Intervention du Président des CHEMINOTS DE ST PRIEST : « Le Club n'y peut rien des arrêtés municipaux, donc je ne vois pas pourquoi nous serions responsables. Les terrains ne nous appartiennent pas, je ne vois pas pourquoi nous serions pénalisés s'il y a des arrêtés municipaux. »

Réponse de Bernard COURRIER et ensuite Lakhdar TOUATI : « Nous voulons lutter contre les reports intempestifs et convenances personnelles. Nous reprenons qu'un texte qui existe déjà en Ligue et en Fédé. Le problème est le suivant. Vous savez que nous sommes tenus de tenir un rythme des championnats. Et que, très souvent, nous avons des Clubs qui, pour X raisons, reportent des matches, pour arrêté municipal ou autre. Or, quand nous allons constater l'état du terrain via les Délégués de secteur, nous jugeons le terrain impraticable. Ce texte est donc avant tout pour garder un rythme de championnat, c'est le premier point. Le second point, nous faisons que répondre à de nombreux appels de Clubs qui m'ont interpellé cette saison sur le fait que les matches ne se jouaient pas, non pas pour des questions de terrains mais pour d'autres raisons. Donc nous, nous voulons simplement que le championnat suivent son cours, dans les délais adéquates et en étant le plus équitables possible.

**Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°5 – Amende pour non règlement des Arbitres :**

- Nombre de voix pour : 786
  - Nombre de voix contre : 898
- Refusé à 53,3 % des suffrages exprimés**





## **PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24**

**Vœu n°6 - Présenté par les Clubs de FC MONT BROUILLY - BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS - FC RENEINS VAUXONNE - FOOT 3 RIVIERES (District de l'Ain)**

***Avis défavorable du Comité Directeur du 03/06/24***

Modification de l'article 39 Ter - Le groupement de Club

Si le groupement est créé entre des Clubs issus de Districts ou de Ligues différents les Clubs demandent la possibilité d'inscrire leurs équipes dans plusieurs Districts / Ligues.

*Vœu non présenté car ce vœu a été présenté lors de l'AG du District de l'Ain qui a eu lieu hier soir et adopté. Le District de l'Ain présentera donc ce vœu en AG de Ligue.*

### **Questions diverses**

#### **AS DES SORNINS REUNIS**

Constat actuel concernant les derniers niveaux de compétition de notre district, U15 D4 particulièrement voir U17 D3, séniors D4.

L'hétérogénéité de ces équipes participantes pose question. Voir les résultats, score de rugby, et forfaits en seconde partie de saison.

Conséquences, une attractivité football altérée et une perte de licenciés(ées).

Une réflexion nous paraît nécessaire, vers une évolution, championnat à deux phases.

Première phase brassage, puis seconde phase en groupes de niveau. Les plus limites y trouveront de la satisfaction en compétition officielle, les costauds se rencontreront entre eux.

Une formule pratiquée sur DLR avant la crise covid !

Réponse d'Arsène MEYER : « Foncièrement nous avons toujours été contre les brassages. Par contre sur les dernières divisions je peux l'entendre. La statistique est archi fautive. Je peux vous le démontrer quand vous voulez. Vous faites un brassage ou pas de brassage, vous aurez toujours des scores de rugby. Malgré tout j'entends qu'un brassage peut être intéressant, pour éviter des déplacements... On verra donc avec Bernard COURRIER et Lakhdar TOUATI au cas par cas. On reviendra vers vous. »

#### **Monsieur Bernard PERRUT, Conseiller Régional**

« Bonjour à toutes et à tous.

Je suis heureux de me joindre à vous quelques instants. J'aimerais avoir un mot particulier pour ce Club de BEAUJOLAIS FOOT. Je suis ici au côté de Serge VANNIER, Marc JAMBON, car nous sommes très souvent ensemble. Je suis convaincu qu'ils ont très bien organisé cette manifestation de ce jour et que vous toutes et tous illustrés dans vos secteurs respectifs ce qui est cet engagement sportif.

Avec tous ces Clubs, le District de Lyon et du Rhône assure un maillage territorial formidable, le Foot a vraiment sa place de partout dans le Département.

En tant qu' élu régional je voudrais simplement vous dire le plaisir qu'à la Région à soutenir le Foot. Je crois qu'en 2023 la Région a donné 87 000 € à la Ligue. La Région aide également les Clubs pour l'achat d'équipement sportif. Il suffit de faire des demandes sur le portail de la Région. La dernière aide est l'achat de minibus. Je sais que dans le coin Beaujeu en a eu un, également St Igny de Vers, Liergues. Les minibus arrivent petit à petit, il y a beaucoup de demandes, des centaines et des centaines de demandes. Rapprochez-vous de vos élus pour vous aider dans ce dossier.

Voilà, je voudrais simplement terminer en disant que le Foot est un très beau sport. Je respecte tous les Présidents et



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

les bénévoles que vous êtes, vous faites un énorme travail.

J'aurais un dernier souhait, je ne fais pas de politique sportive donc je demanderai aux sportifs de ne pas parler d'autre chose que du sport. Le plus important est ce que vous faites en direction des jeunes, car c'est un travail admirable.

Merci à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale à 12 h 30 et remercie le Club d'offrir l'apéritif.



**RAPPORT MORAL**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**SAISON 2023/2024**





## RAPPORT MORAL 2023/2023

La saison 2023/2024 s'est clôturée par une Assemblée Générale électorale en juin dernier avec le renouvellement en grande partie de nos membres du Comité directeur mais surtout la réélection de notre Président Arsène MEYER. Encore un grand merci pour votre confiance !

Néanmoins, les membres du comité directeur gardent un goût amer avec la disparition de notre Vice-Président et ami Bernard Boisset et qui continue de vivre parmi nous...

Mais revenons au bilan de la saison écoulée cadencée encore et toujours par de nombreuses actions menées par notre District.

Bilan sur nos licenciés : 63 320 licences établies, ce qui représente 4 097 licences de plus par rapport à la saison 2022/2023 ; Notre football se porte bien.

Une des actions, en accord avec notre commission Féminine : le Bureau du Comité Directeur a donné son aval pour aider les clubs dans le développement de la pratique Féminine. Pour les accompagner dans leur recrutement, nous avons proposé de participer aux frais de licences des jeunes filles car elles sont le moteur de notre progression future. Un des événements qui a marqué aussi cette saison c'est le rassemblement de près de 1800 enfants issus de 300 équipes, répartis sur 4 sites et organisé par les Groupements et la commission technique et des jeunes : au programme ateliers techniques et ludiques ainsi que des matchs, belle réussite, bravo !

Dans le but toujours d'accompagner au mieux nos clubs, il a été décidé de proposer une formation juridique gratuite déclinée en 3 modules animés par notre conseil Florent Dousset, avocat spécialisé en droit sport et en droit du travail. Le programme de cette formation était axé sur le questionnement de la Gestion d'un club. On se réjouit du vif succès puisque 33 clubs ont participé aux modules.

Notre club des 1000 qui fonctionne toujours aussi bien avec des animations proposées pour nos Partenaires pour les fidéliser telles que Futnet, ou foot en marchant... d'ailleurs si vous-même ou si autour de vous vous avez connaissance d'entreprises susceptibles de les rejoindre, prenez contact avec Denis Dupont ou Lionel Touzet.

Une fois n'est pas coutume mais c'est encore avec beaucoup de regrets que nous avons dû monter au créneau suite à de nombreuses agressions ou d'intimidations envers les arbitres et même délégués officiels : ces agissements sont intolérables et inacceptables dans notre sport des sanctions lourdes ont été appliquées :

- Exclusion de l'équipe fautive
- Suspension pouvant aller de 10 à 30 ans pour chaque joueur concerné
- Forte amende pour les clubs qui n'ont pas assuré la sécurité de nos officiels

On rappelle que la feuille de route doit être affichée dans tous les clubs mais surtout appliquée et respectée.

Heureusement on se réjouit de voir que d'autres événements phares brillent, et, pour la première fois, plus de cent jeunes ont participé à une journée foot adapté du District... Ce fut une journée formidable qu'ont vécu plus de cent enfants en situation de handicap sur les installations du club de Feyzin : une très belle réussite menée de main de maître par la commission le foot ensemble. Ainsi d'autres rassemblements ont pu se faire tout au long de cette saison. Pour terminer le bilan, le lancement de la nouvelle plateforme d'aides aux clubs a vu le jour « clic ton district » elle permet de faciliter l'accès aux informations essentielles pour les clubs, un grand merci à Zachary Brithmer pour ce travail.

L'énumération des actions pourraient encore être longues : 7 réunions sécurité organisées pour les clubs, des formations dans les clubs, des formations pour nos arbitres, nos éducateurs, l'organisation du déplacement pour la journée des bénévoles...

On vous souhaite à tous une bonne saison.



## COMMISSION MEDAILLES

**Président** : Serge GOURDAIN

**Membre du CD** : Alain RODRIGUEZ

**Membre de la commission** : Blanc séverine

Le 18 mars 2024 réunion de validation des demandes de Médailles Fédérales, de Ligue, du District, et des clubs.

**117 médailles ont été attribuées comme suit :**

- 1 médaille Grand Or du district
- 2 médailles Fédérales d'argent
- 23 médailles de Ligue dont 2 d'or, 5 de vermeil et 16 d'argent
- 91 médailles du district de Lyon et du Rhône dont 3 d'or, 17 de vermeil et 71 d'argent

**Du 30 aout au 6 septembre 2024** - Remise des médailles dans les groupements du District.

**22 juin 2024** Remise de médailles à L'AG du DLR à Régnié-Durette

**27 Juin 2024** - Soirée de remise des médailles au siège du District.

**3 Plaquettes** d'anniversaire FFF remis à l'AG du DLR à Régnié-Durette plus 1 plaquettes du district remise à Simone Boisset.

## COMMISSION SPONSORING / MECENAT / COMMUNICATION

**Président** : Lionel TOUZET

**Membre du Comité Directeur** : Bernard COURRIER

**Membres représentant les clubs** : Denis DUPONT – Anne Lise RICHARD – Zachary BRITHMER

L'activité a essentiellement été animée par le travail de recherche de partenaires et mécènes de Denis Dupont ce dernier a fait un travail énorme. Des contacts ont également été donnés par des membres du CD et des bénévoles que nous remercions vivement.

Pour la saison 2023-2024, le club des 1000 compte 82 partenaires ou mécènes pour un en cours approximatif de 110 000 €.

Par rapport à la saison précédente, nous avons perdu 10 partenaires/mécènes, en revanche 16 nouveaux ont intégré le club des 1000.

Le challenge des buteurs de D1 a toujours pour naming la société PAPREC.

IDEAL PNEUS reste le partenaire du football féminin, avec le naming du championnat de D1 et le challenge des buteuses.

Notre site internet :

- sur les 12 derniers mois nous avons eu 13 millions de vue dont 11 millions uniquement pour la rubrique compétitions
- 347 000 utilisateurs actifs
- 342 000 nouveaux utilisateurs

Nous sommes aussi sur les réseaux sociaux :

FB 3200 abonnés - INSTAGRAM 7801 abonnés – X 993 abonnés – LINKEDIN 1920 abonnés

Progression sur Instagram et LinkedIn.



Nous publions en moyenne entre 40 et 50 infos par semaine.

Les partenaires des Coupes de Lyon et du Rhône de Football Seniors sont : CREDIT AGRICOLE, 6ème Sens et BML ainsi que le District et EKINSPOORT. Suite à l'arrêt de BML fin juin 2024 nous avons RADIO SCOOP qui prendra la place pour la saison 2024-25 et ceci pour 4 ans.

Les dons récoltés cette saison serviront à développer le football amateur en général et le football adapté ainsi que le football féminin en particulier (objets de la collecte)

Plusieurs actions ont été menées pour animer et fidéliser les partenaires durant la saison 2023-24 :

- Une visite du stade de l'Olympique Lyonnais, GROUPAMA STADIUM
- Une soirée « partenaires » organisée à l'Hôtel le METROPOLE à Lyon
- Un challenge en 7 étapes autour des nouvelles pratiques. 33 équipes classées cette saison et le vainqueur est : WAS LIGHT

L'annuaire « club des 1000 » va être édité pour la 4<sup>ème</sup> saison. Il reprend le pédigrée et l'activité de tous. Il sera édité à 150 exemplaires.

Un panneau mettant en valeur tous les partenaires est visible dans le hall du district.

Il est intéressant et encourageant de constater que les premières interactions entre partenaires ont vu le jour... (exemple : mise ne place de petit déjeuner partenaire oct 2024).

Un objectif pour la saison prochaine 2024-25 : atteindre les 100 partenaires/mécènes mais surtout les fidéliser.

## COMMISSION FORMATIONS

**Président** : Bernard COURRIER

**Membres du CD** : Serge GOURDAIN - Martine GRANOTTIER - Lakhdar TOUATI

**Membres** : Anne Lise RICHARD - Alain BARBIER

La Commission FORMATIONS, composée de membres du Comité Directeur et de représentants des clubs, a pour mission d'aider les clubs à mieux comprendre les règlements, d'assister les nouveaux Présidents à mieux connaître les rouages des institutions et de créer et développer toutes formations utiles aux clubs, aux bénévoles ou aux élus du CD...

Cette saison la Commission a peu échangé dans les clubs autour des règlements sportifs, en soirée et même le dimanche matin, suite à peu de demandes des clubs.

Pourtant une vingtaine de clubs sont intéressés pour participer et des dates doivent être trouvées.

Nous en avons profité pour travailler sur les règlements du DLR avec Maud, notre stagiaire juridique.

En mars nous avons participé aux 3 réunions juridiques animées par notre avocat, Florent DOUCET.

En septembre, les nouveaux Présidents ont été reçus au district, pour faire connaissance.

Nous avons également travaillé sur la mise en place d'autres formations, notamment au niveau des éducateurs que nous souhaitons mieux entourer une fois les examens réussis et sur la formation des futurs délégués.

Un grand merci à toute l'équipe pour sa motivation !





## COMMISSION MEDICALE

Depuis la dernière assemblée générale la Commission Médicale a effectué ses tâches habituelles.

### Activité standard

#### **Contrôle des visites médicales des arbitres**

La commission médicale nationale a renforcé les règles sur le plan cardiologique et le ministère des sports a modifié la fréquence des visites, le tout selon l'âge et les facteurs de risque. Ceci nécessite un examen complet des dossiers et on remercie l'administration du district de nous aider dans cette tâche, grâce à des dossiers complètement tenus, notamment pour les dates des ECG et des échographies cardiaques, et le classement des dossiers. Ceci est nécessaire pour limiter le risque.

On rappelle rapidement, de façon brève, ces règles :

\*Pour les arbitres de moins de 18 ans :

Pas de contraintes cardiaques ; un QS (questionnaire sport) avec des réponses toutes négatives suffit,

\*Arbitres de plus de 18 ans :

Une échographie cardiaque est requise (une fois dans la carrière),

\*Arbitres de 18 à 34 ans :

-fournir un ECG (électrocardiogramme), valable jusqu'à 35 ans,,

-fournir un DMA (dossier médical arbitrage) tous les 3 ans, et un QS négatif les autres années,

\* Arbitres de plus de 35 ans :

-fournir un ECG tous les 5 ans,

-fournir un DMA tous les ans,

-fournir un test d'effort tous les 5 ans,

Si les facteurs de risque sont supérieurs ou égaux à 2, un ECG annuel est requis.

Comme on le voit, le contrôle de toutes ces conditions demande « un certain temps » et ceci rend cette tâche (dévolue à la commission médicale) très chronophage. Il y a environ 200 dossiers à contrôler chaque année. Les dossiers incomplets sont retournés, en indiquant la cause du refus.

**Contrôle des visites médicales « spéciales »** (sur classement, sous classement ...). Il faut gérer en local les dossiers médicaux (passage par un médecin fédéral, qui sont transmis au District puis à la Ligue.

**Contacts avec la LAuRA-Foot** pour une bonne coordination de l'action médicale au niveau régional ainsi que pour les agréments de médecins.

**Participation aux réunions du Comité Directeur du District** pour apporter le point de vue médical et participer à la vie du District. Le Docteur Claude-Jad Dbouk (nouveau médecin élu du DLR) ou un adjoint, assure cette fonction.

**Reconduction et mise à jour de la liste des médecins agréés par la FFF** (au niveau du district), puisque le district est le premier niveau.

**Passages réguliers au District** pour se tenir au courant des informations, pour prendre les décisions ponctuelles relevant de la compétence médicale, et pour la présence médicale dans la famille du foot,

### Opération sports-études

Un suivi des élèves en Sport-études football, avec les établissements agréés par le District, est assuré. Cette opération



est financée par le district. Le suivi est réalisé par des médecins de la Commission. Elle donne lieu à un compte-rendu final qui est distribué aussi aux instances, départementales (district), régionale (ligue), et nationale (fédération). On notera qu'il y a plus de 700 élèves en sport-études pour notre district ; ceci est très encourageant, mais il faut assurer, financièrement et en médecins. Une visite par cycle scolaire (collège, lycée) est organisée. Pour les élèves de la section sport-études district la visite est annuelle.

Il faut noter que, compte tenu de la diversité et de l'étendue de notre département et de la métropole, ainsi que du souhait que cette action se passe dans les établissements scolaires, il a fallu une forte motivation des médecins de la Commission Médicale pour que cette action soit menée à bien et on remercie les médecins qui y ont participé.

L'action est coordonnée par la commission médicale, en relation avec l'équipe technique du district, notamment Sébastien Dodille.

Pour la saison 2023-2024, 122 élèves ont été examinés.

## COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

**Président** : Patrick PINTI

**Vice-président** : Lucien VITALI

**Membres du CD** : Christian BOURLIOUX - Charline LABROUSSE

**Membres** : Paul BARONNIER - Jean François BLANCHARD - Jean Noël FAUCON - Jérôme HERNANDEZ - Alain MONTEIL

131 visites d'homologation des terrains, des éclairages et des visites conseils aux mairies pour accompagner la réalisation des futurs complexes sportifs.

Une visite c'est 1h à 1h30 sur place, cela concerne également le contrôle des vestiaires et cela engendre un rapport de visite avec photos entre 1h et 1h30 de travail administratif.

131 visites pour nous permettre d'être totalement à jour pour le renouvellement du mandat du Comité Directeur.

Il fallait en même temps anticiper les visites de 2025 des terrains classés d'office sans visite en 2015 et ce en anticipant la demande émanant de la Fédération Française du Football.

Objectifs qui ont été totalement réalisés.

Parallèlement nous avons géré les demandes de subvention FAFA qui nous a permis d'aboutir à l'aide de 12 projets.

Une saison très riche en contact humain et en suivi des dossiers et de la présence du District de Lyon et du Rhône via sa commission des Terrains pour permettre à l'ensemble de nos clubs de pratiquer le Football dans les meilleures conditions possible et en sécurité.



## COMMISSION PSEM

**Présidente** : Martine GRANOTTIER

**Secrétaire** : Lucien SINA

**Membre représentant des clubs** : Laurent COSTANZA

**Membres du Comité Directeur** : Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN - Alain RODRIGUEZ

**Représentant des commissions** : Thierry PESTRITTO

La Commission PSEM se réunit tous les lundis à partir de 14h30 pour faire le point de l'activité footballistique du week-end écoulé. Elle gère ainsi les différents conflits qui lui sont remontés (clubs, joueurs, dirigeants, supporters, arbitres, délégués, mairies.) ce qui déclenche des auditions pour tenter de régler les « incidents » et rappeler aux acteurs concernés les valeurs qui doivent être transmises par la pratique du sport incluant les notions d'équité, d'esprit sportif, de sécurité et bien d'autres. Elle veille à ce que la feuille de route mise en place soit appliquée lors des rencontres.

Elle propose aussi la préparation de matchs dits « à risque ».

Elle assume également la désignation des délégués surprises puis analyse chaque rapport de match toujours dans un but d'aider et d'accompagner les clubs.

Ces analyses sont inscrites aux Procès-Verbaux qui paraissent tous les jeudis.

Elle suit aussi les clubs désirant fusionner entre eux en les accompagnant tout au long du processus et permettant ainsi le lien entre les mairies mais aussi la LauraFoot, et ce toujours dans un but de réussite.

A mi-saison, elle analyse tous les cartons rouges distribués aux équipes toutes catégories confondues et accompagne ceux dont le quota atteint 4 cartons rouges ou plus. Elle réunit ainsi les clubs concernés pour trouver ensemble des solutions pour tout mettre en œuvre afin de terminer la saison sans dépasser les 8 cartons rouges.

Ainsi, cette saison 2023/2024 - la commission PSEM a reçu et traité :

- 310 Rapports de délégués - surprise.
- 69 Courriers de clubs
- 48 Rapports d'Arbitres ou délégués officiels
- 49 convocations ayant amenées 24 auditions – clubs – dirigeants - éducateurs.
- 3 préparations de match
- 2 Dossiers de fusion
- 7 Réunions Sécurité ( 3 extérieurs – 4 au DLR)
- 2 Visites club





## COMMISSION ETOILES

**Président** : Lakhdar Touati

**Vice-Président** : Patrick Pinti

**Secrétaire** : Charlène Labrousse

**Membres du Comité Directeur** (par ordre alphabétique) : Annick Di Stefano - Bernard Courrier - Martine Granottier - Roland Brouat

**Représentants Clubs** (par ordre alphabétique) : Dominique Barnoud - Guy Rave - Lucien Vitali - Michel Burdin

Fin de saison 2023-2024, un nouveau questionnaire a été envoyé au club.

Ce questionnaire a été reçu par :

- 167 Clubs Libres
- 22 Clubs Futsal

Nous rappelons l'intérêt pour les clubs de répondre au questionnaire, il permet de sensibiliser et d'évaluer la sécurité dans les stades.

Le but est de constater points forts et points faibles, et d'agir en conséquence. Afin d'obtenir un maximum de sécurité lors des rencontres et de toutes manifestations footballistiques dans l'enceinte des stades.

La Commission PSEM est également là pour accompagner les clubs dans les démarches de Prévention/Sécurité.

L'obtention d'étoiles est également un critère dans le « Challenge Fair-Play ».

Challenge qui peut éventuellement départager des montées et descentes en cas d'égalité parfaite.

Les Membres de la Commission et leur Président compte sur vous pour prendre ce sujet à la hauteur de son importance, et vous souhaite une Excellente Saison 2024-2025 !

## COMMISSION DE DELEGATION

**Président** : Hocine KEROUANI

**Membres**: Christel DELATTRE

Demandes Clubs	181
Demandes Discipline	22
Demandes Futsal	5
Demandes Groupements	17
Demandes D.L.R.	150
<b>Total</b>	<b>375</b>



## COMMISSION DES REGLEMENTS

**Membres du Comité Directeur** : Bernard COURRIER (Président) - MORCILLO Christophe – Roland BROUAT – Lakhdar TOUATI

**Membres représentants des clubs** : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud - MONTERO Antoine – BALANDRAUD JeanLuc – VASSIER Georges – HAMRAOUI Ouardia – ABBES CHRISTIN Linda – TOLAZZI André - CATAFORT Fabien

La Commission des REGLEMENTS, composée de membres du Comité Directeur et de représentants des clubs, juge toutes les réclamations afférentes au District, excepté les réserves techniques se rapportant à l'arbitrage (article 4.14 des RG du District)

Cette saison la Commission a traité 274 affaires (278 pour n-1), a géré plus de 300 mails et répondu à plus de 100 appels téléphoniques.

Sur ces 274 affaires, 175 sont avant match et 99 après match, 30 concernent des joueurs suspendus, Une trentaine de dossiers ont été transmis à l'APPEL et confirmés en grande majorité.

Le nombre des réserves aboutissant à des sanctions reste stable à environ 1/3 du total

Merci à toute l'équipe pour sa grande motivation !

## COMMISSION DE DISCIPLINE

**Sa composition (14 membres) dont :**

4 membres du Comité Directeur – 1 membre représentant les Arbitres -1 membre représentant les Educateurs – 6 membres représentant des Clubs, 2 Instructeurs

**Son activité (avec comparatif saison 2022-2023) :**

Le secrétariat du DLR a géré 16 056 dossiers soit une augmentation de (+ 2,93 %) par rapport à la saison précédente et de (+ 7.28%) par rapport à la saison N-2. Les dossiers se répartissant comme suit :

- Cartons Jaunes : 13664 (+ 3.58 %) dont 387 pour les éducateurs et/ou dirigeants (+ 1,98%)
- Cartons Rouges : 1 363 (+ 6.17 %) dont 196 pour les éducateurs et/ou dirigeants (+ 35,52%)
- Cartons Blancs : 1 029 (- 9,10 %)

La Commission de Discipline a traité : 120 Dossiers (- 20.00 %) se décomposant comme suit :

- 86 Instructions
- 34 Comparutions

Soit autant d'auditions qui se sont déroulées les lundis et les mercredis au siège du DLR.

Répartition par catégories :

U12/13 : 3	U14/15 : 19	U16/17 : 30	U18/19/20 : 12	Seniors : 68
Vétérans : 3	Fem : 2	Futsal : 5	Arbitre : 2	Dirigeant/Educateurs : 6



## Le bilan de la saison

L'activité de la Commission a été stable par rapport à l'année pour un nombre de cartons sensiblement identiques (+2.93%).

A noter tout de même une forte progression des sanctions à destination des éducateurs et dirigeants notamment sur les catégories de jeunes.

Nous remarquons une légère stabilité des cartons jaunes (+3.58%) aussi bien pour les joueurs que pour les éducateurs et dirigeants.

En ce qui concerne les auditions, il y a une diminution par rapport à la saison précédente -20% environ, mais des dossiers sensibles ont été gérés notamment sur des agressions d'arbitres sur les catégories de jeunes.

A noter encore une diminution des dossiers relatifs à la catégorie séniors en baisse constante depuis au moins deux saisons.

Enfin toujours des dossiers très difficiles s'agissant de la catégorie FUTSAL, avec des sanctions lourdes jusqu'à la « mise hors compétitions » de certaines équipes.

## Les perspectives 2024/2025

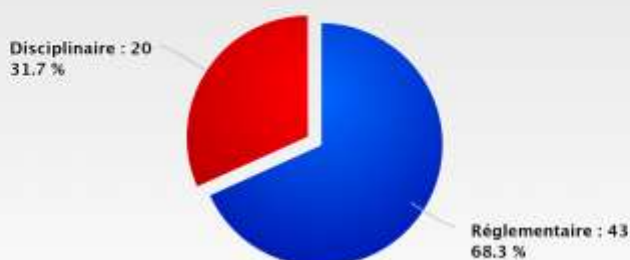
Aux vues du grand nombre d'incivilités recensés la saison dernière, la commission sera vigilante sur les mauvais comportements à l'encontre des officiels.

Le DLR maintient ses réunions « SECURITE », qui auront lieu cette année dans chaque Groupement.

La Commission de Discipline souhaite une excellente saison 2024/2025 à l'ensemble des clubs, éducateurs, dirigeants et bénévoles et souhaite constater une inversion de la tendance sur les affaires disciplinaires, et donc une prise de conscience de chacun.

## COMMISSION D'APPEL

Répartition des Appels



La commission d'appel du District de Lyon et du Rhône est divisée en 2 sous commissions :

### LA COMMISSION D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Elle est composée de 3 membres du Comité Directeur, d'un représentant des arbitres et de 5 personnalités qualifiées ou représentant de club, soit au total 9 membres.

La commission d'appel réglementaire examine les dossiers d'appel des commissions : règlements, sportive, arbitres, trésorerie... Ses décisions, à la différence de la commission d'appel disciplinaire, sont susceptibles d'un dernier appel en Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (LAuRAFoot).





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

**Président** : Christian NOVENT

**Vice-Président** : Didier HAMON

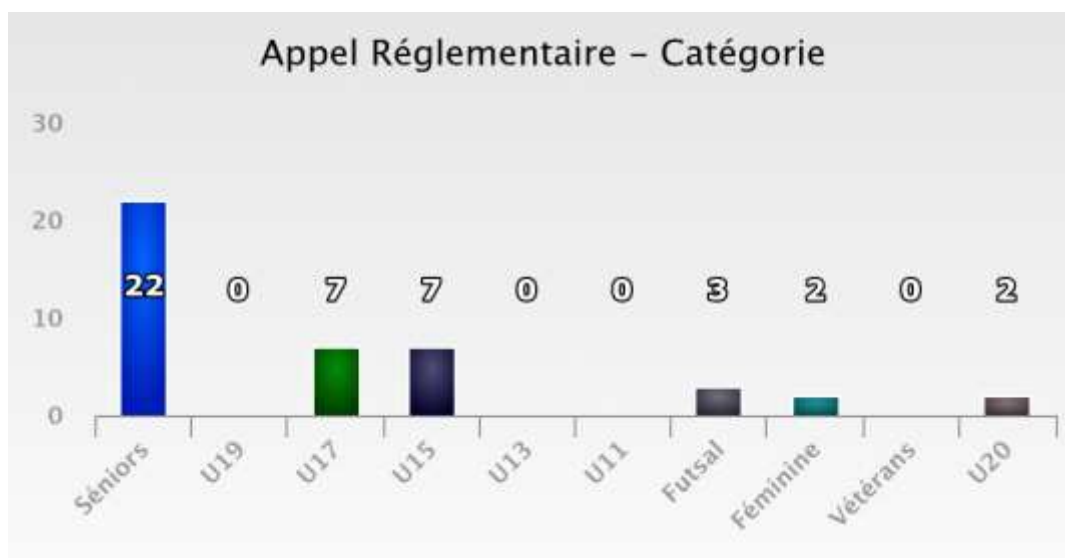
**Membres du Comité Directeur** : Mme Annick DI STEFANO, M. Alain RODRIGUEZ

**Personnalités qualifiées** : MM. Christian BIGEARD, Ivan Michel BLANC, Jean-Philippe KAPP, Gilles URBINATI

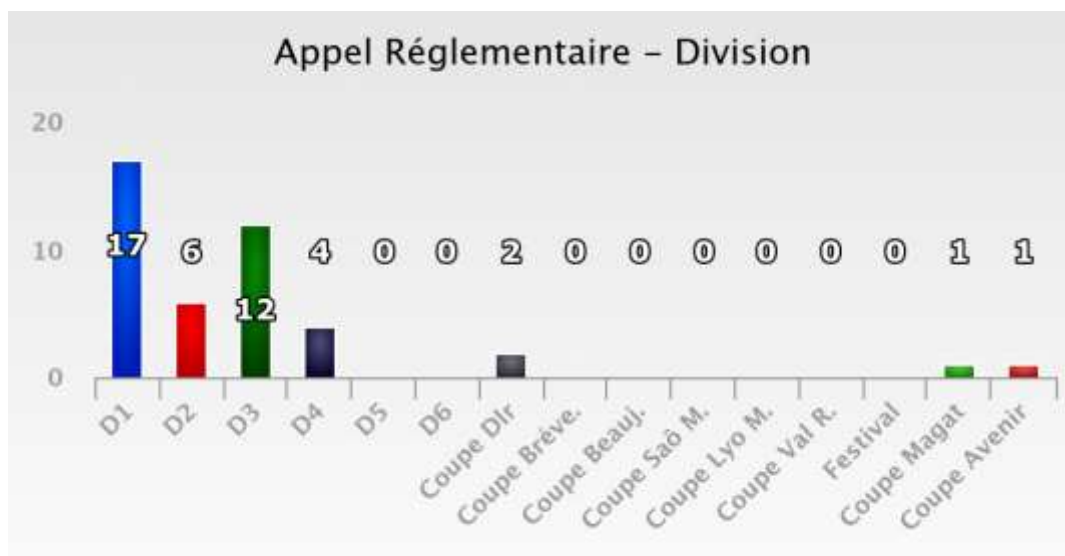
**Représentant des arbitres** : M. Jean CHAMBOST

43 dossiers ont été enregistrés soit une augmentation de 18 dossiers par rapport à la saison 2022-2023.

**Les appels réglementaires concernent les catégories suivantes** : Seniors : 22 / U17 : 7 / U15 : 7 / Futsal : 3 / Féminine : 2 / U20 : 2



**Les appels réglementaires concernent les divisions suivantes** : D1 : 17 / D2 : 6 / D3 : 12 / D4 : 4 / Coupes : 4 / Groupement : 0



**Parmi les dossiers d'appel réglementaire reçus** :

34 dossiers où les décisions ont été confirmées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance

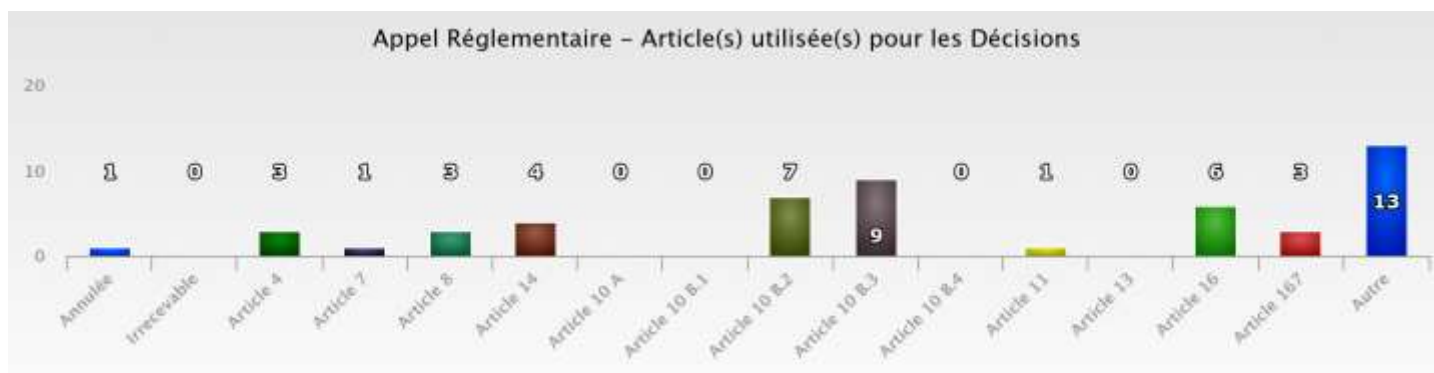
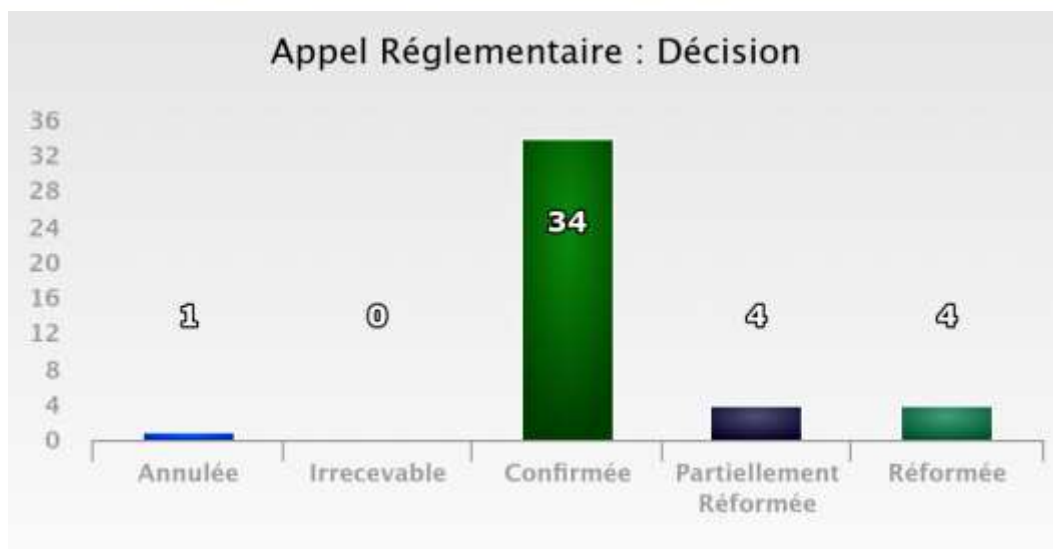
4 dossiers où les décisions ont été partiellement réformées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance

4 dossiers où les décisions ont été réformées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance

1 dossier annulé à la demande du club



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24



### Appel(s) en ligue, district

Ne jugeant pas en dernier ressort, certains dossiers de la commission d'appel réglementaire du District de Lyon et du Rhône peuvent faire l'objet d'un appel à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ou d'une évocation au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône.

Pour la saison 2023/2024, 7 dossiers ont fait l'objet d'un appel en Ligue Auvergne Rhône Alpes. La Ligue Auvergne Rhône Alpes a confirmé la décision de la Commission d'Appel pour 6 dossiers.

Pour la saison 2023/2024, 1 dossier a fait l'objet d'une évocation au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône. Le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône a réformé la décision de la Commission d'Appel et la Ligue a confirmé la décision du Comité Directeur.





### LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE

La commission d'appel Disciplinaire examine les dossiers d'appel de la commission de discipline dans les conditions suivantes :

- En matière disciplinaire, il n'y a que 2 niveaux de juridiction. La commission d'appel du District de Lyon et du Rhône juge en dernier ressort les appels concernant des sanctions de la commission de discipline **ne comprenant pas** de suspension ferme égale ou supérieure à 1 an, pas de retrait ferme de point(s), pas de suspension ferme de terrain ou match à huis clos, pas de rétrogradation, pas de mise hors compétitions, pas d'exclusion ou de refus d'engagement, pas de radiation.

- Dans le cas contraire, c'est la commission d'appel de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football qui doit juger. Si le club ne saisit pas la bonne commission d'appel, son appel est jugé irrecevable.

- Lorsqu'un club fait appel devant la commission d'appel du District de Lyon et du Rhône, le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône a donné pouvoir à son Bureau pour également faire appel de la décision de sa commission de discipline, ce qui permet de réexaminer tout le dossier et éventuellement d'aggraver certaines sanctions.

Elle est composée de 3 membres du Comité Directeur (2 minimum), de 6 représentants de clubs ou autres personnalités qualifiées (3 minimum). Rappelons que lorsqu'elle siège, la commission d'appel disciplinaire doit comprendre une majorité de représentants qualifiés, par rapport aux membres du Comité Directeur.

**Président** : Christian NOVENT **Vice-Président** : Didier HAMON

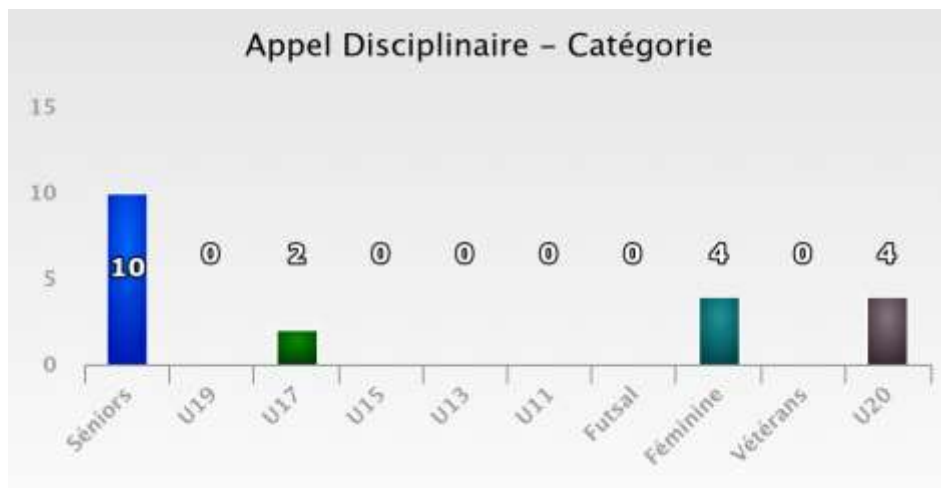
**Membres du Comité Directeur** : Mme Annick DI STEFANO, Alain RODRIGUEZ

**Personnalités qualifiées** : MM. Christian BIGEARD, Ivan Michel BLANC, Jean-Philippe KAPP, Gilles URBINATI

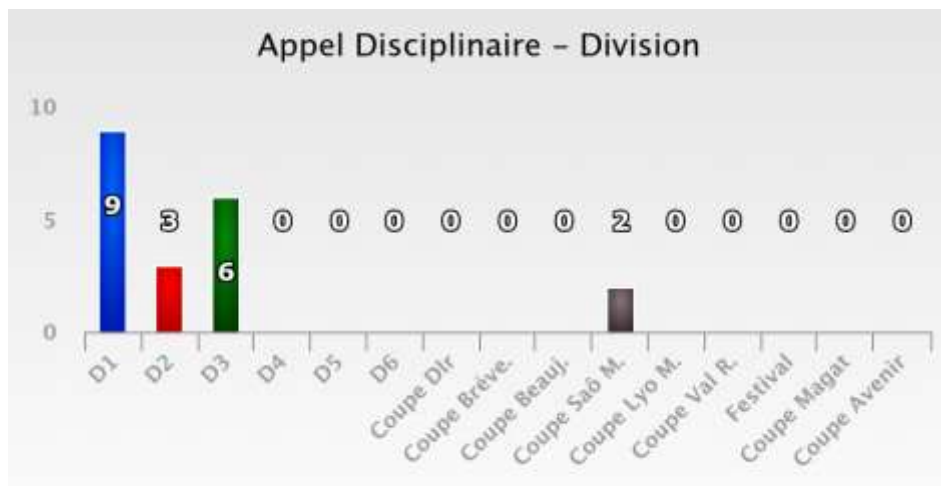
**Représentant des arbitres** : M. Jean CHAMBOST

20 dossiers ont été enregistrés soit une augmentation de 2 dossiers par rapport à la saison 2022-2023.

**Les appels concernent les catégories suivantes** : Seniors : 10 / U 17 : 2 / U20 : 4 / Féminine : 4



**Les appels concernent les divisions suivantes** : D1 : 9 / D2 : 3 / D3 : 6 / Coupes : 2



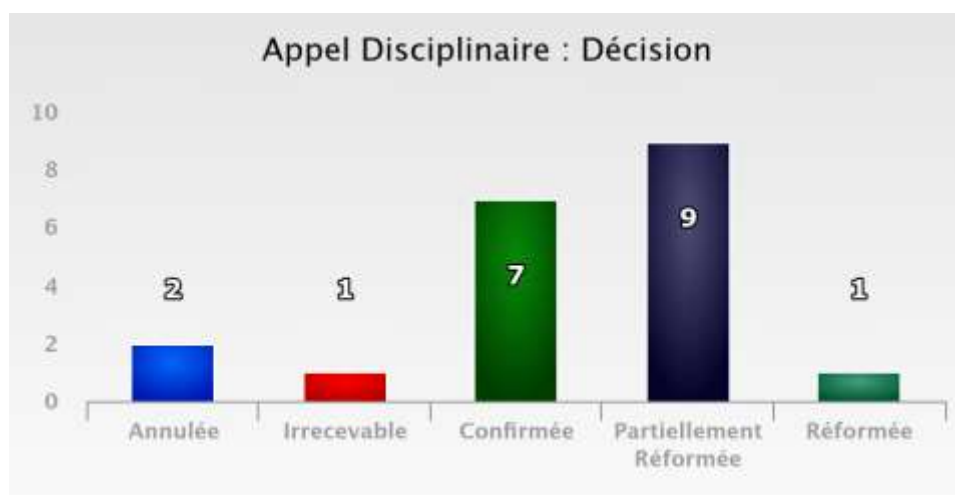




## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### Parmi les dossiers d'appel reçus :

- 7 dossiers où les décisions ont été confirmées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance
- 9 dossiers où les décisions ont été partiellement réformées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance
- 1 dossier où la décision a été réformée par rapport à la décision de la 1<sup>ère</sup> instance
- 2 dossiers ont été annulés à la demande du club
- 1 dossier a été déclaré irrecevable



### Appel(s) au CNOSF et ou Tribunal Administratif

Aucun dossier n'a fait l'objet de ce type d'appel.



### FAIT MARQUANT

Le nombre d'appel réglementaire a enregistré le plus grand nombre depuis la saison 2008/2009.

Cette augmentation s'explique par une difficulté d'interprétation de l'article 167 des règlements généraux de la FFF, du statut de l'arbitrage.

Le nombre d'appel disciplinaire reste stable.

Globalement, nous pouvons noter une méconnaissance du barème disciplinaire et une augmentation importante des incivilités à l'égard des arbitres.

Beaucoup trop d'appels n'étaient pas motivés



## COMMISSION DE L'ARBITRAGE

### Composition de la Commission

Représentant des arbitres au CD : Roger ANDRE

Représentants du CD : Franck BALANDRAS – Bernard COURRIER – Martine GRANOTTIER

CTDA : Jean- Claude LEFRANC

### Bureau

Président : Laurent CHABAUD

Président- délégué : Mohamed AROUS

Vice – Président : Guillaume CIMIER

Secrétaire : Amadeu DO REGO

Trésorier : Roger ANDRE

### Pôle désignations

Seniors : Karim BOUGATEF – Sophiane AARIZA – Jamel BOUGATEF – Vincent DEFOIX

U20 et AA U20 Ligue : Olivier LANDY

JAD U17 – rencontres U18 – U16 Ligue : Rian HERNANDEZ

JAD U15 – rencontres U15 - U14 Ligue : Guillaume CIMIER

Futsal : Thierry BOLZE

### Pôle observations

Seniors – U20 : Edouard MARTINS DAJUSTA

JAD U17 : Armand KAYADJANIAN

JAD U15 : Khalil MAAOUI – Salman MAAROUFI

### Autres membres

Responsable secteur Jeunes Arbitres : Armand KAYADJANIAN

Réserves techniques : Mohamed AROUS

Référent arbitres Féminines : Moussa TALL

Suivi de l'absentéisme : Noureddine ERRACHIDI

Suivi des arbitres et JAD stagiaires : Khalil MAAOUI – Salman MAAROUFI

Suivi JAD Promotionnels : Jules CARRO

Représentant des éducateurs : Sébastien DULAC

Représentant Commission de Discipline : Moussa TALL

Représentant Commission d'Appel : Jean CHAMBOST

Président UNAF Lyon et Rhône : Christophe BOULON

Suivi administratif : Patrick PRESTINI

### Partenaires

Omar AIT HAMMOU – Toufik AIT HAMMOU – Timothé BONNOT – Christophe BOULON – Jean- Luc COMACLE - Michel DOLMADJIAN – (Formation)

### Correspondants dans les Groupements

Bernard BOISSET Beaujolais) – Marc BAYET (Brévenne) – Patrick NOYERIE (Saône Métropole) – Jean- François BLANCHARD (Lyon Métropole) – Olivier MONTEIL (Vallée du Rhône)

Soit un total de 25 membres dont 3 représentants du Comité Directeur et 1 représentant des Educateurs



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### Répartition des tâches

Le bureau est composé de 5 membres.

Le pôle désignations compte 8 autres membres lesquels ont assuré près de 12 000 désignations.

Le Pôle observations de 4 membres procède à la désignation des observateurs et accompagnateurs.

Les jeunes arbitres féminines sont suivies par un référent appuyé de l'aide appréciée de la Commission Délégations et des membres du Comité Directeur.

Enfin, la gestion administrative est assurée par 4 autres membres (suivi absentéisme, gestion des fautes techniques, trésorerie pour assurer le paiement des indemnités des arbitres non réglées le jour du match et autre suivi administratif divers).

6 partenaires (essentiellement des arbitres de Ligue et FFF) assurent des missions de formation à la préparation des examens de Ligue (deux sessions par saison).

2 autres représentent les arbitres dans les Commissions régaliennes (Discipline / Appel).

2 autres aident l'encadrement dans les diverses actions de formation, et enfin présence du Président de l'Amicale des Arbitres UNAF dont le rôle demeure important dans la fidélisation des effectifs !

5 correspondants de la Commission dans nos 5 Groupements

### Ajustements saison 2024/2025

Dans un souci d'être toujours plus performant et d'être au service de nos clubs en assurant la désignation des arbitres et jeunes arbitres sur les différentes compétitions, notre Commission a étoffé son effectif en accueillant de nouveaux membres :

Safa OZDEMIR intègre la commission en tant que désignateur des arbitres JAD U17.

Jean Claude LEFRANC prend en charge la gestion des réserves techniques.

Hugo FETTER intègre la Commission au poste de Secrétaire de la CDA en remplacement d'Amadeu DO REGO qui a démissionné de toutes ses fonctions (secrétaire, observateur et arbitre). Qu'Amadeu trouve dans ces quelques lignes l'expression des remerciements de la Commission et de la reconnaissance de notre District pour la qualité des services rendus depuis de nombreuses saisons mais également pour sa fonction d'arbitre. 27 ans de carrière ce n'est pas rien et ça se respecte ! Début en 1997 en Ligue de Lorraine puis Ligue de Normandie en 2003 avant d'arriver dans notre Ligue AuRA où Amadeu s'est hissé au plus haut niveau Régional de 2016 à 2023.

Merci Amadeu pour ton dévouement et ton investissement à la cause de l'arbitrage et du Football. Tu vas nous manquer ! Bon vent dans tes nouvelles activités.

Bienvenue à ces nouveaux membres qui sont venus enrichir l'effectif de notre Commission à l'aube de cette saison 2024/2025.

Un remerciement également pour le travail effectué par Mohamed AROUS, Karim BOUGATEF, Jamel BOUGATEF, Sophiane AARIZA et Rian HERNANDEZ qui ont cessés leurs activités au sein de la CDA en fin de saison.

Roland VIALLET a pris ses fonctions de CTDA le 1 juillet. Nous lui souhaitons la bienvenue et une totale réussite pour ce nouveau challenge.

### Effectifs

Notre effectif compte 595 arbitres soit une augmentation de 8,18% (+ 45 unités par rapport à l'effectif au 30 juin 2023). Il se décompose comme suit :

- Arbitres fédéraux = 14 (1 F1, 2 F3, 3 F4, 1 AA F1, 1 AA F3, 2 JAF, 2 FFE3, 1 Futsal F2, 1 VAR)
- Arbitres de ligue = 93 (2 Elite Régionale, 3 R1, 14 R2, 38 R3 dont 1 féminine, 3 AA R1, 3 AAR2, 2 AAR3, 2 Féminines, 19 JAL dont 2 féminines, 7 Futsal)
- Arbitres districts adultes = 259 (dont 5 féminines)
- Jeunes Arbitres districts = 202(dont 40 féminines)





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

- Arbitres districts Futsal (spécifiques) = 27 (dont 1 féminine)

A noter la progression de notre corps des arbitres féminines avec un effectif de 53 unités (+18%) !

### Gestion administrative

Dans ses missions statutaires et récurrentes, celle prioritaire de notre Commission reste bien de DESIGNER DES ARBITRES ou JEUNES ARBITRES sur les matchs de nos compétitions selon leur affectation établie en fin de saison précédente lors des classements.

Cet important travail de désignation est complété par un suivi rigoureux de l'absentéisme (45 absences non justifiées ont été traitées soit un pourcentage d'absences aux matchs nettement en baisse et qui reste faible !) débouchant sur un retrait de désignations pour les arbitres ou jeunes arbitres non présents à leur match. Cela a concerné 39 arbitres lesquels ont été sanctionnés : 39 ont été distraits de désignations deux week-end, 5 en état de récidive l'ont été pour quatre week-end, 1 ont fait l'objet d'une convocation et ont été distraits de désignations pour une durée supérieure !!

Ce traitement permet aussi en fin de saison d'établir la liste des arbitres n'ayant pas effectué le nombre de matchs suffisant pour couvrir les obligations de leurs clubs imposées par le statut de l'arbitrage. 76 arbitres ou jeunes ont ainsi été déclarés non représentatifs de leurs clubs (44 représentants 25 clubs de ligue, 32 représentants 27 clubs de District).

Le souci de la bonne image véhiculée par nos arbitres reste d'autre part une autre PRIORITE des actions de notre Commission ! Comme le dit si bien l'adage « pour être respecté, il faut être respectable » alors les comportements déviants (minoritaires) font aussi l'objet de retrait de désignations !

Dans cet esprit, comme le mentionne le classement des arbitres ou jeunes arbitres de fin de saison, 34 d'entre eux ont fait l'objet d'une convocation suivie d'une reprise « sous conditions ». Seulement, 21 se sont présentés à la convocation de reprise. 13 n'ont pas renouvelé leur licence pour la présente saison.

De plus, 7 arbitres, en état de récidive, ont fait l'objet d'une mesure administrative avec obligation de repasser un stage de Formation Initiale avant toute reprise.

De plus, 3 arbitres ont été déclarés en arrêt d'activités pour ne pas fait le minimum requis au test physique (TAISA) et cela sur 3 saisons consécutives.

La Commission traite également la situation des arbitres ou jeunes arbitres qui n'ont pas été réglés d'une partie de leurs frais à l'issue du match (très souvent le club visiteur). Cette tâche est assurée par le trésorier de la Commission. Pour information, cela concerne pour la saison 95 arbitres entraînant une amende de 75 € en sus du remboursement des frais non réglés pour les 58 clubs concernés.

Enfin, pour l'ensemble de ses missions de recrutement, de formation, de fidélisation, et de promotion, notre Commission est aidée du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, **Jean- Claude LEFRANC** dont les actions au service de l'arbitrage mais aussi à l'écoute de nos clubs sont permanentes !

Le travail effectué en amont par la Commission du Statut de l'Arbitrage présidée par **Christophe MORCILLO** ne doit pas être sous- estimé tant le travail de fourni consistant à pointer le renouvellement des licences arbitres ou de veiller aux mutations des arbitres d'un club à un autre est indispensable à la bonne marche de notre arbitrage.

Il en va de même pour la Commission Médicale dont son Président sortant, **Docteur Christian BERGER – VACHON**, bon an mal an, examine toujours scrupuleusement et avec professionnalisme plus de 200 dossiers médicaux, la Commission Médicale ayant allégé le protocole médical en exigeant un DMA complet toutes les 3 saisons pour les arbitres âgés de 18 à 34 ans !! Au moment de quitter ses fonctions, qu'il trouve dans ces quelques mots l'expression de notre gratitude et de notre reconnaissance pour tout le travail accompli pendant 20 ans.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### Recrutement des arbitres

Le bilan est le suivant :

INSCRITS (dossiers candidatures reçues)	188	dont 8 Futsal et 25 féminines
ABSENTS COURS/EXAMEN	26	14%
PRESENTS	162	86%
ADMIS THEORIE	137	85%
ECHEC THEORIE	25	15%
ADMIS PRATIQUE	123	90% des admis théorie (*)

Ces candidats ont été préparés au cours de 4 stages de formation initiale en externat (août / octobre / décembre 2023 / février 2024), et viennent s'ajouter ceux du Futsal et des Féminines organisés par la CRA. A noter que 25 féminines et 8 futsal ont été formés cette saison !

Ces formations ont mobilisé 15 formateurs : Omar AIT HAMMOU – Lazhar BENHARRAT – Thierry BOLZE - Christophe BOULON – Hugo BRAYARD - Benoît GASPARD – Bilal LAIMENE – Younès LAIMENE - Khalil MAAOUI – Salman MAAROUFI - Albéric MARIN - Patrick PRESTINI – Idir SOUAK – Moustapha SYLLA – Alexandre VEYET

Les stages en externat ont été complétés d'une séance de formation complémentaire pour former les candidats à la Feuille de Match Informatisée et traiter l'aspect des autres formalités administratives.

Avant d'aller siffler leurs premiers matchs sur lesquels ces candidats ont été accompagnés sur leurs deux premiers matchs arbitrés voire trois si cela s'avérait nécessaire (quatre à cinq pour les jeunes arbitres Féminines), ceux-ci sont allés préalablement observer un arbitre expérimenté afin de suivre ses faits et gestes dans son évolution.

Ces accompagnements ont représenté 319 déplacements d'observateurs ou d'arbitres en activité afin de lancer ces nouveaux arbitres ou jeunes arbitres sur de bons rails !

Notre District a donc enregistré le recrutement de 123 nouveaux arbitres (Futsal inclus) : 37 seniors, 65 jeunes arbitres, 16 féminines et 5 arbitres Futsal.

Les arbitres promus des premières sessions ont été rassemblés le jeudi 11 avril 2024 pour dresser un bilan de leur début d'activité, leur présenter leur Commission d'Arbitrage et Amicale d'arbitres UNAF et leur remettre leur écusson d'arbitre officiel.

### Formation continue des arbitres

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur et aux bonifications allouées pour la participation aux stages, des formations dédiées à chaque catégorie ont été organisées ainsi que des séances tests physiques.

Le tableau bilan infra fait ressortir un taux de participation aux stages de 74% et aux séances du test physique T.A.I.S.A. (Test Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre) de 90% avec un taux de réussite égal à 91% !!!

Catégorie	Effectif	Participants Stage	Taux de présence	Participants Test Physique	Taux Réussite
D1	26	25	96%	26	100%
D2	31	29	94%	31	100%
D3	33	29	88%	31	94%
D4	70	49	70%	64	81%
AA D1 – AA D2	36	27	75%	35	89%
U20	49	25	51%	43	93%
JAD	121	78	64%	104	93%
TOTAL	366	271	74%	334	91%



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Le stage obligatoire des arbitres D1 s'est déroulé sur deux jours samedi 5 et dimanche 6 janvier 2024 à la Ferme Jean Recorbet au Lac des Sapins à Cublize. Pour ce retour bien connu sur ce site apprécié des arbitres, le groupe des espoirs est venu compléter l'effectif. Outre le programme de préparation physique concocté par Kévin DORVAULT autour du Lac, les stagiaires ont pu également apprécier les interventions thématiques de Régis CHAMPET – section Lois du jeu de la FFF (l'épreuve des Tirs au But), et d'Aurélien PETIT – arbitre Fédéral 2 (la personnalité).

De plus, la Commission a procédé à la désignation de 463 observations d'arbitres et jeunes arbitres ou détections de jeunes arbitres en U15 !

Enfin, 80% des arbitres ont satisfait aux obligations du questionnaire annuel sur les lois du jeu lequel a été effectué à distance via un formulaire sous Google pendant au printemps 2024. 292 questionnaires type QCM ont été validés et notés. A noter que 25% des stagiaires de la saison en cours ont spontanément répondu à ce questionnaire !

### Promotions Fédérales

Cinq promotions Fédérales viennent orner la vitrine de notre District :

- Eddy ROSIER – Promu Fédéral 2
- Toufik AIT HAMMOU – Promu Fédéral Futsal D1
- Théophile KAPP et Lilian PALMIER – Promus Jeune Arbitre Fédéral
- Benoît CHANDELIER – Promu Arbitre Fédéral Futsal D2

Malheureusement dans tout classement, il y a également des déceptions, notre Commission témoigne sa sympathie et son soutien à leurs collègues :

- Tristan THEUILLON - déclaré non admis à l'examen Fédéral 4
- Aymeric PAPILLON - déclaré non admis à l'examen JAF

### Promotions Régionales

Le travail de formation de notre Commission en amont trouve enfin sa récompense cette saison avec ces 19 promotions de nos arbitres et jeunes arbitres au plan régional :

- Seyyid Enes AYDOGMUS – Hugo BRAYARD – Antoine DUBOIS – Hakim KADDOUR – Samy TAULEGNE – Promus Arbitres Régional 3
- Cédric MEAUDRE – Promu Arbitre Assistant Régional 3
- Tarek BRAIKI – Idir SOUAK – Thomas LEVEQUE – Rayan JERIDI – Promus Arbitres Futsal R2
- Ilian ANTONIALI – Ema BEKHA – Mathéo FENECH - Joweria BELHERIR – Djessi HERNANDEZ (SSFA) - Théophile KAPP – Amélia FERNANDEZ (SSFA) – Anthony THION – Thomas GOUSSET – Promus Jeune Arbitres de Ligue

Relevons enfin avec plaisir dans le classement des arbitres régionaux, les titres de Majors et promotions de

- Vincent DEFOIX - Imad DIOUANE – Khalil MAAOUI – Promus Régional 2
- Gérard MITAI – Major AA R1
- Xavier DURAND – Major Futsal R2

Un coup de sifflet d'encouragements est également adressé aux collègues qui subissent cette saison, les vicissitudes d'un classement régional défavorable : Yoann ARAGONES (AA R2) – Mohammed BENKHALEF (R2) – Fehmi CHAOUCH (R2) – Benoît GASPARD (R2) - Amadeu DO REGO (R3) – Armand KAYADJANIAN (R3) – Jimi NELZY (R3) – Thomas THIZY (R3).

Enfin, nos autres encouragements sont bien entendu adressés aux arbitres régionaux qui vont concourir pour glaner un écusson fédéral après avoir réussi l'examen théorique FFF :

- Adrien BOURDON – Candidat Assistant Fédéral 3
- Thomas LEVEQUE – Candidat Jeune Arbitre Fédéral

Ces mêmes encouragements sont adressés à celles et ceux qui concourent pour l'obtention d'un écusson régional lors





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

de la saison 2024 - 2025 et défendent les couleurs de notre District :

- Clément GIRMA – Sam MEUNIER – Nordine TAGHZAOUI - Candidats Arbitres Régional 3
- Aymeric CASANAVE – Céline CELIK – Tom PONCET (SSFA) – Mohamed Amir ROUIBAH – Mathilde DELORME – Théo PARIENTE (SSFA) - Candidats Jeunes Arbitres de Ligue

Ce palmarès qui constitue la vitrine arbitrale de notre District est révélateur du travail important de formation effectué en amont (deux sessions par saison).

Cette formation placée sous la coordination du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, Jean- Claude LEFRANC a vu la participation de 19 candidats préalablement sélectionnés représentant 20 séances de préparation animées par Omar AIT HAMMOU (Régional 2) – Timothé BONNOT (Fédéral 4) - Brice BROSSETTE (Assistant F3) – William LAPLAGNE (Candidat Fédéral 4) – Khalil MAAOUI (Régional 3) – Jules CARRO (Jeune Arbitre Fédéral).

Le suivi terrain a été assuré par une équipe de formateurs de niveau régional et national !

### Coups de sifflet d'honneur

Félicitations également à nos différents arbitres de District Majors dans leur catégorie :

- Seniors District 1 : Julien BRAISAZ
- Seniors District 2 : Celal YALCIN
- Seniors District 3 : Robin BERNARD et Grégory GIRARD
- Seniors District 4 : Mikail AKBULUT
- U20 : Ramzi HEMAMID
- Arbitre- Assistant District: Vincenzo MOLINO
- Jeune Arbitre District U17 : Céline CELIK
- Jeune Arbitre District U15 : Billel LESSIG

Notre Commission tient également à exprimer ses remerciements pour les services rendus à la cause de l'arbitrage, et sa gratitude à Michel DOLMADJIAN (AAF3) – Aurélien SAUNIER (Elite Régionale) – Mohamed AROUS (R2) – Yoann ARAGONES (AA R1) – Tayeb BELOUCIF (AA D2) – Kamel BOUGATEF (D5) – Yvan DUCHENE (D3) – Daniel FAUQUERT (D4) – Jean Pierre THEBOT (AA D2) lesquels ont décidé de raccrocher leur sifflet ou drapeau après de nombreuses saisons à arpenter les terrains de notre District ! Bonne retraite sportive.

Avec des félicitations aussi pour tous les arbitres et jeunes arbitres ayant dirigé l'ensemble des Finales de nos compétitions (Coups de Lyon et du Rhône) à la satisfaction générale :

- Seniors : Olivier LANDY – Philippe PINTO – Jaouad EL BIYAALI
- Féminines : Claudie CHATELARD – Moldi SASSI – Thomas HENRY
- U20 : Hugo FETTER – Emre COSAN – Mohamed MESSALTI
- U17 : Anthony THION – Idriss GOUACEM – Mohamed MABROUK
- U15 : Mathilde DELORME – Céline CELIK – Lilia HAMM
- Vétérans : Ahmed MAAOUI – Khaly BALL – Nuh KAPLAN
- Finale Seniors D1 : Mohamed RECHAD – Hilal SAHEB – Abdelilah AZOUGHARRE

### Médailles

Sur proposition de notre Commission, ils ont eu droit à une médaille du travail bénévole (!) de Ligue ou du District pour leurs longues années de service rendus, félicitations à tous nos récipiendaires :

- Vermeil LAuRA : Eric MONTHEILET
- Argent LAuRA : Molino VINCENZO
- Or DLR : Jean CHAMBOST
- Vermeil DLR : Daniel FAUQUERT – Hicham BOUARFA – Bertrand BRUANDET – Mohamed AROUS
- Argent DLR : Ali KEROUANI – Mohamed MEHIAOUI – Yacine KISSA – Abdelkader ABADA – Tarik REBACHE – Grégory GIRARD – Mohamed AGHMIR – Mehmet AKKAFA



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Souhaitons à nos arbitres que la saison 2024/2025 soit une belle saison sportive avec le moins de soucis possibles tout en les remerciant de leur dévouement et de leur disponibilité à la cause du sifflet semaine après semaine, dimanche après dimanche !

Bienvenue enfin dans notre District aux collègues arbitres qui nous rejoignent mutés d'une autre région.

Bonne saison 2024/2025.

### Remerciements

Après 21 ans de bons et loyaux services pour le District de Lyon et du Rhône, Jean Claude LEFRANC a fait valoir ses droits à la retraite.

En 2003, venu pour redorer l'image de l'arbitrage dans le District, son envie, son dynamisme et sa personnalité marquée ont permis de relever le challenge haut la main.

Jean Claude a su mettre sa rigueur, son professionnalisme et son exigence au service de nos arbitres afin de faire évoluer l'arbitrage vers le haut en étant toujours juste, loyal, honnête et intègre avec tout le monde.

Son empreinte restera longtemps dans notre District avec, en outre, la mise en place des classements avec les bonus administratifs, un recyclage annuel pour tous les arbitres, un stage hivernal pour nos arbitres D1, les tests physiques, les trophées et la soirée des promus.

MERCI Jean Claude pour tout ce que tu as fait et apporté, soit fier de tes résultats et surtout ne change rien car c'est comme cela que tu as réussi.

Nous lui souhaitons une pleine réussite pour ses futures et nouvelles échéances.

## COMMISSION DE L'ARBITRAGE

### **MEMBRES DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

**Président** : Christophe MORCILLO

**Représentants des arbitres** : Roger ANDRE - Franck BALANDRAS - Laurent CHABAUD

**Représentants des licenciés des clubs** : Antoine MONTERO

**Consultant** : Jean-Claude LEFRANC (Conseiller technique départemental en arbitrage)

### **RAPPORT D'ACTIVITE**

La Commission a perdu deux de ses membres en début de saison : Bernard CAVALLAZIO (décédé) et Gilbert MARTIN (pour raisons personnelles).

La Commission s'est mise en quête de deux nouveaux représentants des licenciés des clubs et les a trouvés en fin de saison : il s'agit de Monsieur Emmanuel MULLER, président de l'OLYMPIC SATHONAY CAMP, et de Monsieur Baptiste ODIN, éducateur au FC SUD OUEST 69. Stagiaires dans un premier temps, ils rejoindront la Commission pour la saison 2024/2025.

Deux points majeurs ressortent par ailleurs de l'activité de cette Commission pour la saison 2023-2024 :

#### **Concernant le respect par les clubs de leurs obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage :**

Pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre de clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage est en baisse, signe probable d'une prise de conscience (générale) des clubs de se conformer avec les règles strictes du statut de l'arbitrage.

L'année 2022/2023 avait déjà marqué une stagnation du nombre de clubs en infraction (35, comme pour la saison 2021-2022). Or pour la saison 2023/2024, 30 clubs seulement ont été amendés en fin saison. De même, en début de



saison, 37 clubs avaient été identifiés en infraction, contre 52 en début de saison 22/23.

A noter que sur les 30 clubs amendés, 9 d'entre eux se sont retrouvés en infraction en fin de saison en raison du non-respect par certains arbitres du nombre de matchs minimum à effectuer dans la saison pour pouvoir les représenter.

Cela signifie que sur les 37 clubs identifiés en infraction en début de saison, presque la moitié d'entre eux ont régularisé leur situation en inscrivant avec succès de nouveaux arbitres en formation dans le délai imparti.

A souligner également la confirmation de la tendance baissière du nombre de clubs en infraction pour la 1<sup>ère</sup> année : 13 clubs seulement ont été amendés en première saison d'infraction, contre 17 en 2022-2023 (et 24 pour la saison 2021/2022).

### Concernant l'octroi de mutations supplémentaires :

La Commission constate une forte hausse de clubs ayant droit à une ou plusieurs mutations supplémentaires. En effet si 22 clubs étaient concernés pour la saison 2023/2024, 34 clubs pouvaient bénéficier de mutation(s) supplémentaire(s) pour la saison 2024/2025.

A noter que malgré les relances effectuées par la Commission, deux-tiers seulement des clubs concernés ont répondu en indiquant les équipes bénéficiant de ces mutations.

## COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

### FORMATION DE CADRES

Pour cette saison (quelques chiffres) :

Environ 1000 réservations, toutes formations confondues, ont été faites sur Yparéo :

850 ont été convoqués

Seulement 705 présents (pas de suite donnée à ces réservations, annulations, absences justifiées, absences injustifiées)

### FORMATION CFI

Formations	SESSIONS	Présents	Absence Justifiée	Absence injustifiée	BONS FFF de 15 euros
CFI U6-U9	10 sessions U6-U9	169	14	14	323
CFI U10-U13	10 SESSIONS U10-U13	211	9	16	421
CFI U14-U19	5 SESSIONS U14- U19	115	20	12	
CFI Seniors	4 SESSIONS SENIORS	65	8	3	
<b>TOTAL CFI</b>		<b>560</b>	<b>51</b>	<b>45</b>	<b>744</b>
Attestation Fédérale	<b>3 sessions</b>	51	1	1	51
<b>TOTAL CFI /AF</b>		<b>611</b>	<b>52</b>	<b>46</b>	<b>795</b>
Module U13-U15 Futsal	1	15		1	15
Module Initiation GB	1	12	2	1	
<b>sous total</b>		<b>27</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>15</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>638</b>	<b>54</b>	<b>48</b>	<b>810</b>

### Les grandes lignes de la formation :

- 34 sessions de formations dispensées (3 annulés : projet, AF F et Golf Foot)
- 638 stagiaires présents (première journée CFI) (moins que la saison précédente « 754 »).





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

- Si on doit comparer aux formations CFF, on est un peu près sur les mêmes chiffres que la saison 2017/2018 (environ 678)
  - **Variété des lieux de formations** dans les clubs
  - **150 clubs représentés dont 46 hors DLR**
  - **Représentation des groupements :**
  - Les clubs des groupements les plus représentés sont : Saône Métropoles (124 CFI et 15 AF), Lyon Métropole (114 CFI et 5 AF), Brevienne (104 CFI et 15 AF), Vallée du Rhône (107 CFI et AF). Les clubs du beaujolais quant à eux, sont un peu en retrait et n'ont envoyés que 66 stagiaires en formations (dont 18 du club FCRV) c'est moins que les clubs hors DLR (71)
  - **810 bons FFF** ont été attribués aux stagiaires (attente remboursement LauraFoot)
- Les contenus et l'organisation des nouveaux contenus ont été mis en œuvre avec la volonté de **tester plusieurs formules** et choisir des formats mieux adaptés pour la saison prochaine.

### CERTIFICATION ANCIENS CFF

- **4 sessions d'examens** ont été positionnées pour cette saison
- Sur les **67 éducateurs présents** sur les examens **46 ont obtenus leurs diplômes**

### TUTORAT BEF-BMF-DF

Le **tutorat** des formations est un dossier important également avec 70 tuteurs affectés et accompagnés : 15 BEF / 35 BMF / 2 DEUST / 17 DF

Cette réforme des formations a été un changement assez radical sur le fond comme sur la forme. Nous avons répondu en s'adaptant à notre contexte avec toujours la volonté de répondre aux attentes/besoins des clubs et des stagiaires.

### STRUCTURATION DES CLUBS

#### FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE - FMS

Sections collège : 22 Sections Sportives collèges (13 Garçons, 4 filles, 5 futsal) – A noter la fermeture de la section du Collège Jean Moulin avec le FCVB.

Sections lycée : 10 Sections Sportives lycées (4 garçons, 3 filles, 3 Futsal)

3 Sections Sportives Lycées répondent au cahier des charges « Jean Leroy » et S.E.S :

- Le lycée Notre Dame des Minime (DLR)
- Le lycée Louis Armand (FCVB)
- Le lycée Frédéric Fays (ASSP)

Sections Futsal : 2 Sections Sportives Futsal collèges et 3 Sections Sportives Futsal Lycées (dont 1 S.E.S. : Lycée Edouard Branly - DLR)

Plusieurs actions spécifiques ont été mises en place en direction de ces joueurs/joueuses :

- Formation CFI U6-U9
- Forum des métiers du sport

Mise à l'honneur :

- Olympique Lyonnais - vainqueur du challenge Marilou Duringer 2024
- Collège Georges Brassens (CDFC): Lauréat du concours Foot For Schools 2024
- Collège Jean Moulin (FCVB): Lauréat concours Foot For Schools 2024

#### PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS - PAC

5 clubs sont inscrits dans la démarche à ce jour :

JSTO Givors, AS Limas, FC La Revolée, FC Reneins Vauxonne, FC Pays de l'Arbresle.

Etat d'avancée de chaque club (au 24/06/2024) :

- JSTO Givors : Audit initial terminé.
- FC Reneins Vauxonne : Etape 3/5 de formalisation du projet.
- FC Pays de l'Arbresle : Etape 4/5 de formalisation de projet.
- AS Limas : Etape 3/5 de formalisation du projet.
- FC La Revolée : Etape 3/5 de la formalisation du projet.

LE PAC, pour rappel, s'adresse aux clubs faisant une demande d'accompagnement. Le but de cette action est de répondre aux attentes des clubs en leur apportant méthodologie, outils et conseils. Chaque club est une entité avec des problématiques spécifiques auxquelles le PAC peut prétendre répondre en profondeur au travers de sa structure



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

et de ses outils. Il s'articule autour de six piliers : la structure du club, le social, l'éducatif, le sportif, la communication et les relations externes. La formule est adaptable en fonction des attentes de chaque club (nombre d'étapes, nombre de piliers, finalités, objectifs etc.).

### RESEAU RESPONSABLES TECHNIQUES

- Organisation de 2 réunions avec les responsables techniques des clubs
- Travail de communication pour recueillir les attentes des Responsables Techniques et les perspectives qui en découlent.
- Proposition de création d'un outil de communication spécifique et adapté aux attentes (Clic Ton District)

### LABEL JEUNES F.F.F - LABEL ECOLE DE FOOT AU FEMININ – LABEL FUTSAL

#### Remises :

- 11 Labels remis et 1 coup de cœur dans les clubs
- Organisation mutualisée entre le DLR, le crédit Agricole et les clubs
- Le club a plus de temps pour présenter son projet en présence des sponsors, partenaires, licenciés. Chaque club a son moment de mise en valeur.

#### Demandes ou renouvellements :

- 21 clubs suivis dont 20 ont présenté un dossier final et ont validé. 5 clubs sont sur un double label (jeunes et féminin) et 3 clubs sont sur un label futsal.
- Minimum 3 visites terrain réalisées (EDF ; U13 ; Formation) sur chaque club + une réunion intermédiaire
- Une visite accompagnée en U11 réalisée sur chaque club (nouveau).
- Minimum une visite match ou plateau réalisée sur chaque club (nouveau).
- 20 Jurys ont eu lieu au DLR sur 3 jours dont la réunion finale

Jeunes	Féminines	Futsal
<ul style="list-style-type: none"><li>•Renouvellements<ul style="list-style-type: none"><li>•OL (Elite)</li><li>•FCVB (Elite)</li><li>•GOAL FC (Elite)</li><li>•FC Lyon (Elite)</li><li>•Hauts Lyonnais (Elite)</li><li>•AS Craponne (Excellence)</li><li>•US Meyzieu (Espoir)</li><li>•ES Ecully (Espoir)</li><li>•FC St Cyr (Espoir)</li><li>•FC Frc Lyonnais (Espoir)</li><li>•USEL (Espoir)</li><li>•FCSO 69 (Espoir)</li></ul></li><li>•Nouveaux<ul style="list-style-type: none"><li>•SCOL (Excellence)</li><li>•FC Lyon Croix Rousse (Excellence)</li><li>•DOMTAC (Excellence)</li><li>•FC Chaponnay Marennes (Espoir)</li><li>•Beaujolais Foot (Espoir)</li><li>•SC Caluire (Espoir)</li><li>•SC Bron Teraillon (Espoir)</li><li>•AS St Martin en Haut (Espoir)</li></ul></li><li>•Arrêts / Suspension :<ul style="list-style-type: none"><li>•CASCOL</li><li>•O. Rillieux</li><li>•AS Bellecour Perrache</li><li>•US Millery Vourles</li><li>•FC Pays de L'Arbresle</li><li>•Vénissieux FC</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Renouvellements<ul style="list-style-type: none"><li>•OL (Or)</li><li>•AS Craponne (Argent)</li><li>•Hauts Lyonnais (Argent)</li></ul></li><li>•Nouveaux<ul style="list-style-type: none"><li>•SCOL (Bronze)</li><li>•Franc Lyonnais (Bronze)</li><li>•AS St Martin en Haut 5(Bronze)</li></ul></li><li>•Arrêts :<ul style="list-style-type: none"><li>•GOAL FC</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Renouvellements<ul style="list-style-type: none"><li>•Moulin A Vent (Espoir)</li><li>•PLVPB (Espoir)</li></ul></li><li>•Nouveaux<ul style="list-style-type: none"><li>•ALF (Espoir)</li></ul></li><li>•Arrêts :<ul style="list-style-type: none"><li>•Futsal Vaulx en Velin</li><li>•Condrieu Futsal</li><li>•Vénissieux FC</li></ul></li></ul>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

L'idée des labels jeunes FFF CA est d'aider et accompagner les clubs à mieux structurer l'ensembles de leurs catégories de jeunes à travers 4 projets (Associatif, Educatif, Sportif, Formation/Encadrement).

### PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL - PPF

#### GARCONS

##### U12 :

- 3 opérations de Detections (Interclubs – Séances clubs Elites du 69 - Secteur)
- 3 centres de Suivi (4 secteurs géographiques)
- 1 rassemblement inter secteurs
- 3 centres de Suivi (1 secteur)

Environ 80 clubs représentés et 250 jeunes observés

Une génération à potentiel, qui a fait bonne figure à l'OL lors du rassemblement final. Les garçons restent cependant dispersés dans le département, pas toujours avec une norme d'entraînement en cohérence avec leur potentiel.

##### U13 :

- 4 opérations de Detections (Interclubs – Séances clubs Elites du 69 – Secteur - Opération « Candidatures Libres »)
- 3 centres de Suivi (4 secteurs géographiques)
- 1 rassemblement inter secteurs
- 3 centres de Suivi (1 secteur)

Environ 80 clubs représentés et environ 350 jeunes observés

Une moisson importante de 14 joueurs intégrant nos structures d'élite (Pôle Espoir, OL, ASSE, CF63). Quelques difficultés à prévoir donc sur nos sélections U14 la saison prochaine puisque c'est une équipe complète qui nous quitte...

##### U14 :

- 3 opérations de Detections (2 opérations Interclubs - Secteur)
- 3 centres de Suivi (3 secteurs géographiques)
- 1 rassemblement inter secteurs
- 2 rassemblements départementaux
- 1 rassemblement inter district (2 sélections)

80 clubs représentés et environ 500 jeunes observés

Une génération moyenne qui, malgré des résultats corrects lors des deux RID du mois d'Avril devra faire l'objet d'une stratégie de préparation très ciblée pour performer lors des CID U15

##### U15 :

- 1 stage départemental (2 jours sans hébergement)
- 1 rassemblement départemental
- 2 matchs de préparation par sélection
- Coupe Interdistrict (sélection A vainqueur)

20 clubs représentés et environ 65 jeunes observés (15 garçons en sélection régionale)

Rassemblement RR Avenir Laurafoot : 3 joueurs / Rassemblement RR Elite Laurafoot (Nov et Dec 2023): 13 joueurs + 1 blessé repêché

##### U16 :

- 1 Challenge DLR (16 équipes)
- 2 rassemblements départementaux
- 1 rassemblement académique par sélection

16 clubs représentés et environ 300 jeunes observés (16 garçons au stage régional)





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### **Section Sportive Jean Leroy District de Lyon et du Rhône Lycées ND des Minimes & ICOF**

18 élèves.

Encadrement : Sébastien DODILLE – Check SAMATE – Stéphane ULLDEMOLINS – Gaëtan HALLIER

80 séances d'entraînement réalisées

4 consultations Osthéo

**Challenge Jean Leroy : Participation phase qualificative**

**100% de réussite au BAC**

Passation de la section au club de DOMTAC FC avec la signature d'une nouvelle convention

### **Section Sportive Futsal District de Lyon et du Rhône Lycée Edouard Branly**

25 élèves.

Encadrement : Issa SAFFI – Romain FERNANDEZ – Gaëtan HALLIER – Ramy NAIT SAIDI – Jérôme HERNANDEZ / Prof

Coordonnateur : Mikael LASSALLE

**Compétition UNSS : Qualification à la finale nationale – 4<sup>ème</sup> place**

**100% de réussite au BAC**

Les actions pour le Concours d'Entrée ont eu lieu, dans la continuité du PPF, le 22 février, 26 avril et 17 mai 2023

4 joueurs ont participé à des rassemblements nationaux à Clairefontaine, 2 joueurs ont participé à des rencontres avec la sélection nationale U19.

5 joueurs en sélection régionale U17

## FUTSAL

### U15 :

- 1 opération de Détection
- 2 centres de Suivi
- 1 observation Coupe du D.L.R.
- 1 rassemblement Départemental

20 clubs représentés (U15) et environ 80 jeunes observés (2 garçons en sélection régionale)

### U16-U17 :

- 1 opération de Détection

10 clubs représentés (U16-17) et environ 35 jeunes observés (6 garçons en sélection régionale – 1 en stage national)

## FILLES

Suivis de génération u13F à u15F : environ 300 joueuses vues sur une vingtaine de dates.

Rassemblements régionaux u13F, u14F et u15F remportés par au moins une de nos équipes

2 joueuses sur des stages Nationaux, 45-50 joueuses sur des stages Régionaux

## DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES - DAP

### FOOT D'ANIMATION

#### **Journée d'Accueil U7**

Samedi 23 septembre 2023 - 5 sites (1 site/Groupement) - Environ 2 500 enfants

#### **Journée Nationale U7**

Réalisée en décentralisé dans les groupements – Environ 300 équipes inscrites réparties pour plus de 1500 participants

#### **Poules label U12 et U13 :**

40 équipes engagées en U13 et 35 équipes en U12

Matinée recyclage en novembre (30 éducateurs)

12 équipes en Critérium Régional sur la deuxième phase

Organisation d'un challenge Foot5 Critérium Label le en janvier au Sun Set Soccer de Moins



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Modification des conditions d'accès aux poules label U12 (16 équipes selon les critères d'accès au critérium U13 régional)

### **Poules inter groupement U13 :**

24 équipes concernées (3 poules de 8)

8 représentants du Groupement Lyon Métropole, 4 pour chacun des autres groupements

### **Festival U13- U13F**

**U13 :** 3 tours + Finale Départementale le 6 Avril 2024 à Chasse sur Rhône

clubs qualifiés pour la finale régionale : Trinité / CASCOL / OL

OL 2<sup>ème</sup> du tour régional

**U13F :** 1 Tour + Finale Départementale le 6 Avril 2024 à Chasse sur Rhône

clubs qualifiés pour la finale régionale : OL / Caluire FF / FCVB

OL vainqueur de la finale nationale à Capbreton

### **FOOT A L'ECOLE**

Organisation du Module Foot à L'Ecole à Limonest (16 stagiaires)

21 classes inscrites au cycle FAE (secteur public)

12 prêts de kits

2 journées USEP

### **FOOT AU FEMININ**

#### **Pratique 100% F**

24 équipes U11 + 4 équipes Foot à 5

37 équipes U13 + 4 équipes Foot à 5

7 dates de pratique en U7-U9

#### **Challenge Passion et Futsal Passion**

U7F U9F : 1 rentrée du Foot – 2 challenges extérieur – 3 challenges Foot5 Passion

U11F : Foot 5 Passion : Sun Set Soccer Mions (30 équipes)

U13F : Foot 5 Passion : Sun Set Soccer Mions (30 équipes)

#### **Fête Départementale du Football au Féminin**

Samedi 25 mai 2024 à Mornant : Participation d'environ 450 joueuses U7 à U11

### **FUTSAL**

#### **Pratique Futsal Spécifique Jeunes :**

1630 licences jeunes (+9%)

U18 (20 équipes), U15 (18 équipes), U13 (25 équipes), U11 (28 équipes), U9 (31 équipes), U7 (25 équipes)

Coupe U18 : Vainqueur FC Vaulx

Challenge U15 : Vainqueur GOAL FC

Challenge U13 : Vainqueur Condrieu

Utilisation du nouvel outil FAL pour le suivi administratif des plateaux.

#### **Pratique Futsal Associée Jeunes :**

U7 : 2 plateaux / 48 équipes / 27 équipes de clubs libres

U9 : 2 plateaux / 68 équipes / 40 équipes de clubs libres

U11 : 3 plateaux / 95 équipes / 12 équipes de clubs libres

Coupe U13 : 40 équipes sur 3 tours (Finalistes Trinité + OL)

Coupe U15 : 12 équipes (GOAL FC Vainqueur)



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

### FOOT ADAPTE

20 sections identifiées avec un accueil régulier  
35 clubs actifs sur le sujet  
3 évènements organisés avec le CDSA (environ 80/100 participants à chaque action)  
En septembre à Feyzin, en mars à l'Urban Soccer de Brignais et en juin au FC Lyon.  
Plateaux organisés pour les sections clubs durant la saison.  
Formation Attestation Fédérale Foot Adapté et HandiFoot en novembre (21 participants)

### FOOT LOISIR

#### **Pratique Jeunes (Fun Foot et Challenge)**

6 plateaux Fun foot à 8 U11 - U13  
Challenge Loisir U16 à 8 (16 équipes) : 12 plateaux triangulaires  
Immersion nouvelles pratiques  
Utilisation du nouvel outil FAL pour le suivi administratif des plateaux

#### **Nouvelles pratiques :**

Challenge Club des 1000 : organisé à travers plusieurs dates pour faire découvrir de nouvelles pratiques (Futnet, Foot en Marchant, Golf Foot, Foot5, Foot Pétaque)  
7 Séances immersion découvertes des nouvelles pratiques dans les clubs  
Création d'une commission nouvelle pratique  
Prêt de kits aux clubs  
Journée finale à Manissieux

#### **Foot5**

Partenariat avec 4 structures (Sun Set Soccer à Mions, Urban Soccer Parilly et Brignais)

### PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

48 clubs engagés dans ce programme via la nouvelle plateforme  
307 actions formalisées par les clubs  
6 clubs récompensés – Action du mois  
2 dates de plateaux U11 : Téléthon et Emmaus / Enjouet  
**Lauréat Départemental Challenge PEF** : SC Bron Terrailon

## COMMISSION DES COUPES

**Président** : Bernard COURRIER

**Vice-Président** : Robert DI RIENZO

**Membres CD** : Lakhdar TOUATI, Serge GOURDAIN, Roland BROUAT.

**Membres** : Noé TEDIM DA SILVA RIOS, Maurice MOURROZ, Farid BEN FARAH, Virginie LAGRANGE, Christian SADIN et bien d'autres qui nous aident pour l'organisation des tirages et des phases finales.

Remerciements à Anne Lise, Erika et Zachary pour leur investissement à l'organisation des différentes Coupes du DLR et à Martine et Hocine pour leur participation lors des phases finales.

La commission organise et anime les coupes de Lyon et du Rhône pour les catégories U15, U17, U20, Seniors, Vétérans, Féminines VIAL, U18F, U15F. Elle vient aussi en appui pour le Futsal notamment pour l'organisation des tirages et la gestion du matériel, maillots et ballons. Nos partenaires pour la saison 2023/24 sont le CREDIT AGRICOLE, 6ème SENS IMMOBILIER, BML et notre équipementier EKINSPOUR.





Notre activité est importante en début de saison avec la gestion des inscriptions, les tirages et l'organisation des premiers tours.

Chaque saison, la commission recherche des clubs acceptant de mettre à notre disposition leur site pour l'organisation des phases finales et ce, après visite des installations retenues parmi les clubs candidats. Un cahier des charges nécessaire à une parfaite organisation de ces moments de Fête est arrêté.

**Les lauréats des Coupes du DLR de la saison 2023-2024 sont les suivants :**

- Seniors: CS MEGINAND (FC ST CYR MONT D'OR, finaliste)
- Féminines VIAL : AS DIEMOZ 1 (ASUL 1, finaliste)
- Vétérans : BRON Grand LYON (AS GENAY, finaliste)
- U20 : HAUT LYONNAIS 1 (FC GERLAND 1, finaliste)
- U18F: CALUIRE FF 1968 2 (Ent. SAVIGNY ASSMP 1, finaliste)
- U17 : FC NEUVILLE 2 (ENT ST PRIEST 1, finaliste)
- U15 : FC LYON 2 (SC BRON TERRAILLONT 1, finaliste)
- U15F : CHASSIEU DECINES 1 (AS ST PRIEST 1, finaliste)

## COMMISSION DES COMPETITIONS

**Président** : Lakhdar TOUATI / Vice-Président délégué : Alain BARBIER

**Elus du Comité Directeur** : Bernard COURRIER – Virginie LAGRANGE

**Correspondant Football Féminin** : Patrice MONTAGNON – Dervil ARGYRE

**Membres** : Maurice MOURROZ, Christophe MELINON, Gabriel FAVRE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (Télétravail), Christian SADIN.

La saison 2023-2024 est allée à son terme.

La commission compte 10 membres qui se réunissent chaque lundi.

Plus que jamais au service des clubs, la commission essaie de ne jamais laisser personne sur le bord du terrain !

La Commission des COMPETITIONS a pour mission, entre autres, d'organiser et garantir tous les championnats masculins et féminins du District (hors football d'animation géré par les groupements).

Elle crée les calendriers sur propositions des clubs lors d'une réunion ouverte (mai 2021) et veille au bon déroulement de la saison sportive.

Quelques chiffres :

- Près de 200 clubs libres.
- Près de 80 poules en championnat.
- Plus de 400 matchs par weekend (foot libre).
- Plus de 2500 mails reçus pour la saison passée.
- Plus de 4300 demandes de modifications de matchs traitées par Footclubs.

La Commission des COMPETITIONS gère la composition des poules dans les diverses catégories masculines et féminines, assiste les clubs pour l'établissement du calendrier de la saison. Elle veille à faire respecter les règlements sportifs des championnats, en traite les éventuelles réclamations... organise le suivi des feuilles de matchs informatisées (ou exceptionnellement papier), les demandes et remarques écrites des clubs via leur boîte officielle. Elle est en relation continue avec les clubs. L'outil informatique est prépondérant au sein de la Commission.

Les clubs montant en Ligue cette saison sont :

- SENIORS : FC GERLAND 1 – AS CRAPONNE 2 – FCP ARBRESLE 1 – CS MEGINAND 1 et FC CHASSIEU-DECINES 2.



**Champion de Lyon et du Rhône : FC GERLAND 1**

- U 20: CO ST-FONS 1 – HAUTS LYONNAIS 1
- U17 : FC GERLAND 1 – FC COLOMBIER-SATOLAS 2
- U15 : CS NERUVILLE 1 – CHANDIEU-HEYRIEUX 1
  
- En SENIORS, nous avons enregistré 5 descentes de Laurafoot.
- En U20, 5 descentes de Laurafoot (3 issues de U18 R2 et 2 de U20 R2)
- En U17, 2 descentes de Laurafoot (issues de U16 R2)
- En U15, une descente de Laurafoot (issue de U15 R2).

La commission félicite tous les promus et leur souhaite une belle réussite sportive au niveau supérieur.

## COMMISSION FEMININES

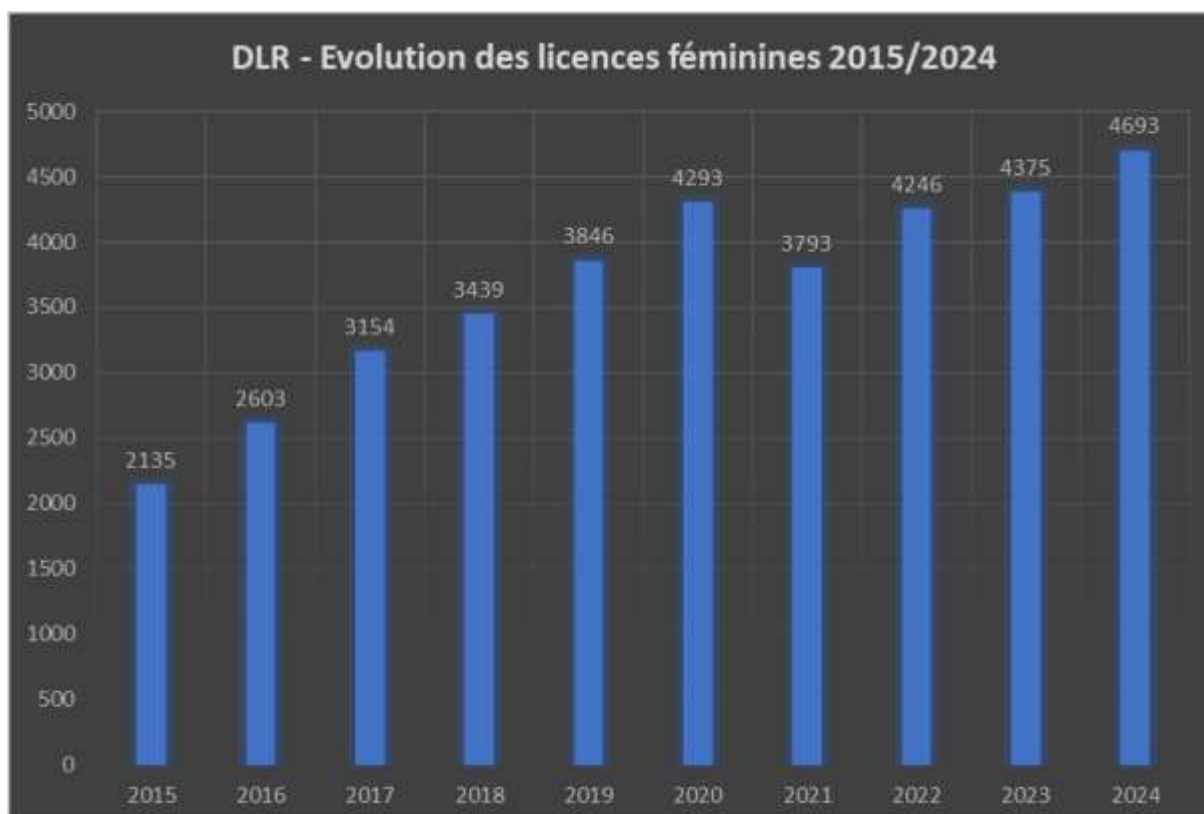
Présidente : Lydie DI RIENZO

Membre de la Commission : Sylvie Platroz, Patrice Montagnon, Dervil Agyre, Annick Di Stéphano, Serge Gourdain, Nasseridine Djoued, Flavien Weisslinger, Julien Rozier

**Nota :** Pour plus de simplicité et de compréhension, la commission Foot Féminin a été renommée en juin 2024, la Commission Féminines

### Une évolution stable de la pratique féminine

Le nombre de licences féminines enregistré sur la saison 2023/2024 confirme l'intérêt dans le football féminin, notamment dans les petites catégories d'âge. Une progression de 7.27 % et 4.693 licences féminines ont été signées cette année.

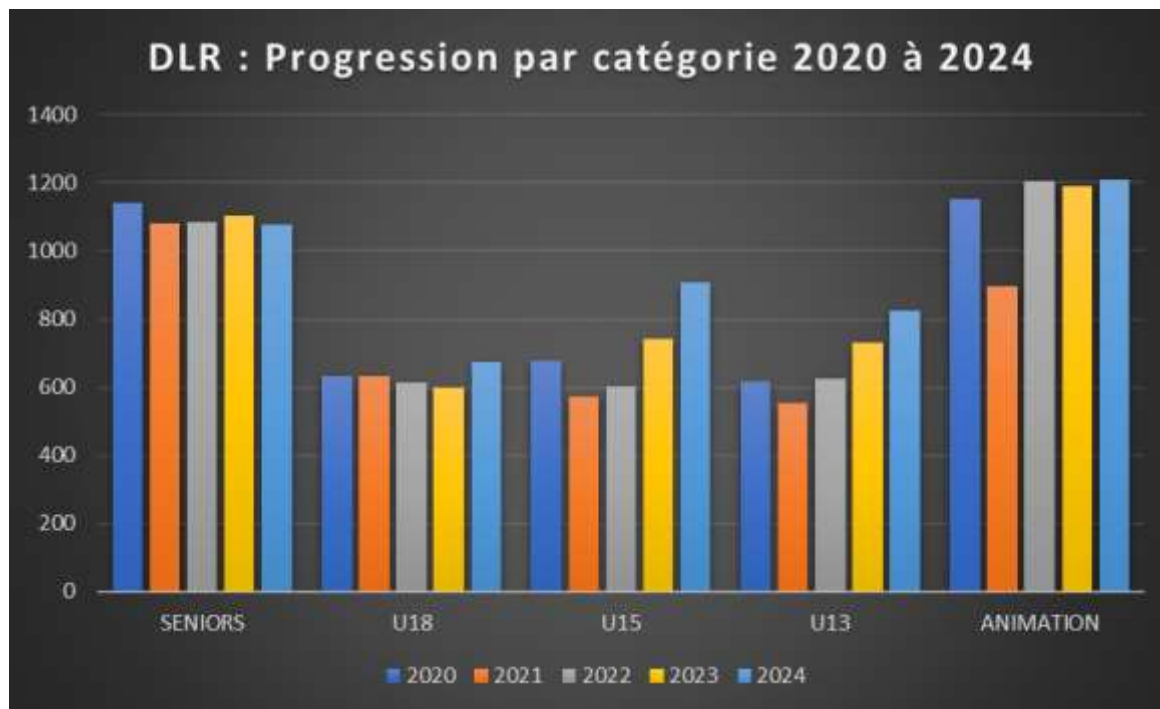




## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Les plus fortes progressions en catégorie d'âge par rapport à 2022/2023 sont :

- Les U14/U15 (+ 22% avec 909 licences)
- Les U12/U13 (+12% avec 823 licences)
- Les U18 (+ 12% avec 674 licences)



### Le Championnat et Coupes 2023/2024

#### Les Championnats

144 équipes étaient engagées sur 2023-2024 (130 la saison précédente, + 10,7%)

On peut noter un fort intérêt pour le Championnat U15 à 11 avec 21 équipes engagées ainsi que pour les U13 District avec 38 équipes engagées

	2023	2024
Senior à 8	15	15
Senior D1	10	12
Senior D2	15	11
U18 à 11	19	21
U18 à 8	0	0
U15 à 11	27	26
U15 à 8	14	21
U13 District	30	38
Total	130	144

Un championnat U11 F District complète l'offre sportive du District par des Plateaux.

Gestion des championnats à 11 Seniors, U18 et U15 par la Commission Compétitions.

Les autres championnats U13F et U11F ont été gérés par Patrice Montagnon en coordination avec la Commission Technique et des Jeunes.



### **Coupe Vial**

Le trophée a été remis à l' Amicale de DIEMOZ, et des récompenses sous forme de bons d'achats, ont été remises aux 2 finalistes.

### **Coupes 100% féminines**

**Coupe U15F** : Le trophée a été remis à FC Chassieu Decines et des récompenses sous forme de bons d'achats ont été remises aux 2 finalistes.

**Coupe U18F** : Le trophée a été remis à CFF 1968 et des récompenses sous forme de bons d'achats ont été remises aux 2 finalistes.

### **Les temps forts de la Saison 2023/2024**

De multiples actions de promotion du football féminin se sont déroulées tout au long de l'année, telles que :

*Rentrée du football au féminin*

*Challenge Passion, Foot 5*

*Finale départementale pour les U13F*

*Fête départementale 100% féminines au club du FSCO 69 à Mornant*

**Le DLR, via sa Commission Foot féminin et sa Commission Technique et des Jeunes, remercie tous les clubs ainsi que tous les parents et accompagnateurs qui se sont mobilisés sur ces différentes actions.**

### **Un partenariat ambitieux avec Ideal Pneu**

Ideal Pneu est le sponsor du football féminin du DLR depuis maintenant 3 ans

*Naming du championnat Seniors D1 à 11 qui est devenu **Championnat Ideal Pneu***

*Challenge des **meilleures buteuses D1***

***Atelier de Tir au but et remise de maillots de l'OL féminin** sur les challenges Passion et Foot 5*

La commission Foot Féminin remercie vivement toute l'équipe d'Ideal Pneu pour sa collaboration et sa contribution au développement du football féminin départemental.

### **Les autres actions en faveur du football féminin**

Appel à projets « Toutes Foot » piloté par la FFF : pas de lauréat au niveau national pour le DLR 69

Les lauréats DLR Toutes Foot

1 – ES Lierguoise

2 – CFF1968

3- SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013

### **Les ambitions de la Commission Foot Féminin**

La Commission Foot féminin est déterminée à faire de la prochaine saison une période de croissance et de succès pour notre District. Nos ambitions se concentrent sur deux axes principaux : **la fidélisation de nos actuelles licenciées et l'attractivité pour de nouvelles joueuses de tous âges.**

Pour cela, les actions suivantes seront proposées et étalées sur les prochaines saisons :

**Référent féminin** de la Commission Féminines sur les 5 groupements pour être au plus proche des clubs et des spécificités des territoires

Création de **nouveaux événements 100% féminin de découverte** ouverts aux non-licenciées en U7-U9F





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Mise en place **d'actions ciblées** par secteur pour aider les nouvelles équipes et nouveaux dirigeants (réunions d'informations, appui technique...)

**Visite de chacun des clubs** ayant des licenciées féminines (en section féminine ou en mixité) pour une proximité et une oreille attentive à leurs problématiques

**Programmes de parrainage** : Incitation des licenciées actuelles à inviter leurs amies et connaissances à découvrir le football féminin

**Partenariats avec les écoles et les centres aérés** : Collaboration avec les clubs, les établissements scolaires et les structures de loisirs pour encourager les jeunes filles à rejoindre un club de football.

**Campagnes de communication** : Utilisation des réseaux sociaux du DLR locaux pour faire connaître Le football au féminin et ses valeurs.

Proposition d'actions afin d'attirer de **nouvelles dirigeantes**

Mise en place de formations **d'arbitres capacitaires en foot à 8 et à 11** pour légitimer et organiser l'arbitrage en interne

Notre objectif est de créer un district dynamique et inclusif, où chaque joueuse, qu'elle soit débutante ou confirmée, trouve sa place et s'épanouit dans un club. Nous croyons fermement que la fidélisation de nos licenciées actuelles et l'attractivité pour de nouvelles joueuses sont les clés de notre succès pour la prochaine saison.

Ensemble, faisons briller le football féminin et offrons à nos joueuses les meilleures conditions pour grandir et s'épanouir dans leur passion.

Merci aux membres de la Commission Foot Féminin pour leur aide et leur appui régulier qui ont permis la réussite de toutes ces belles actions dédiées au football féminin.

Merci également à tous les acteurs de terrain, garçons et filles, Président(e)s, dirigeant(e)s, éducateurs et éducatrices, arbitres qui contribuent chaque jour au développement du football féminin.

## COMMISSION FUTSAL

**Président** : Roland BROUAT

**Elus du Comité Directeur** : Bernard COURRIER – Lakhdar TOUATI

**Membres** : Lionel POIRIER, Thierry BOLZE, Elabo ELLOH, Nasserine DJOUED, Yacine FEKRANE.

La saison 2023-2024 a confirmé la dynamique positive du futsal départemental, avec une participation accrue et un niveau de compétition élevé. Le championnat senior a compté 53 équipes, et la Division 1 a été particulièrement disputée, l'équipe réserve de l'Olympique Lyonnais (OL 2) accédant à la Ligue. Les catégories jeunes ont également connu une croissance notable : 18 équipes en U18, 16 en U15, et le lancement du championnat U13 avec 8 équipes. Les plateaux pour les U7 à U13, organisés par la commission technique, ont contribué à cette réussite.

La Coupe de Lyon et du Rhône a également été un grand succès cette saison. Pas moins de 38 clubs (équipe 1) ont participé à cette compétition. La finale, disputée à Caluire devant un public nombreux et dans un excellent esprit, a offert un spectacle de qualité. L'AS Saint-Priest s'est imposée face à l'OL 2 sur le score de 4 buts à 2, concluant en beauté une épreuve très relevée.

Le championnat féminin a vu sept équipes concourir, avec un titre disputé jusqu'au goal average particulier entre Goal Futsal et Rives. Malgré quelques incidents regrettables ayant conduit à des sanctions, la saison a été marquée par une progression constante du nombre de licenciés, atteignant 2 720, dont 66 féminines, soit une augmentation de 150 par rapport à la saison précédente. Notamment, 74 % des licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes sont issus du district du Rhône, et en Régional 1, 11 des 12 clubs proviennent de notre district.

Pour la saison 2024-2025, le futsal départemental poursuit son expansion. Le championnat senior enregistre 54



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

équipes engagées, réparties comme suit : 12 en D1, 22 en D2 et 20 en D3. Les catégories jeunes continuent de croître avec 21 équipes en U18, dont 4 clubs des districts voisins, 16 équipes en U15, incluant 2 clubs extérieurs, et 12 équipes en U13. Le championnat féminin maintient sa dynamique avec 7 équipes engagées.

Au niveau régional, 14 des 25 équipes proviennent du district du Rhône, avec 8 sur 12 en R1 et 6 sur 13 en R2. Sur le plan national, deux équipes représentent le district : Goal Futsal en D1 et l'Olympique Lyonnais en D2.

La commission futsal reste vigilante quant au respect des règlements, notamment concernant les reports de matchs, et met l'accent sur la sécurité et le respect au sein des gymnases. Une attention particulière est portée au recrutement et à la pérennisation des arbitres, acteurs essentiels au bon déroulement des compétitions.

Nous remercions l'ensemble des clubs, joueurs, éducateurs et arbitres pour leur engagement continu dans le développement du futsal au sein du district de Lyon et du Rhône.

## COMMISSION FOOT LOISIRS

**Président** : Mr Gérard MEI

**Membres de la commission** : Mrs Christian BOURLIOUX ; Manuel DE OLIVEIRA ; Patrick DURBIANO ; Fabien JASPERO ; Simon LESNIOHSKI ; Olivier ROBERT

### **Bilan sportif :**

Effectif foot à 11 : **78 équipes** inscrites et réparties en 9 poules

Effectif foot à 8 : **48 équipes** inscrites et réparties en 6 poules

Effectif foot féminin : **15 équipes** en 2 poules

Nombre de licenciés : **2784**

### **Organisation du Challenge foot à 11 :**

**78 équipes réparties en 9 poules sur 3 niveaux** ( 2 poules dans lesquelles seule la note de fair play a été pris en compte pour le classement final)

Journée finale (nocturne : 19h00-00h30) le 14 juin 2024 à Jonage

14 équipes qualifiées

Vainqueur : MONTANAY

### **Organisation du Challenge foot 8 Masculin :**

**48 équipes** réparties en 6 poules de 8 à 10 équipes sur 2 niveaux

Journée finale (nocturne ; 19h00-00h30) le 8 juin 2024 à St PRIEST

12 équipes qualifiées

Vainqueur : ASUL 4

### **Organisation du Challenge foot à 8 Féminin :**

**15 équipes réparties** sur 2 poules Géographique

Journée finale (nocturne ; 19h00-00h30) le 31 mai 2024 à Manissieux

12 équipes qualifiées

Vainqueur : RILLIEUX

### **Organisation de la Coupe :**

**74 équipes** inscrites

Un tour de cadrage

Finale : USVJ contre GOAL fc 3

Vainqueur : GAOL fc 3



### Bilan administratif :

#### L'assemblée général a eue lieu a Lyon 8 éme le 12/09/2023

Les représentants des équipes ont été réunis le 19 et 20 septembre 2023 pour des informations sur le déroulement de la saison 2023 /2024

Ces réunions sont animées par les membres de la commission.

#### Principaux objectifs de ces réunions :

- Faciliter l'organisation du challenge en permettant aux responsables des équipes de se rencontrer pour fixer les dates des matches
- Permettre à la commission de rappeler les règles de fonctionnement du foot loisir
- Aide pour les demandes de licence
- Utilisation de la FMI (tablette)
- Faciliter l'insertion des nouveaux clubs inscrits
- Informer les responsables sur le nouveau système d'inscription sur internet foot club
- Provoquer l'échange d'idées sur l'esprit Foot-Loisir

## COMMISSION FOOT ENSEMBLE

Joseph Inzirello – Evelyne Monteil – Salima Saket – Sonia Marzouki – Dervil Argyre – Lionel Touzet -Alain Monteil – Chantale Dupent – Roland Brouat – Bernard Courier – Christian Berger Vachon -Georges Vassier – Elloh Elabo

La saison à vue une augmentation des équipes de foot adapté Nous avons travaillé sur 2 axes

1<sup>er</sup> avec le soutien du CDSA auprès des centres spécialisés nous avons organisées 3 journées

- Le 28 septembre 2023 à Feyzin avec 100 jeunes pour 13 établissements
- Le 23 février à Brignais en futsal avec 50 participants pour 7 centres
- Le 20 juin pour une journée finale au FCL avec des équipes formées par chaque centre, cette année 8 équipes pour 50 joueurs

2<sup>ème</sup> Le week-end avec des plateaux gérés par Salima

Nous avons eu le plaisir d'accueillir sur l'ensemble des plateaux 13 équipes réparties par poule de niveau :

- ASEF 1/2
- SCOL 1/2/3
- FC Villefranche 1 /2
- Soane Mont d'Or
- FC ST Foy les Lyon
- ST Fons
- FC SO
- Bron Terrailon
- FC Lyon

Nous avons prévu d'organiser 5 plateaux au cours de la saison :

- Le premier plateau a eu lieu le 21 octobre à l'AS Ecully. 4 équipes en poule 1 et 4 équipes en poule 2 ont été présentes.
- Le 2<sup>e</sup> plateau a été à Brindas le 2 décembre en foot en salle. 14 équipes se sont rencontrées réparties sur la journée.
- Le 3<sup>e</sup> plateau a eu lieu au sein du club de Soane Mt D'or. Nous avons compté sur la participation de 6 équipes en poule 1 et 6 équipes en poule 2.
- Le 4<sup>e</sup> plateau prévu le 4 mai à St Pierre de Chandieu a été annulé par faute de disponibilité suffisante des équipes.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

- Le plateau final du 1<sup>er</sup> juin à Genas s'est déroulé sur la journée avec la présence de 5 équipes en poule 1 et 6 équipes en Poule 2. Belle journée en inclusion avec les finales de coupes vallée du Rhône

Nous tenons à remercier l'ensemble des responsables et éducateurs pour leur collaboration et leur participation ainsi qu'à tous les clubs qui se sont engagés et se sont organisés pour l'accueil des plateaux et qui ont rendu possible ces belles rencontres.

Pour la saison à venir, nous souhaitons organiser le même nombre de plateau dont 1 en salle comme la saison précédente. Pour cela nous avons besoin de clubs accueillants. Si vous souhaitez accueillir un plateau au sein de votre club, nous vous remercions de nous faire savoir le plus rapidement possible vos disponibilités sur les périodes suivantes :

- 16 novembre ?
- Décembre/Janvier (2<sup>e</sup> plateau foot en salle) Ste Foy Les Lyons date à définir
- Février ?
- 29 mars Ecully
- 26 avril à Saône mont d'or
- 24 mai (Plateau Final) avec le Groupement Vallée du Rhône finale U13 en cours

Nous souhaitons également intégrer et faire participer dans quelques-uns de nos plateaux les sections enfants comme nous avons pu l'expérimenter lors de notre plateau foot en salle et le plateau final à Genas.

Notre ambition au sein de la commission est de pouvoir mettre en place à moyen long terme un mini championnat district.

## GROUPEMENT BEAUJOLAIS

273 équipes en football d'animation.  
Progression dans toutes les catégories,.

### **U7 : Christian PERROT 68 équipes**

50 équipes ont participé à la rentrée du foot à Liergues le samedi 23 septembre  
8 journées dont 3 Festi-Animation où toutes les équipes ont participé.  
50 équipes étaient présentes à la JND à Chatillon d'Azergues

### **U9 : Zinedine BENSLIMANE**

L'effectif a augmenté jusqu'en février et s'est finalement stabilisé à 95 équipes dont 3 équipes féminines.  
La saison s'est déroulée sur 11 journées en pratique festifoot de 8 équipes par site.  
La présence régulière des équipes a contribué au bon déroulement des rencontres.  
Le retour des feuilles de bilan et feuilles d'effectifs ne nous est pas toujours parvenu dans les délais, ce point est à améliorer pour la saison à venir.  
La journée du 25 mai s'est déroulée sur 6 sites avec 12 à 16 équipes convoquées. Bon retour de cette matinée de clôture de la saison 2023-2024.

### **U11 : Gilbert SEVE et Franck BEDIAT**

58 équipes ont débuté la saison  
La troisième et dernière phase s'est déroulée avec 66 équipes pour 24 clubs.  
Une évolution positive qui demande une gestion des terrains très suivies par rapport aux autres catégories.  
Quelques soucis avec les feuilles de plateaux et d'effectifs que l'on doit améliorer la saison prochaine.

### **U13 : CHAMPIONNAT. Guy PISTOL. 42 équipes.**

1<sup>ère</sup> phase : 42 équipes réparties en 4 poules de 8 et une de 10





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Montée en inter groupement : FC Villefranche3 et 4, DOMTAC 1 ET 2

2<sup>ème</sup> phase : 39 équipes réparties en 4 poules et une poule de 10 composées en fonction des résultats de la première phase

### **COUPE FESTIVAL : 20 équipes engagées.**

A l'issue des 3 tours les équipes de FC Villefranche, DomTac FC et Amplepuis se sont qualifiées pour la finale départementale.

### **COUPE DU BEAUJOLAIS : Ahmed FEZZA. 46 équipes engagées.**

L'issu du premier nous avons qualifié toutes les équipes et reversé les équipes éliminées de la coupe Festival pour le deuxième tour.

Au troisième tour les équipes éliminées ont joué des plateaux de pratiques

Après 4 tours, Les équipes de DOMTAC 2, FCVB2, DOMTAC FC3 et FCVB3 se sont rencontrées et c'est l'équipe de FCVB3 qui remporte la coupe (départagée par l'épreuve de jonglerie avec FCVB2

**Pour les coupes à 11/ Didier COMBIER et Christian ROBERT**

### **Coupe du Beaujolais U15 :**

28 équipes inscrites

4 équipes LIERGUES1 AMPLEPUIS DOM TAC et SUD AZERGUES qualifiées pour les 8èmes de finales coupe du Rhône n'ont pu participer Félicitations à ces équipes

Après différents tours la finale a opposé sur le Terrain de GLEIZE :

BEAUJOLAIS FOOTBALL 1 – FC PONTCHARRA ST LOUP 1 : 0 - 2

Félicitations aux deux clubs

### **Coupe du Beaujolais U17 :**

19 équipes engagées

3 équipes GLEIZE Pontcharra St Loup et Liergues qualifiés pour les 8èmes de finales de la coupe du Rhône n'ont pu participer

Après différents tour la finale a opposé RC BELIGNY – DOMTAC FC 3 : 2 - 0.

Félicitations aux deux clubs

### **Coupe des Vignerons** seul les clubs de 3ème et 4 -ème division sont concernés

33 équipes inscrites

BULLY et SUD AZERGUES qualifiés en coupe du Rhône n'ont pu participer

: F.C. Tarare 1, A.S. Limas 1, ST. Amplepuisien3, E.S. Gleize 1, Ent.Osb-Ternand1, Chambost St Just 1, Sud Azergues Foot 2, FC Reneins Vauxonne 2. Qualifiées en 8 -ème de finale de la coupe Magat n'ont pas pu participer

Après différents tour la finale a opposé sur le terrain de ST GEORGES de RENEINS

Ent. TERNAND/OSB2 – FC PONTCHARRA ST LOUP 3 : 3 - 9

Félicitations aux deux clubs

### **Coupe Jean MAGAT**

33 équipes inscrites

BULLY et SUD AZERGUES DENICE ARNAS RENEINS VAUXONNE BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS qualifiés en 8ème de finale de la coupe du Rhône n'ont pu participer

Après différents tour la finale a opposé sur le terrain de ST GEORGES de RENEINS

FC LAMURE POULE 1 – DOMTAC FC2 : 3 - 1



## GROUPEMENT BREVENNE

**Président :** Marc Bayet

**Membres :** Christophe Laval, Jérôme Pouzadoux, Dylan Tardy, Denis Contamin, Hadi Laribi, Christian Collet

Le Groupement Brévenne comprend 33 Clubs répartis en 338 équipes en foot d'animation. Son activité consiste à organiser et gérer les rencontres du foot d'animation, le Festival U13, les Coupes des catégories U13, U15, U17 et Seniors (Coupe Ballandras et Coupe Monts du Lyonnais). Les réunions ont eu lieu tous les mardi de 18h00 à 19h00.

### COMMISSION U7

Une première journée (rentrée du foot U7) toujours intéressante sous ce format, avec l'implication du District de Lyon et du Rhône et des parents.

79 équipes sont engagées dans la catégorie. 8 plateaux, 4 Festi-animations et la journée des Débutants ont été organisés : un remerciement particulier aux clubs qui les ont accueillis.

### COMMISSION U9

Cette saison, 115 équipes U9 ont été inscrites (dont deux retirées à la mi-saison) soit sensiblement le même nombre que la saison précédente. Parmi ces équipes, 2 ont été déclarées comme féminines. Coté météo, une seule journée a été fortement impactée par les intempéries. Sinon, les autres se sont déroulées sans problèmes. Nous avons cependant constaté cette saison un fort relâchement au niveau du suivi administratif des plateaux U9 avec de nombreuses feuilles de licences ou de bilans non conformes ou non parvenus ayant entraîné un nombre d'amendes beaucoup plus important que les saisons précédentes.

### COMMISSION U11

90 équipes étaient inscrites cette année (nombre plus important que la saison précédente). Les plateaux se sont dans l'ensemble bien déroulés dans un bon esprit. Un point est à signaler, malgré une amélioration certaine : des négligences concernant les feuilles de matchs encore trop souvent mal remplies (absence des dates et lieux, du numéro du plateau ou des noms de clubs, des licences des éducateurs ou dirigeants...). En revanche, les documents parviennent maintenant presque tous sous format numérique : les délais de transmission sont plus courts et cela facilite grandement le travail !

### COMMISSION U13

Pour cette saison nous avons eu 53 équipes engagées en 1ère phase.

En 2ème phase 52 équipes recensées.

Nous tenons à remercier tous les clubs de leurs attitudes correctes sur et autour des terrains.

### COMMISSION Coupes à 11

Le nombre d'équipes engagées reste globalement stable dans toutes les catégories

**Coupe Ballandras :** 23 équipes engagées

**Coupe Monts du Lyonnais :** 21 équipes engagées

**Coupe U17 :** 19 équipes engagées

**Coupe U15 :** 28 équipes engagées



## GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Les membres du Groupement Saône Métropole sont MM NOYERIE Patrick (Resp.U9 et U11) ,ALBEROLA J.Jacques (Resp. U7),POINT Jean-Phillipe (Resp. U13 ), NOYERIE Patrick (Coupe Seniors), M.ALBEROLA Jean-Jacques (Coupes U17 et U15 )

Le Groupement Saône Métropole organise tous les matchs ou plateaux de la catégorie U7 à U13,il gère aussi les **Coupes du Groupement** (Seniors,U17 et U15)

Seniors ( Maurice PACARD )

EVEIL DE LYON 1 remporte le trophée face à EVEIL DE LYON 2

U17 (Jean LARGE)

EVEIL DE LYON 1 s'impose devant ECULLY 2

U15 (Christian LARIVIERE)

ST CYR s'impose face à OL VAULX 2

### **U13**

Cette saison 71 équipes étaient engagées en championnat et en coupe de région, 29 en coupe Nationale.

#### **Championnat**

Il s'est déroulé en 2 phases:

- Une première phase par poules de 8 sur 7 journées à l'issue de laquelle les 4 meilleures équipes (FC VAULX 1 – US VAULX 1 – NEUVILLE 1 – REYRIEUX 1 ) quittaient le groupement pour participer à l'inter-groupements organisé par le DLR.

- Une deuxième phase par poules de 6 disputée sur 10 journées (aller-retour).

#### **Coupe Nationale**

A l'issue du troisième tour les 3 équipes qualifiées pour la finale départementale étaient :

LYON LA DUCHERE 1 – GOAL FC 1 – FC VAULX 1

#### **Coupe ANAYA**

Elle s'est jouée en 4 tours. La finale mettait aux prises les 8 meilleures équipes. Elle se terminait par la victoire de REYRIEUX 1 face à REYRIEUX 2

#### **Coupe LARGE**

Elle regroupait les équipes éliminées des 2 premiers tours de la coupe ANAYA et s'est jouée en 3 tours. La finale mettait aux prises les 8 meilleures équipes. Elle voyait la victoire de FC LYON CROIX ROUSSE 2 face à LYON LA DUCHERE 2

### **U11**

Le championnat s'est déroulé par poules de 16 en 3 phases de 5 journées chacune ,109 équipes étaient engagées.

### **U9/U8**

30 clubs ont présenté 138 équipes,nous avons organisé 11 journées de festifoots, les feuilles de match ont été bien remplies,reste les licences des joueurs présents qui ne sont pas toujours en possession des responsables.

### **U7/U6**

Une saison sans problème, 103 équipes engagées .Nous terminons la saison avec la Journée Nationale à l'US VAULX avec 58 équipes présentes. Nous avons organisé 3 festinations à MONTANAY,ST CYR et CALUIRE.

Le Groupement Saône Métropole remercie les clubs et leurs bénévoles qui ont mis à disposition leurs installations pour les manifestations organisées par le Groupement SAONE METROPOLE.



## GROUPEMENT LYON METROPOLE

### Présentation du Groupement :

Président : BLANCHARD JF

Secrétariat : BLANCHARD Christine

Commission Seniors : H. MOLINARI

Commission Coupe U 17 : H. MOLINARI

Commission Coupe U 15 : H. MOLINARI

Commission U13 : M. DI NOTA - O. FARGET

Commission U 11 : S. BLANC

Commission U 9 : T. COIGNOT

Commission U7 : C. MOUNIER- E. HAMENOU

### Objectif et but du groupement :

Nous organisons les rencontres en plateaux ou championnat des U6-U7 au U 13 ainsi que des matchs de coupes pour les U13 - U15 - U17 et Seniors.

Nous faisons également un suivi tant footballistique qu'administratif des clubs labélisés ou non.

Le groupement se réunit tous les lundis soirs de 17h30 à 20 h dans nos locaux VAP 93 rue du 4 août à Villeurbanne. (1<sup>er</sup> étage).

Nous sommes amenés à observer des rencontres pour voir si la pratique du foot d'animation est bien appliquée et qu'il n'y ait aucun problème de comportement.

### Observations.

Le problème, chaque année en début de saison, ce sont les licences non enregistrées, non demandées, pour les premiers tours de coupes si nous étions stricts beaucoup d'enfants ne joueraient pas.

Par la suite ce sont les feuilles de matchs mal remplies quand elles reviennent ! (Rature ; absence de licences joueurs ; éducateurs ; dirigeants ; le nom du club ; les scores etc....)

Le PV n'est peut-être pas suffisamment lu d'où des forfaits suite à des changements d'horaires ou de lieux de rencontres. Une plus grande communication entre clubs serait souhaitable à l'époque des messageries, smartphones et autres réseaux sociaux.

Il faut parfois jongler avec la météo pour faire jouer nos matchs de coupes en semaine en raison de peu de dates disponibles, d'autant plus s'il y a des matchs de championnat en retard.

Petit rappel le foot d'animation est prioritaire le samedi matin sur le foot à 11.

Dans l'ensemble les clubs répondent bien présents quand on les sollicite ce dont nous les remercions. Particulièrement FEYZIN BELLE ETOILE qui a accueilli la rentrée du foot en U7 et l'AS BRON GRAND LYON pour la JND. Remerciements aux clubs, qui sans vous rien ne serait possible et nous vous remercions encore pour le prêt de vos installations.

Ne pas oublier aussi que nous sommes bénévoles et que nous faisons le maximum pour faire jouer tout ce petit monde dans de bonnes conditions.

### Comptes rendus saison 2023/2024

#### Commission U7 : Mr C. MOUNIER / E. HAMENOU

Effectifs + ou - 80 équipes qui ont toutes participées au festi foot et festi animations (3) mis en place par le GLM avec l'aide d'Alexandre BERNHARD de la commission technique du district.

La journée d'accueil a eu lieu à FEYZIN.

Quelques remarques la plupart des dirigeants (souvent des jeunes encadrants) et accompagnateurs ne connaissent pas les règles du foot animation, difficulté à les faire jouer 4x4 (3 joueurs de champ + 1 gardien) quelques équipes sans ballons ni maillots, le retour des feuilles de bilan sont souvent reçu en retard ou pas du tout ainsi que la feuille d'effectif.

90% des clubs ont proposé leur terrain au moins une fois.





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Journée finale à l'AS BRON ou 60 équipes étaient présentes agrémentée cette année par des structures gonflables pour rendre un peu plus festif cette journée.

### **Commission U9 : Mr T. COIGNOT**

En moyenne cette saison 129 équipes ont participées aux divers festi foot une dizaine d'équipes supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Encore de trop nombreux forfait sur les plateaux et de feuilles d'effectif ou de bilan non remplies et non renvoyées au groupement.

### **Commission U 11 : S.BLANC**

#### **1<sup>ER</sup> PHASE -- SEPT A OCT**

#### **99 équipes**

Feuilles de plateaux bien retournés dans l'ensemble

Licences pas enregistrées ou non renseignés notamment les éducateurs.

Très peu de forfait sur cette 1ere phase.

#### **2<sup>EME</sup> PHASE – NOV A FEV**

#### **102 équipes**

Feuilles de plateaux bien retournés dans l'ensemble à part 2 ou 3 clubs ou il faut les relancer.

Sur la 2eme phase, si feuille de plateau non reçu au bout de la 3eme relance sur le PV, tous les clubs ont matchs perdus.

Les forfaits commencent à intervenir.

Certains clubs n'avertissent pas le club accueillant (et par la même occasion le GLM) de leur absence. sachant que quand cela se produit sur 1 plateau à 3 équipes, ça le ramène à 2 équipes donc match sec HORS c'est interdit en U10-U11.

#### **3EME PHASE – MARS A JUIN**

**117 équipes** répartis en 6 poules de 16 et 1 poules de 20 équipes.

Enormément de forfaits notamment les clubs qui inscrivent + de 4-5 équipes ---Attention pour la saison prochaine.

Les feuilles ne sont plus remplies comme sur les 2 premières phases. (Absences de résultats notamment, RIEN ne sert de retourner la feuille au GLM si les scores ne sont pas notés)

Certains clubs, font jouer les U9 sur cette dernière phase et d'autres clubs viennent avec + de 10 joueurs.

Journée finale du 25 juin, peu respectée par certains clubs et/ou éducateurs ALORS que c'est une date OBLIGATOIRE dans le planning FOOT ANIMATION du DLR.

De ce fait, toutes les équipes absentes à la journée finale sont RETROGRADEES d'une poule sur la 1<sup>er</sup> phase 2024-2025.

#### **RAPPEL :**

Les horaires doivent nous être envoyés 15 jours à l'avance pour parution au PV. Si changement de dernières minutes, c'est au club recevant d'en avertir les équipes.

Les feuilles de plateaux peuvent être scannées et envoyé sous 48H par mail à la commission U11 MAIS l'original doit être transmis quand même.

Attention aux comportements sur et autour du terrain, ce n'est pas une compétition.

HORAIRES U11 : 11h (horaire officiel) possibilité de changer d'heure a condition que cela ne gêne pas la pratique des autres catégories.

### **Commission U 13 : O. FARGET -M. DI-NOTA**

En catégorie U13, ce sont 68 équipes qui se sont inscrites pour la première phase de championnat U13 au 1 septembre 2023 contre 78 la saison précédente. Ce rajoute 6 équipes entre 15 et 20 septembre et nous constituons donc 9 poules de 8 équipes et deux équipes ont rejoint le championnat dans un autre Groupement. Sur cette première phase, nous avons donné match perdu à l'équipe recevant pour 12 rencontres suite à l'absence de feuille de match (FMI et papier) nous n'avons totalisé seulement 3 forfaits et 54 rencontres ont eu lieu sans F.M.I suite à divers soucis, ce qui fait aussi beaucoup.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

A l'issue de cette première phase, 8 équipes ont été qualifiées pour les poules intergroupements pour le Groupement Lyon-Métropole (VILLEURBANNE-UNITED FC 1 / ES TRINITE 1 / ES TRINITE 2 / VENISSIEUX FC 4 / AS MONTCHAT 2 / FC GERLAND 1 / FC LYON 5 / FC LYON 4).

Pour la seconde phase, deux nouvelles équipes sont engagées et nous totalisons donc 68 équipes pour cette seconde phase. Une équipe quitte le championnat U13 pour rejoindre le championnat féminin, ce qui nous donne donc 5 poules de 8 et 4 poules de 7 équipes. Sur la seconde phase, nous avons donné match perdu à l'équipe recevant pour 26 rencontres suite à l'absence de feuille de match (FMI et papier) ce qui fait beaucoup, nous avons enregistré un forfait général et 7 forfaits, 34 rencontres ont eu lieu sans F.M.I suite à divers soucis, ce qui est mieux que la première phase.

Une journée finale sous forme de tournoi par poule a été organisé le samedi 25 mai 2024 sur base de volontariat. Un seul club nous a répondu positivement et nous avons donc imposé à 8 autres clubs de recevoir.

Nous avons 4 poules sans retour de feuilles de matchs, 4 forfaits confirmés et une bagarre entre deux clubs sur une poule, ce qui est bien dommage pour une journée festive.....

Au niveau du Festival U13, 23 équipes présentent s'engages pour cette compétition, ce qui nous a donné 5 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes pour le 1<sup>er</sup> tour du samedi 16 septembre 2023. Nous enregistrons deux forfaits pour ce premier tour, ce qui est vraiment très regrettable en ce début de saison.

Le second tour a lieu le samedi 11 novembre 2023 ou nous avons 4 poules de 4 équipes avec deux équipes qualifiées par poule pour les finales de groupement du samedi 9 décembre 2023.

Les finales du Groupement Lyon-Métropole du Festival U13 ont lieu au stade des Servièrès le samedi 9 décembre 2023 et ce sont les clubs du FC LYON 1, du VENISSIEUX FC 1, de l'OLYMPIQUE LYONNAIS 1 et de l'ES TRINITE 1 qui se qualifient pour représenter notre groupement pour la finale départementale.

En coupe de Groupement, nous comptons 54 équipes engagées, ce qui nous fait 12 poules de 4 équipes et 2 poules de 3 équipes pour le premier tour du samedi 16 septembre 2023. Nous enregistrons 2 forfaits pour ce premier tour et une équipe est disqualifiée pour n'avoir pas effectuée l'épreuve de jongle avant les rencontres.

Pour le second tour du samedi 11 novembre 2023, les équipes éliminées du premier tour du Festival U13 sont reversées en coupe de groupement, ce qui nous donne 45 équipes qualifiées. 1 seul forfait a été enregistré.

Le troisième tour a lieu le samedi 9 décembre 2023 ou nous avons 9 poules de 4 équipes et une poule de 3 équipes. Une équipe a été disqualifiée et un plateau a été remis à la commission de discipline pour un souci de bagarre sur le terrain, ce qui est inacceptable pour cette catégorie.

Les demi-finales ont eu lieu le samedi 16 mars 2024 ou nous avons 4 poules de 5 équipes avec un qualifié par poule pour la finale du samedi 1 juin 2023 (FC LYON 6 / AS BUERS 1 / VENISSIEUX FC 3 / FC LYON 4).

Cette saison, c'est l'ASVEL qui nous accueille au Complexe Sportif des Iris pour nos finale en catégorie U13 ou l'équipe 6 du FC LYON est sortie vainqueur. Félicitation aux finalistes (FC LYON 4 / VENISSIEUX FC 3 et A.S. BUERS 1).

### Coupes de Groupement : H. MOLINARI

La saison a débuté avec beaucoup plus d'engagements d'équipes par rapport à l'année précédente surtout en U 15.

En senior 20 équipes en U 17 18 équipes et en U 15 26 équipes.

Le calendrier était le même que la coupe du Rhône avec quelques ajustement suivant les cas.

Les finales se sont déroulées au stade des IRIS à l'ASVEL d'où le palmarès suivant :

En senior coupe GUICHARD vainqueur **FC GERLAND** finaliste ASAV

En U 17 vainqueur **ASBGL** finaliste US MEYZIEU

En U 15 vainqueur **ASVEL** finaliste FCL

Remerciements aux arbitres et aux délégués pour leurs présences.



## GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

### E. Monteil présidente

Nous avons géré 39 clubs dont 36 foot animation, avec 1 permanence tous les mardis

Une année sportive pleine en quantité et qualité

Seul regret la recrudescence des incivilités sur et au bord des terrains , cela gagne les catégories des plus jeunes U13-U11 etc. . Ou on a vu des parents trop véhéments auprès des adversaires ? jusqu'à intervenir sur les terrains ? c'est anormal

### **Messieurs les éducateurs avant de former vos jeunes vous devez éduquer les parents**

En dehors du sportif ou je laisserai chaque responsable faire son bilan , il y a l'administratif :

- Les feuilles de match : il est dommage de payer des amendes pour non-retour ou mauvais remplissage il y a de moins en moins de feuilles on les a simplifiées 4876 euros d'amende cette saison
- U13 fmi si non fonction vous devez faire obligatoirement une feuille de match et la renvoyer
- U10-U11 feuille de plateau la plupart du temps il manque le nom du club recevant, le nom des clubs présents, les résultats
- U8-U9-U7-U6 feuille simplifiée vous devez venir avec le listing des joueurs vous barre les joueurs absents, cette feuille doit être remise obligatoirement avant le plateau au club recevant
- Pour le club recevant il fait remplir la feuille récapitulative par tous les clubs présents il la renvoi au groupement accompagnée des listing

Vous pouvez trouver toutes les feuilles nécessaires sur le site du district

→ Clic ton district → foot animation → choisir la catégorie concernée

Pour les coupes à 11 c'est la FMI et pour les u13 en coupe feuille de plateau spécifique accompagnée des feuilles de jongles

Vous devez avoir sur vous en permanence le listing des licences de vos joueurs afin de les présenter à la demande des instances lors des contrôle sur les terrains

### U6-U7 Eric Chamot

Nombre d'équipes engagées : on a terminé à 97 équipes réparties en 76 équipes U7 et 21

Équipes U6. Les plateaux U6 ont bien fonctionné.

Cela a représenté 67 plateaux répartis en 51 plateaux U7 et 16 plateaux U6.

Equipe féminine engagée : pas d'équipe féminine engagée.

Festinations réalisés : 4

\* LA RHODANIENNE : 07/10/2023

\* F.C. CHAPONNAY MARENNES : 09/12/2023

\* F.C. MIONS : 16/03/2024

\* F.C.COLOMBIER SATOLAS : 04/05/2024

Nous avons bien été très bien reçus par les clubs lors de ces manifestations. Les animations

Étaient encadrées par des éducateurs ou joueurs des clubs recevant.

La journée d'accueil s'est déroulée à CORBAS le 23/09/2023 et la JND à LOIRE/RHÔNE le

08/06/2024. Le déroulement s'est fait avec le système par vagues de 14 à 16 équipes

Réparties en 3 vagues le matin et 2 vagues l'après-midi.

Retour feuilles de match : il y a eu quelques feuilles d'effectif et des fiches bilans à réclamer.

### U8-U9 Sylvain St Didier

Feuille de plateau manquante : U8 6 U9 3

Forfait : U8 aucun et U9 15

Il y a eu 12 journées au cours de la saison

72 plateaux en U8 et 94 en U9

On a commencé avec 50 équipes en u8 pour finir à 65, et 65 équipes en U9 pour finir à 78



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Attention à bien compléter les feuilles de plateau préciser le numéro de plateau

### **U10-U11 Michel Forest**

Saison satisfaisante avec une légère progression des effectifs en U10 et U11.

Seul point négatif sur deux ou trois plateaux avec un comportement excessif d'éducateur et d'équipe. Le problème a été contenu après une réunion avec les responsables du club.

La journée de clôture s'est déroulée dans un bon état d'esprit, seul un club n'a pas retourné le compte-rendu de cette journée.

#### Catégorie U10

Nombre d'équipes engagées : 45

Nombre de plateaux organisés : 165

Retour feuilles de plateau : 5 manquantes soit 3,0%.

Nombre d'absence sur les plateaux : 5 soit 3,0 %.

#### Catégorie U11

Nombre d'équipes engagées : 67

Nombre de plateaux organisés : 225

Retour feuilles de plateau : 10 manquantes soit 4,4%.

Nombre d'absence sur les plateaux : 23 soit 10.2 %

### **U12-U13 Olivier Monteil**

**Phase 1** : 63 équipes (dont 2 GLM) réparties sur 10 poules

**Phase 2** : 73 équipes réparties sur 10 poules

Lors de la dernière journée de clôture, 3 clubs n'ont pas renvoyé le compte rendu du plateau final sur les 10 plateaux.

### **Coupe Olivier Monteil**

#### **U13 Festival**

30 équipes inscrites + 2 par rapport à la saison 2022-2023

Finale à 5 : SNI -Colombier – ASSP – Chaponnay – Muroise

#### **U13 vallée du Rhône**

71 équipes inscrites : + 9 par rapport à la saison 2022-2023

Finale à 5 : ASSP 3 – ASSP 4 – ESSP 1 – ACH 2 – Pusignan 1

Vainqueur : ASSP 3

#### **U15**

34 équipes inscrites : +5 par rapport à la saison 2022-2023

Finale Loire 1 – Usel 1

Vainqueur : Usel 1

#### **U17**

24 équipes inscrites : + 3 par rapport à la saison 2022-2023

Finale : Colombier – Corbas (forfait)

Vainqueur : Colombier

#### **Coupe senior :**

36 équipes inscrites : - 3 par rapport à la saison 2022-2023

Finale Ozon 1 – Chasse 1

Vainqueur : Ozon 1

### **Feuille de match – amende Alain Monteil**

Merci à tous les clubs qui nous ont reçu cette année

Journée d'accueil à Corbas

Finale coupe festival u13 à

Finales des coupes à Genas avec 1 regret l'absence de Corbas en u17

JND a Loire





## COMPTE DE RESULTAT 2023/2024

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>						
Ventes diverses						
Produits des prestations	862 652	100,00	871 344	95,79	-8 692	-1,00
Produits des activités annexes			38 305	4,21	-38 305	-100,00
Groupements	58 324	6,76	48 937	5,38	9 387	19,18
Remboursements						
Subventions de fonctionnement	583 188	67,60	595 817	65,50	-12 629	-2,12
Engagements	65 505	7,59	64 009	7,04	1 496	2,34
Reprise de provisions & trans	38 649	4,48	9 767	1,07	28 882	295,71
<b>Total produits fonction.</b>	<b>1 608 319</b>	<b>186,44</b>	<b>1 628 180</b>	<b>178,99</b>	<b>-19 861</b>	<b>-1,22</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Rémunération du personnel	549 401	63,69	506 071	55,63	43 330	8,56
Charges sociales et fiscales	256 639	29,75	238 203	26,19	18 436	7,74
Charges connexes						
Autres cotisations	1 851	0,21	5 931	0,65	-4 079	-68,79
Personnel extérieurs						
Consommations	23 283	2,70	30 675	3,37	-7 393	-24,10
Groupements	9 698	1,12	10 505	1,15	-807	-7,68
Services extérieurs	182 229	21,12	175 363	19,28	6 866	3,92
Autres services extérieurs	491 062	56,92	541 240	59,50	-50 178	-9,27
Impôts, taxe et vers. assim.	18 094	2,10	16 308	1,79	1 787	10,96
Subventions versées			-50	-0,01	50	100,00
Dot. Amortiss. & Provisions	101 825	11,80	113 267	12,45	-11 442	-10,10
<b>Total des charges de fonction.</b>	<b>1 634 081</b>	<b>189,43</b>	<b>1 637 513</b>	<b>180,02</b>	<b>-3 432</b>	<b>-0,21</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-25 763</b>	<b>-2,99</b>	<b>-9 333</b>	<b>-1,03</b>	<b>-16 429</b>	<b>176,03</b>
Produits financiers	9 176	1,06	6 675	0,73	2 501	37,46
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>	<b>9 176</b>	<b>1,06</b>	<b>6 675</b>	<b>0,73</b>	<b>2 501</b>	<b>37,46</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-16 587</b>	<b>-1,92</b>	<b>-2 658</b>	<b>-0,29</b>	<b>-13 929</b>	<b>523,94</b>
Produits exceptionnels	7 278	0,84	37 680	4,14	-30 402	-80,68
Reprise / amort. & provisions						
Charges exceptionnelles	10 427	1,21	15 226	1,67	-4 799	-31,52
Dot. Amortiss. & Provisions						
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-3 149</b>	<b>-0,37</b>	<b>22 454</b>	<b>2,47</b>	<b>-25 603</b>	<b>-114,02</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-19 736</b>	<b>-2,29</b>	<b>19 795</b>	<b>2,18</b>	<b>-39 531</b>	<b>-199,70</b>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>						
- 701100 DEPLACEMENTS IMPOTS	140 514,00	16,29	135 333,00	14,88	5 181,00	3,83
- 702100 COTISATIONS CLUBS LIBRES	22 710,00	2,63	21 880,00	2,41	830,00	3,79
- 702110 COTISATIONS FOOT ENTREPRISE			140,00	0,02	-140,00	-100,00
- 702120 COTISATIONS COMITE DIRECTEUR	2 244,00	0,26	2 240,00	0,25	4,00	0,18
- 702130 COTISATIONS FOOT LOISIR	1 750,00	0,20	2 010,00	0,22	-260,00	-12,94
- 702140 COTISATIONS FUTSAL	1 820,00	0,21	1 820,00	0,20		
- 702150 FRAIS DE GESTION	17 925,00	2,08	17 165,00	1,89	760,00	4,43
- 702500 AMENDES ADMINISTRATIVES	70 711,00	8,20	73 258,00	8,05	-2 547,00	-3,48
- 702505 AMENDES FOOT LOISIR	1 150,00	0,13	1 900,00	0,21	-750,00	-39,47
- 702550 AMENDES / RECLAMATION	460,00	0,05	468,00	0,05	-8,00	-1,71
- 702560 AMENDES DISCIPLINE	278 470,00	32,28	261 836,00	28,78	16 634,00	6,35
- 702580 AMENDES INTERNET + FMI	23 980,00	2,78	11 940,00	1,31	12 040,00	100,84
- 702590 AMENDES FORFAIT	26 520,00	3,07	20 850,00	2,29	5 670,00	27,19
- 702700 FRAIS PROC. DISCIPL. OU APPEL	9 300,00	1,08	9 520,00	1,05	-220,00	-2,31
- 702710 RECLAMATIONS	11 925,00	1,38	11 790,00	1,30	135,00	1,15
- 703210 ASSIST.JURIDIQUE/ANNUAIRE ELEC.	14 825,00	1,72	14 833,00	1,63	-8,00	-0,05
- 704000 PARTENARIAT	9 500,00	1,10	4 700,00	0,52	4 800,00	102,13
- 704100 Mécénat	56 700,00	6,57	71 820,00	7,90	-15 120,00	-21,05
- 704200 Sponsors Coupe de Lyon et du Rhne	30 000,00	3,48	30 000,00	3,30		
- 704400 Vente Ballon DLR			796,00	0,09	-796,00	-100,00
- 706110 CFI U6-U9	21 240,00	2,46	40 249,75	4,42	-19 009,75	-47,23
- 706120 CFI U10-U13	29 635,00	3,44	24 795,00	2,73	4 840,00	19,52
- 706121 CFI U14-U19	19 700,00	2,28	26 162,00	2,88	-6 462,00	-24,70
- 706122 CERTIFICATION CFF	6 120,00	0,71	6 689,00	0,74	-569,00	-8,51
- 706125 CFI SENIORS	10 740,00	1,24	24 623,00	2,71	-13 883,00	-56,38
- 706127 Attestations Fédérales	615,00	0,07			615,00	
- 706128 STAGE UFRSTAPS			8 051,25	0,89	-8 051,25	-100,00
- 706170 STAGES GB + FUTSAL + PROJET	3 835,00	0,44	2 372,00	0,26	1 463,00	61,68
- 706200 COM.ARBITRES (ABS+AMENDES)	2 342,26	0,27	1 170,00	0,13	1 172,26	100,19
- 706210 COTIS ARBITRES JEUNES+ADULTES	32 700,00	3,79	29 664,00	3,26	3 036,00	10,23
- 706230 STAGES ARBITRES	12 142,00	1,41	7 513,00	0,83	4 629,00	61,61
- 706350 Tablettes FMI	240,00	0,03	1 770,00	0,19	-1 530,00	-86,44
- 707130 COMM.RECETTE COUPE	2 839,10	0,33	3 985,90	0,44	-1 146,80	-28,77
<b>Produits des prestations</b>	<b>862 652,36</b>	<b>100,00</b>	<b>871 343,90</b>	<b>95,79</b>	<b>-8 691,54</b>	<b>-1,00</b>
- 708000 MISE A DISPO. DU PERSONNEL			38 305,10	4,21	-38 305,10	-100,00
<b>Produits des activités annexes</b>			<b>38 305,10</b>	<b>4,21</b>	<b>-38 305,10</b>	<b>-100,00</b>
- 710020 ENGAGEMENTS BEAUJOLAIS	1 970,00	0,23	1 735,00	0,19	235,00	13,54
- 710030 COUPES BEAUJOLAIS	4 310,00	0,50	4 140,00	0,46	170,00	4,11
- 710040 AMENDES BEAUJOLAIS	3 515,00	0,41	3 460,00	0,38	55,00	1,59
- 710120 ENGAGEMENT BREVENNE	2 480,00	0,29	2 240,00	0,25	240,00	10,71
- 710130 COUPES BREVENNE	3 615,00	0,42	3 315,00	0,36	300,00	9,05
- 710140 AMENDES BREVENNE	4 965,00	0,58	3 075,00	0,34	1 890,00	61,46
- 710220 ENGAGEMENTS SAONE METROPOLE	2 985,00	0,35	2 885,00	0,32	100,00	3,47
- 710230 COUPE SAONE METROPOLE	4 065,00	0,47	2 577,00	0,28	1 488,00	57,74
- 710240 AMENDES SAONE METROPOLE	6 654,00	0,77	4 425,00	0,49	2 229,00	50,37





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 710320 ENGAGEMENTS LYON METROPOLE	2 900,00	0,34	2 830,00	0,31	70,00	2,47
- 710330 COUPES LYON METROPOLE	2 255,00	0,26	2 675,00	0,29	-420,00	-15,70
- 710340 AMENDES LYON METROPOLE	5 805,00	0,67	4 555,00	0,50	1 250,00	27,44
- 710420 ENGAGEMENTS VALLEE DU RHONE	3 075,00	0,36	2 790,00	0,31	285,00	10,22
- 710430 COUPES VALLEE DU RHONE	3 930,00	0,46	2 975,00	0,33	955,00	32,10
- 710440 AMENDES VALLEE DU RHONE	5 800,00	0,67	5 260,00	0,58	540,00	10,27
<b>Groupements</b>	<b>58 324,00</b>	<b>6,76</b>	<b>48 937,00</b>	<b>5,38</b>	<b>9 387,00</b>	<b>19,18</b>
- 740000 SUBV. EXCEPTIO LAURAFOOT	3 732,33	0,43	4 986,17	0,55	-1 253,84	-25,15
- 740010 RETROCESSION LICENCIES	168 213,54	19,50	144 700,44	15,91	23 513,10	16,25
- 740015 SUBVENTIONS FFF	24 307,99	2,82	41 900,12	4,61	-17 592,13	-41,99
- 740016 SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GEN	173 689,07	20,13	180 235,62	19,81	-6 546,55	-3,63
- 740020 SUBVENTION ANS	32 000,00	3,71	35 000,00	3,85	-3 000,00	-8,57
- 740035 SUBVENTIONS CONTRAT OBJECTIF	123 645,00	14,33	124 995,00	13,74	-1 350,00	-1,08
- 740050 SUBVENTIONS NOUVEAU RHONE+MET	47 600,00	5,52	64 000,00	7,04	-16 400,00	-25,63
- 740095 SUBVENTION OLYMPIADES METROPOL	10 000,00	1,16			10 000,00	
<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>583 187,93</b>	<b>67,60</b>	<b>595 817,35</b>	<b>65,50</b>	<b>-12 629,42</b>	<b>-2,12</b>
- 755025 ENGAGEMENTS FEMININES	3 605,00	0,42	2 975,00	0,33	630,00	21,18
- 755030 ENGAGEMENTS CLUBS LIBRES	20 580,00	2,39	18 495,00	2,03	2 085,00	11,27
- 755035 ENGAG. FOOT ENTREPRISE			350,00	0,04	-350,00	-100,00
- 755040 ENG COUPES FOOT ENTREPRISE			200,00	0,02	-200,00	-100,00
- 755045 ENG COUPE VIAL	2 300,00	0,27	1 300,00	0,14	1 000,00	76,92
- 755050 ENGAGEMENTS FOOT LOISIRS	5 440,00	0,63	4 457,00	0,49	983,00	22,06
- 755055 ENG. COUPES FOOT LOISIRS	4 300,00	0,50	3 400,00	0,37	900,00	26,47
- 755060 ENG. COUPE LYON/RHONE SENIORS	6 750,00	0,78	7 150,00	0,79	-400,00	-5,59
- 755065 COUPE DE LYON ET DU RHONE U20	1 400,00	0,16	1 250,00	0,14	150,00	12,00
- 755066 ENG. COUPE LYON/RHONE U17	2 325,00	0,27	2 250,00	0,25	75,00	3,33
- 755067 ENG. COUPE LYON/RHONE U15	2 575,00	0,30	2 550,00	0,28	25,00	0,98
- 755069 ENGAGEMENT FUTSAL	3 055,00	0,35	2 675,00	0,29	380,00	14,21
- 755070 ENG. COUPE LYON/RHONE FUTSAL	5 020,00	0,58	4 150,00	0,46	870,00	20,96
- 755071 ENG. PRACTIQUE FUTSAL JEUNES	1 545,00	0,18	1 340,00	0,15	205,00	15,30
- 755073 ENG. COUPE LYON/RHONE VETERANS	2 600,00	0,30	2 400,00	0,26	200,00	8,33
- 755074 ENGAG. COUPE DE L'AVENIR	1 150,00	0,13	1 650,00	0,18	-500,00	-30,30
- 755100 JOURNEE NATIO. DES DEBUTANTS			601,00	0,07	-601,00	-100,00
- 755200 TOURNOIS	2 860,00	0,33	1 960,00	0,22	900,00	45,92
- 758000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURA	0,06		4 856,41	0,53	-4 856,35	-100,00
<b>Engagements</b>	<b>65 505,06</b>	<b>7,59</b>	<b>64 009,41</b>	<b>7,04</b>	<b>1 495,65</b>	<b>2,34</b>
- 781500 REP.PROV.RISQ. ET CHARG. EXCEP.	28 543,61	3,31	2 156,39	0,24	26 387,22	NS
- 791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.	10 105,67	1,17	7 610,70	0,84	2 494,97	32,78
<b>Reprise de provisions &amp; trans</b>	<b>38 649,28</b>	<b>4,48</b>	<b>9 767,09</b>	<b>1,07</b>	<b>28 882,19</b>	<b>295,71</b>
<b>Total produits fonction.</b>	<b>1 608 318,63</b>	<b>186,44</b>	<b>1 628 179,85</b>	<b>178,99</b>	<b>-19 861,22</b>	<b>-1,22</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>						
- 641000 SALAIRES + AUTRES FRAIS PERSO	526 030,61	60,98	510 188,58	56,09	15 842,03	3,11
- 641100 VARIATION 13EME MOIS	-740,38	-0,09	1 623,98	0,18	-2 364,36	-145,59
- 641200 CONGES PAYES	4 100,38	0,48	-6 632,68	-0,73	10 733,06	161,82
- 641212 INDEMNISATION SERVICE CIVIQUE	1 680,24	0,19	890,80	0,10	789,44	88,62
- 641400 INDEMNITES (LICENC.RETRAITE-CHOMPA	18 330,00	2,12			18 330,00	





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>Rémunération du personnel</b>	<b>549 400,85</b>	<b>63,69</b>	<b>506 070,68</b>	<b>55,63</b>	<b>43 330,17</b>	<b>8,56</b>
- 631100 TAXE SUR SALAIRES	30 539,00	3,54	25 630,74	2,82	4 908,26	19,15
- 645100 URSSAF	143 568,00	16,64	138 212,91	15,19	5 355,09	3,87
- 645300 APICIL	48 266,85	5,60	34 361,01	3,78	13 905,84	40,47
- 645310 MALAKOFF HUMANIS	1 151,28	0,13	1 078,84	0,12	72,44	6,71
- 645320 ALLIANZ	10 658,89	1,24	11 091,47	1,22	-432,58	-3,90
- 647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	22 455,23	2,60	27 828,38	3,06	-5 373,15	-19,31
<b>Charges sociales et fiscales</b>	<b>256 639,25</b>	<b>29,75</b>	<b>238 203,35</b>	<b>26,19</b>	<b>18 435,90</b>	<b>7,74</b>
- 649000 COTISATIONS OPCA	1 777,68	0,21	1 601,54	0,18	176,14	11,00
- 649005 FORMATIONS DES SALARIES	73,50	0,01	4 329,05	0,48	-4 255,55	-98,30
<b>Autres cotisations</b>	<b>1 851,18</b>	<b>0,21</b>	<b>5 930,59</b>	<b>0,65</b>	<b>-4 079,41</b>	<b>-68,79</b>
- 606100 FOURN. NON STOCKEE (EDF - EAU)	17 332,67	2,01	16 733,70	1,84	598,97	3,58
- 606300 FOURN. STOCKEE	5 949,98	0,69	13 941,69	1,53	-7 991,71	-57,32
<b>Consommations</b>	<b>23 282,65</b>	<b>2,70</b>	<b>30 675,39</b>	<b>3,37</b>	<b>-7 392,74</b>	<b>-24,10</b>
- 610010 GROUPEMENT BEAUJOLAIS	1 755,86	0,20	1 781,30	0,20	-25,44	-1,43
- 610110 GROUPEMENT BREVENNE	1 655,48	0,19	3 322,44	0,37	-1 666,96	-50,17
- 610210 GROUPEMENT SAONE METROPOLE	2 357,02	0,27	1 703,79	0,19	653,23	38,34
- 610310 GROUPEMENT : LYON METROPOLE	1 633,62	0,19	1 641,40	0,18	-7,78	-0,47
- 610410 GROUPEMENT VALLEE DU RHONE	1 284,73	0,15	1 239,86	0,14	44,87	3,62
- 610500 DEPENSES GROUPEMENTS	1 011,00	0,12	816,20	0,09	194,80	23,87
<b>Groupelements</b>	<b>9 697,71</b>	<b>1,12</b>	<b>10 504,99</b>	<b>1,15</b>	<b>-807,28</b>	<b>-7,68</b>
- 613000 LOCATIONS DIVERSES	13 978,28	1,62	17 367,02	1,91	-3 388,74	-19,51
- 615000 ENTRETIEN ET REPARATION	40 556,65	4,70	27 497,12	3,02	13 059,53	47,49
- 615050 MENAGE SIEGE	14 450,00	1,68	12 000,00	1,32	2 450,00	20,42
- 615055 RAMASSAGE NICOLLIN	9 267,25	1,07	7 821,26	0,86	1 445,99	18,49
- 615410 MAINTENANCE INFO ET BUREAUTIQUE	18 562,67	2,15	5 525,25	0,61	13 037,42	235,96
- 616000 ASSURANCES	15 213,67	1,76	13 769,97	1,51	1 443,70	10,48
- 622600 HONORAIRES DIVERS	14 772,00	1,71	12 138,00	1,33	2 634,00	21,70
- 622700 Honoraires Commerciaux	36 370,00	4,22	40 640,00	4,47	-4 270,00	-10,51
- 622800 Honoraires juridiques	1 500,00	0,17	15 900,00	1,75	-14 400,00	-90,57
- 626100 AFFRANCHISSEMENTS	938,74	0,11	6 472,39	0,71	-5 533,65	-85,50
- 626110 TELEPHONE	10 997,40	1,27	11 531,63	1,27	-534,23	-4,63
- 626120 ALARME	3 218,92	0,37	2 481,16	0,27	737,76	29,73
- 627000 SERVICES BANCAIRES	2 403,41	0,28	2 219,25	0,24	184,16	8,30
<b>Services extérieurs</b>	<b>182 228,99</b>	<b>21,12</b>	<b>175 363,05</b>	<b>19,28</b>	<b>6 865,94</b>	<b>3,92</b>
- 601500 DEPENSES DIVERSES	12 655,55	1,47	8 191,55	0,90	4 464,00	54,50
- 601505 Club des 1000	13 040,08	1,51	6 841,22	0,75	6 198,86	90,61
- 601510 SUB. UNAF/APC/AEF/Honoraires	600,00	0,07	600,00	0,07		
- 601515 Communication-Publicité	3 054,00	0,35	8 009,04	0,88	-4 955,04	-61,87
- 601600 RECOMPENSES FANIONS	4 864,47	0,56	4 802,51	0,53	61,96	1,29
- 601650 BA OPERATIONS PONCTUELLES	7 916,35	0,92	239,80	0,03	7 676,55	NS
- 601660 DISPOSITIF ETOILE	-10 000,00	-1,16	2 500,00	0,27	-12 500,00	-500,00
- 604210 ANNUAIRE			11 712,00	1,29	-11 712,00	-100,00
- 618140 FONDS D'AIDE AUX CLUBS (FAAC)	11 115,00	1,29	3 985,00	0,44	7 130,00	178,92
- 623100 DONS	600,00	0,07			600,00	
- 625000 MISSIONS	10 739,71	1,24	8 802,62	0,97	1 937,09	22,01





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 625001 Frais déplacements D.Dupont	7 559,51	0,88	6 372,09	0,70	1 187,42	18,63
- 625010 DEPLACEMENTS IMPOTS	140 514,00	16,29	135 333,00	14,88	5 181,00	3,83
- 625105 INDEMNITE PRIME D ELOIGNEMENT	4 980,00	0,58	5 130,00	0,56	-150,00	-2,92
- 625130 RECEPTIONS	29 280,81	3,39	51 619,48	5,67	-22 338,67	-43,28
- 625145 DEPLACEMENTS JC LEFRANC	2 700,00	0,31	867,60	0,10	1 832,40	211,20
- 625151 DEPLACEMENTS T. PESTRITTO	990,60	0,11	895,40	0,10	95,20	10,63
- 625153 DEPLACEMENTS B.SUBRIN			2 605,17	0,29	-2 605,17	-100,00
- 625155 DEPLACEMENTS J. HERNANDEZ	1 689,41	0,20	880,80	0,10	808,61	91,80
- 625158 Déplacements Elabo ELLOH	1 334,14	0,15	1 545,96	0,17	-211,82	-13,70
- 625161 Déplacements L. NDZANA			694,00	0,08	-694,00	-100,00
- 625162 Déplacements M. FOIS			1 606,65	0,18	-1 606,65	-100,00
- 625164 Déplacements F. HACHAICHI	1 549,70	0,18	1 780,15	0,20	-230,45	-12,95
- 625165 AG LIGUE	315,00	0,04	465,00	0,05	-150,00	-32,26
- 625166 Déplacement Fabien JASPERO	1 812,25	0,21	1 909,71	0,21	-97,46	-5,10
- 625167 Déplacement Sebastien DODILLE	1 674,03	0,19			1 674,03	
- 625168 Déplacement Alexandre BERHWARD	1 140,33	0,13			1 140,33	
- 625169 Déplacement Coupe de France	13 557,00	1,57			13 557,00	
- 625170 ANPDF/FFF/AE2F	2 317,17	0,27	3 964,82	0,44	-1 647,65	-41,56
- 625175 ANPDF Réunion secteur	7 107,17	0,82			7 107,17	
- 625180 FRAIS DE DELEGATION	5 976,50	0,69	3 405,50	0,37	2 571,00	75,50
- 625181 DESIGNATION ARBITRE OU OBSERVAT	61,00	0,01	319,36	0,04	-258,36	-80,90
- 625210 CDIP			2 286,00	0,25	-2 286,00	-100,00
- 625310 COMMISSION COMPETITIONS	1 247,30	0,14	588,80	0,06	658,50	111,84
- 625320 COMMISSION FOOT FEMININ	6 740,92	0,78	6 379,05	0,70	361,87	5,67
- 625327 Commission Foot Adapté	4 699,26	0,54	2 567,64	0,28	2 131,62	83,02
- 625330 COMMIS FOOT ENTREPRISE			713,29	0,08	-713,29	-100,00
- 625335 COMMISSION FUTSAL	2 294,28	0,27	3 043,18	0,33	-748,90	-24,61
- 625340 COMMISSON TERRAINS	431,00	0,05	201,20	0,02	229,80	114,21
- 625350 COMMISSION FOOT LOISIR	1 025,54	0,12	1 251,25	0,14	-225,71	-18,04
- 625360 COM. COUPE LYON/RHONE SENIORS	54 483,67	6,32	46 413,96	5,10	8 069,71	17,39
- 625370 COM. COUPE LYON/RHONE JEUNE/VET	22 547,59	2,61	14 269,49	1,57	8 278,10	58,01
- 625400 COMMISSION ARBITRES	4 321,63	0,50	2 412,71	0,27	1 908,92	79,12
- 625410 STAGES ARBITRES	19 786,79	2,29	17 316,42	1,90	2 470,37	14,27
- 625430 OBSERVATEURS / ACCOMPAGNATEUR	28 967,00	3,36	28 046,50	3,08	920,50	3,28
- 625700 COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUN	6 585,17	0,76	8 734,87	0,96	-2 149,70	-24,61
- 625710 RASSEMBLEMENTS ET DETECTIONS	9 627,76	1,12	7 043,47	0,77	2 584,29	36,69
- 625720 CFI U6-U9	6 273,80	0,73	14 621,87	1,61	-8 348,07	-57,09
- 625721 CFI U10-U13	8 365,00	0,97	4 804,23	0,53	3 560,77	74,12
- 625722 CFI U14-U19	4 676,50	0,54	8 752,41	0,96	-4 075,91	-46,57
- 625723 CFI SENIORS	2 791,50	0,32	7 885,05	0,87	-5 093,55	-64,60
- 625724 CERTIFICATION CFF	1 934,40	0,22	2 188,80	0,24	-254,40	-11,62
- 625725 ATTESTATIONS FEDERALES	277,20	0,03			277,20	
- 625726 STAGES GB+FUTSAL+PROJET	877,62	0,10	1 227,95	0,13	-350,33	-28,53
- 625728 STAGES UFRSTAPS			5 066,80	0,56	-5 066,80	-100,00
- 625730 JND & ANIMATIONS	3 302,09	0,38	9 223,18	1,01	-5 921,09	-64,20
- 625731 Part.finale DLR Stages techniques			41 351,00	4,55	-41 351,00	-100,00



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 625740 SECTIONS SPORTIVES CLUBS	5 050,14	0,59	10 280,86	1,13	-5 230,72	-50,88
- 625741 SECTION SPORTIVE DLR/MINIMES	9 887,00	1,15	14 034,02	1,54	-4 147,02	-29,55
- 625742 PAC + LABEL + PEF	580,90	0,07	435,01	0,05	145,89	33,54
- 625746 USEP - Foot à l'école	1 500,00	0,17	1 500,00	0,16		
- 625747 Nouvelle Pratique Loisirs	244,03	0,03	140,00	0,02	104,03	74,31
- 625750 COMMISSION MEDICALE	3 400,00	0,39	3 382,50	0,37	17,50	0,52
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>491 061,87</b>	<b>56,92</b>	<b>541 239,94</b>	<b>59,50</b>	<b>-50 178,07</b>	<b>-9,27</b>
- 635100 TAXE FONCIERE	18 094,00	2,10	16 307,50	1,79	1 786,50	10,96
<b>Impôts, taxe et vers. assim.</b>	<b>18 094,00</b>	<b>2,10</b>	<b>16 307,50</b>	<b>1,79</b>	<b>1 786,50</b>	<b>10,96</b>
- 658000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COL			-49,73	-0,01	49,73	100,00
<b>Subventions versées</b>			<b>-49,73</b>	<b>-0,01</b>	<b>49,73</b>	<b>100,00</b>
- 681110 DOT AMORT IMMO INCORP	16 725,05	1,94	4 459,09	0,49	12 265,96	275,08
- 681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	84 322,90	9,77	80 649,35	8,87	3 673,55	4,55
- 681500 DOT PROVISION RISQUES&CHARGES	777,00	0,09	28 159,00	3,10	-27 382,00	-97,24
<b>Dot. Amortiss. &amp; Provisions</b>	<b>101 824,95</b>	<b>11,80</b>	<b>113 267,44</b>	<b>12,45</b>	<b>-11 442,49</b>	<b>-10,10</b>
<b>Total des charges de fonction.</b>	<b>1 634 081,45</b>	<b>189,43</b>	<b>1 637 513,20</b>	<b>180,02</b>	<b>-3 431,75</b>	<b>-0,21</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-25 762,82</b>	<b>-2,99</b>	<b>-9 333,35</b>	<b>-1,03</b>	<b>-16 429,47</b>	<b>176,03</b>
- 764000 REV.DES VALEURS DE PLACEM	9 175,57	1,06	2 174,88	0,24	7 000,69	321,89
- 764100 PROD. FIN. DES CAUTIONS			4 500,00	0,49	-4 500,00	-100,00
<b>Produits financiers</b>	<b>9 175,57</b>	<b>1,06</b>	<b>6 674,88</b>	<b>0,73</b>	<b>2 500,69</b>	<b>37,46</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>9 175,57</b>	<b>1,06</b>	<b>6 674,88</b>	<b>0,73</b>	<b>2 500,69</b>	<b>37,46</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-16 587,25</b>	<b>-1,92</b>	<b>-2 658,47</b>	<b>-0,29</b>	<b>-13 928,78</b>	<b>523,94</b>
- 772000 Produits des exercices antérieurs	3 467,08	0,40	32 463,15	3,57	-28 996,07	-89,32
- 777000 QUOTE-PART SUBVENT.INVEST	3 811,25	0,44	5 216,69	0,57	-1 405,44	-26,94
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>7 278,33</b>	<b>0,84</b>	<b>37 679,84</b>	<b>4,14</b>	<b>-30 401,51</b>	<b>-80,68</b>
- 671100 CLUBS IRRECOUVRABLES	4 474,31	0,52	3 813,44	0,42	660,87	17,33
- 671800 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION			0,06		-0,06	-100,00
- 672000 Pertes sur exercice antérieur	5 952,78	0,69	11 412,39	1,25	-5 459,61	-47,84
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>10 427,09</b>	<b>1,21</b>	<b>15 225,89</b>	<b>1,67</b>	<b>-4 798,80</b>	<b>-31,52</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-3 148,76</b>	<b>-0,37</b>	<b>22 453,95</b>	<b>2,47</b>	<b>-25 602,71</b>	<b>-114,02</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-19 736,01</b>	<b>-2,29</b>	<b>19 795,48</b>	<b>2,18</b>	<b>-39 531,49</b>	<b>-199,70</b>





## BILAN 2023/2024

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais financiers à amortir				
Déficits à amortir				
Travaux entretien modernisation				
Droit au bail				
Prov. Droit au bail				
Autres immob. incorporelles	40 757	31 918	8 838	18 267
Prov. Autres immob. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Terrains</b>				
Prov. Terrains				
Constructions sur sol propre	884 232	617 727	266 505	288 611
Constructions / sol d'autrui				
Installations techniques	169 934	147 280	22 654	32 591
Matériel & mobilier services				
Autres immobilisations corp.	526 147	347 070	179 077	178 500
Immob. corporelles en - cours				3 350
<b>Avances et acomptes</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations & créances rat.				
Créances rat. à participations				
Autres immobilisations financ.	1 000		1 000	1 000
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 622 070</b>	<b>1 143 996</b>	<b>478 074</b>	<b>522 319</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvis.				
En - cours				
Produits intermédiaire, & finis				
Avances & acomptes / commandes				
Total intermédiaire				
<b>Créances de fonctionnement</b>				
Débiteurs & compts. rattachés				
Fournisseurs				
Personnel débiteurs divers				
Personnel avances				
Personnel prod. à recev. & div				
Bat Investissement				
Bat Fonctionnement				
<b>Divers</b>				
Créances diverses	300 675	991	299 684	440 912
Valeurs mobilières de placem.				
Disponibilités	1 013 917		1 013 917	878 328
Charges constatées d'avance	2 336		2 336	509
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 316 929</b>	<b>991</b>	<b>1 315 938</b>	<b>1 319 750</b>
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
Déficit de l'ex. à récupérer				
* CHARGES A REPARTIR / EX				
Charges à répartir / plus.ex.				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 938 999</b>	<b>1 144 987</b>	<b>1 794 012</b>	<b>1 842 069</b>





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
<b>PASSIF</b>		
* FONDS PROPRES		
Fonds dotation sans dr. rep		
Fonds de dotation sans dr. rep	629 389	629 389
Valeur d'apport biens non aff		
Valeur d'apport biens affect.		
Fonds trésorerie sous contrat		
Subventions d'investis. s/c		
Projet associatif		
Projet associatif	755 185	755 185
Résultats cumul. à reporter		
Résultats cumulés. à reporter	19 795	
Total produits	1 624 773	1 672 535
Total charges	1 644 509	1 652 739
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-19 736</b>	<b>19 795</b>
Subvention d'investissmt.		
Subventions d'investissement	49 431	53 242
Cptes de liaison long terme		
Comptes de liaison long terme		
Provisions réglementées		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 434 065</b>	<b>1 457 612</b>
* PROV. / RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	81 778	106 957
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>81 778</b>	<b>106 957</b>
Emprunts et dettes établ.cred		
Emprunts et dettes financ.div		
Créditeurs divers	32 943	11 976
Av. & acptes recus / prestations		
Dettes de fonctionnement		
Dettes fournisseurs / cpts rat.	72 908	104 751
Autres		
Dettes diverses		
Dettes / immob. et cptes rattac.		
Dettes fiscales et sociales	165 011	130 301
Autres dettes	7 163	30 471
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	145	
Excédent de l'ex. à reverser		
Excédent de l'ex. à reverser		
<b>DETTES</b>	<b>278 169</b>	<b>277 500</b>
	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 794 012</b>	<b>1 842 069</b>



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- 205000 LOGICIEL	40 756,55		40 756,55	33 460,55
- 280500 AMORTIS LOGICIEL		31 918,37	-31 918,37	-15 193,32
<b>Autres immob. incorporelles</b>	<b>40 756,55</b>	<b>31 918,37</b>	<b>8 838,18</b>	<b>18 267,23</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- 213200 SIEGE COUBERTIN	884 232,35		884 232,35	884 232,35
- 281320 AMORTIS SIEGE COUBERTIN		617 727,28	-617 727,28	-595 621,47
<b>Constructions sur sol propre</b>	<b>884 232,35</b>	<b>617 727,28</b>	<b>266 505,07</b>	<b>288 610,88</b>
- 215000 MATERIEL ET EQUIPEMENT	169 933,98		169 933,98	169 933,98
- 281500 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		147 279,95	-147 279,95	-137 342,75
<b>Installations techniques</b>	<b>169 933,98</b>	<b>147 279,95</b>	<b>22 654,03</b>	<b>32 591,23</b>
- 218120 AGENCEMENT SIEGE	226 401,20		226 401,20	213 217,86
- 218200 MATERIEL DE TRANSPORT	40 400,00		40 400,00	40 400,00
- 218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	259 346,20		259 346,20	219 672,44
- 281812 AMORTISS AMENAGEMENT		157 947,55	-157 947,55	-140 448,60
- 281820 AMORT.MATERIEL DE TRANS		40 400,03	-40 400,03	-40 400,03
- 281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.		148 722,64	-148 722,64	-113 941,70
<b>Autres immobilisations corp.</b>	<b>526 147,40</b>	<b>347 070,22</b>	<b>179 077,18</b>	<b>178 499,97</b>
- 231000 IMMOBILISATIONS EN COURS				3 350,14
<b>Immob. corporelles en - cours</b>				<b>3 350,14</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
- 271000 TITRES DE PLACEMENT	1 000,00		1 000,00	1 000,00
<b>Autres immobilisations financ.</b>	<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 622 070,28</b>	<b>1 143 995,82</b>	<b>478 074,46</b>	<b>522 319,45</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Total intermédiaire</b>				
<b>Créances de fonctionnement</b>				
- 421077 Salaire Thierry PESTRITTO				0,16
<b>Personnel débiteurs divers</b>				<b>0,16</b>
<b>Divers</b>				
- 452000 CLUBS	146 518,85		146 518,85	227 990,22
- 467100 DEBITEURS/CREDITEURS DIVERS				12 269,81
- 467210 RBT DEPLACEMENTS ARBITRES				3 753,00
- 468700 CRED.DEBIT.DIV.PROD.A REC	153 971,17		153 971,17	200 477,79
- 471300 ANPDF	185,00		185,00	
- 496700 DEPRECIATIONS CREANCES CLUBS		991,00	-991,00	-3 578,61
<b>Créances diverses</b>	<b>300 675,02</b>	<b>991,00</b>	<b>299 684,02</b>	<b>440 912,21</b>
- 510100 CSL Associations CACE	52 370,80		52 370,80	51 745,57
- 511000 CHEQUES A ENCAISSER				524,03
- 512400 CREDIT AGRICOLE	2 664,85		2 664,85	2 834,26
- 514000 CHEQUES POSTAUX	638 686,84		638 686,84	509 546,68
- 517100 LV/RET A - COMPTE CCP	107 517,36		107 517,36	104 470,31
- 517300 Compte sur livret CCP	209 107,97		209 107,97	203 635,27
- 531000 CAISSE	3 569,66		3 569,66	5 572,17
<b>Disponibilités</b>	<b>1 013 917,48</b>		<b>1 013 917,48</b>	<b>878 328,29</b>
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
- 486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 336,09		2 336,09	508,95
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2 336,09</b>		<b>2 336,09</b>	<b>508,95</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 316 928,59</b>	<b>991,00</b>	<b>1 315 937,59</b>	<b>1 319 749,61</b>
* DEFICIT A RECUPERER				
* CHARGES A REPARTIR / EX				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 938 998,87</b>	<b>1 144 986,82</b>	<b>1 794 012,05</b>	<b>1 842 069,06</b>





PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
<b>PASSIF</b>		
<b>* FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds dotation sans dr. rep</b>		
- 102000 FONDS SOCIAL	629 389,45	629 389,45
<b>Fonds de dotation sans dr. rep</b>	<b>629 389,45</b>	<b>629 389,45</b>
<b>Projet associatif</b>		
- 191000 PROJET ASSOCIATIF	755 185,11	755 185,11
<b>Projet associatif</b>	<b>755 185,11</b>	<b>755 185,11</b>
<b>Résultats cumul. à reporter</b>		
- 110000 Report à nouveau	19 795,48	
<b>Résultats cumulés. à reporter</b>	<b>19 795,48</b>	
<b>Total produits</b>	<b>1 624 772,53</b>	<b>1 672 534,57</b>
<b>Total charges</b>	<b>1 644 508,54</b>	<b>1 652 739,09</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-19 736,01</b>	<b>19 795,48</b>
<b>Subvention d'investissmt.</b>		
- 131000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	49 430,86	53 242,11
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>49 430,86</b>	<b>53 242,11</b>
<b>Cptes de liaison long terme</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 434 064,89</b>	<b>1 457 612,15</b>
<b>* PROV. / RISQUES &amp; CHARGES</b>		
- 153000 PROVISIONS PENSIONS & OBLIGAT.SIMIL	15 778,00	19 734,00
- 158100 AUTRE PROVISION POUR CHARGE	6 000,00	28 000,00
- 158120 PROV 1 € PAR LICENCE (FAC)	60 000,00	59 223,00
<b>Provisions pour charges</b>	<b>81 778,00</b>	<b>106 957,00</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>81 778,00</b>	<b>106 957,00</b>
- 467210 RBT DEPLACEMENTS ARBITRES	529,00	
- 467230 RBT INDEMNITES DELEGATION	230,00	230,00
- 467300 FRAIS AVANCES	1 947,07	2 531,28
- 467400 CAUTION CLUBS	4 641,28	5 932,28
- 467601 FRAIS JEAN CLAUDE LEFRANC	2 944,00	395,60
- 467602 Frais Anne Lise RICHARD	169,57	
- 467603 Frais Jérôme HERNANDEZ	182,60	
- 467604 Frais Sébastien DODILLE	122,10	
- 467605 FRAIS ELABO ELLOH	114,50	201,90
- 467606 FRAIS FARES HACHAICHI	143,00	184,50
- 467607 Frais Alexandre BERNHARD	83,10	
- 467608 FRAIS FABIEN JASPERO	167,30	104,40
- 467609 FRAIS THIERRY PESTRITTO	162,60	92,80
- 467610 FRAIS GAETAN HALLIER	132,80	196,60
- 467611 FRAIS TECHNICIENS	824,00	1 566,40
- 467612 FRAIS ARBITRES/OBSERVATEURS	20 550,00	540,00
<b>Créditeurs divers</b>	<b>32 942,92</b>	<b>11 975,76</b>
<b>Dettes de fonctionnement</b>		
- 401100 CENTRALISATEURS FOURNISSEURS	34 297,59	65 890,32
- 401200 REMBOURSEMENTS DE FRAIS		1 022,00





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
- 408100 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	38 609,94	37 839,14
<b>Dettes fournisseurs / cpts rat.</b>	<b>72 907,53</b>	<b>104 751,46</b>
<b>Dettes diverses</b>		
- 421006 Anne Lise RICHARD		0,36
- 421012 Salaire Khadija NAIT		0,18
- 421013 SALAIRE SANFILIPPO		0,09
- 421024 LE FRANC JC	336,65	0,62
- 421076 Salaire Benot SUBRIN		0,28
- 421100 Salaire Fabien JASPERO		59,80
- 428200 CONGES PAYES DUS	37 903,93	33 803,55
- 428600 Personnel - autres charges à payer	18 467,91	22 208,29
- 431000 URSSAF	38 643,70	25 223,38
- 437200 APICIL	17 258,07	3 779,34
- 437210 MALAKOFF HUMANIS	636,14	1 074,60
- 437220 ALLIANZ	4 611,12	4 568,48
- 438600 ORG.SOC. AUTR.CH. A PAYER	26 741,00	25 538,79
- 442100 Prélèvement à la source	4 177,55	1 598,55
- 448600 ETAT AUTRES CH. A PAYER	16 235,00	12 445,00
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>165 011,07</b>	<b>130 301,31</b>
- 452001 CLUBS CREDITEURS	7 162,64	22 425,00
- 468600 CRED.DEBIT.DIV.CHAR.A PAY		8 046,38
<b>Autres dettes</b>	<b>7 162,64</b>	<b>30 471,38</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		
- 487000 PRODUITS CONST D'AVANCE	145,00	
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>145,00</b>	
<b>Excédent de l'ex. à reverser</b>		
<b>DETTES</b>	<b>278 169,16</b>	<b>277 499,91</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 794 012,05</b>	<b>1 842 069,06</b>



## ANNEXE 2023/2024

Total du bilan : 1 794 012 €      Résultat : Déficit de 19 736 €

### ACTIVITÉ EXERCÉE ET MOYENS

Le District assure la gestion du football sur le Territoire. Il a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres Districts et Ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football dans le Territoire ; Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du Football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Pour l'accomplissement de sa mission, l'association reçoit des subventions et dispose de revenus complémentaires (cotisations, amendes, formation...).

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020- 08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles de règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

### FAITS MARQUANTS

**L'aide 1 € par licence (Fonds d'Aide aux Clubs) :** 60 000 € (Compte 158120)

Le District de Lyon et du Rhône a acté lors d'un conseil d'administration, le versement d'une aide au club intitulée « 1 € par licence ». Cette aide est destinée à devenir pérenne. Elle a augmenté de 777 € en fonction de la hausse des licenciés mais plafonnée à 60 000 €.

### REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN

#### **ACTIF**

#### **NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes. Logiciels : 1 an

Matériel et outillage : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans Mobilier : 10 ans

Matériel de transport : 5 ans Agencement : entre 5 et 10 ans

Constructions : 40 ans



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

	Valeur 01/07/2023	Acquisition 2023/2024	Cession/Rebut 2023/2024	Valeur 30/06/2024
Immo. Incorp. Cons- tructions Materiels	33 461	7 296	0	40 757
et equip. Autres im- mo. Corpo. Immo.	884 232	0	0	884 232
Financières	169 934	0	0	169 934
	476 640	52 856	3350	526 147
	1 000	0	0	1 000
Total	1 565 267	60 152	3 350	1 622 070

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur l'ensemble des immobilisations. Pour cet exercice, il est de 101 048 €.

Le District de Lyon et du Rhône de football est propriétaire de ses murs qu'il a fait construire en 1995 et inaugurés en juin 1996. L'immeuble est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an. Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02

€. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Il existe un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. Ce bail a été renouvelé en janvier 2020 pour une nouvelle période de 40 ans pour se terminer en 2060 avec un loyer fixé à l'euro symbolique.

Au total, le poste « **subvention d'investissement** » s'élève à 49.431 € au 30/06/2024 en valeur nette (subvention totale : 170.650 € / quote-part de subvention rapportée au résultat : 121.219 €).

**Les créances** sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2023-2024, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation sur les clubs de 991 €.

La gestion de la **trésorerie** : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 9 176 € de produits financiers.

Le poste **provision pour risques et charges** présente un solde de 81 778 €. Il a été comptabilisé :

Une provision de 15 778 € (-3 956 €) a été constituée pour faire face aux engagements de retraite vis-à-vis des salariés. Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 3.75 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 % pour les non-cadres et 42 % pour les cadres. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19). Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle.

Une provision de 6 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.

Une provision pour le Fonds d'Aide aux Clubs (FAC) 1 € par licence de 60 000 €

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées. L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

**Évaluation du volontariat** (Direction+Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.





## **PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24**

L'effectif moyen du personnel est égal à 14.

Le poste **fonds associatif avec droit de reprise** a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté au compte report à nouveau.

### **NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE**

Dotations aux provisions (Compte #681500) : 777 €

- Provision pour l'aide 1 € par licence (FAC) : 777 €

Reprise de provisions (Compte #781500) : 28 544 €

- Dépréciation des clubs : 2 588 €
- Engagement retraite : 3 956 €
- Opération mini-buts : 22 000 €

### **NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

- Fournis.fact.non parvenue : 38 609 €
- Fourni.avoir non parvenue : 0 €
- Congés payés dus : 37 904 €
- Personnel-autres charges à payer : 18 468 €
- Org.soc.autr.ch. à payer : 26 741 €
- État autres ch. à payer : 16 235 €
- Produits constatés d'avance : 145 €
- Credi.debit.div.char.à payer : 0 €
- Credi.debit.div.prod.à recevoir : 153 971 € (Subventions à recevoir)
- Charges constatées d'avance : 2 336 €

### **REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Les produits de fonctionnement ont diminué de 1.22 %.

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont diminué de 0.21 %. Ainsi le résultat de fonctionnement présente une perte de – 25 763 €.

Pour obtenir le résultat final de – 19 736 € (Déficit), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

Composition du résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont constitués des éléments suivants:

- Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
- Produit réalisé sur des régularisations des exercices antérieurs : 3 467 €

Les charges exceptionnelles sont constituées des éléments suivants:

- Perte sur créance irrécouvrable : 4 474 €
- Charge réalisée sur des régularisations des exercices antérieurs : 5 953 €

### **REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION**

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 140 514 € sur l'exercice 2023/2024.

### **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Néant



## STATUTS DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

### TITRE I - FORME - ORIGINE - DURÉE - SIÈGE SOCIAL – TERRITOIRE - EXERCICE SOCIAL

...

#### ARTICLE 6 - TERRITOIRE

...

Il est également ici précisé ~~qu'à la date d'approbation de cet article 6 modifié (juin 2019)~~ les Clubs situés en-dehors de ce territoire mais historiquement rattachés sur les plans administratif et sportif au District de Lyon et du Rhône de Football sont expressément autorisés à y rester à moins d'une délibération contraire de leur Assemblée Générale, explicitement convoquée à cet effet, et qui pourra décider du rattachement du Club au District du ressort de l'adresse de son siège social. Ceci ne concerne pas les nouveaux Clubs créés qui ont l'obligation de s'affilier au District géographiquement compétent sur leur territoire.

...

### TITRE II - OBJET ET MEMBRES DU DISTRICT

...

#### ARTICLE 8 - OBJET

...

Le District, en tant qu'organe déconcentré de la FFF chargé d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défend les valeurs fondamentales de la République française. Le District applique les dispositions de l'article 1.1 des Statuts de la FFF sur le ~~Territoire et s'interdit en conséquence toute discussion d'ordre politique, religieux, idéologique ou syndical.~~, notamment en matière politique, idéologique, religieuse ou syndicale.

...

#### ARTICLE 9 - MEMBRES DU DISTRICT

...

3. Toute personne assujettie à l'obligation de cotisation doit verser le montant de celle-ci avant le 31 décembre de la saison en cours (ou à toute autre échéance décidée par le Comité Directeur du District). ~~Les cotisations des clubs sont exigibles à partir du 1er juillet de chaque année et en tout état de cause avant le début de la saison sportive.~~

...

### TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

...

#### 3. REPRÉSENTANTS DES CLUBS

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club, ~~âgée de 18 ans~~ **âgée d'au moins 18 (dix-huit) ans ou d'au moins 16 (seize) ans dans le cas d'une minorité émancipée au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir** signé par ledit Président.

...

#### 5.6. Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'Assemblée Générale de la Ligue

...

Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 ci- après ~~(sauf pour la limite d'âge supérieure)~~.

...



## ARTICLE 13 - COMITÉ DIRECTEUR

### 1. COMPOSITION

Le Comité Directeur est composé de ~~vingt-cinq (25)~~ **28** (vingt-huit) membres dont :

23 (vingt-trois) membres élus par un scrutin de liste bloquée comprenant au moins :

un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),

un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),

un médecin **qui devra être en mesure de présenter son numéro ADELI ou RPPS valide, sans que cette donnée ne subisse de traitement au sens du RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018,**

**5 (cinq) Présidents de groupements, élus individuellement par les clubs appartenant au groupement concerné, ces 5 membres seront élus au moins 3 (trois) mois avant l'AG du District (voir paragraphe article 13 paragraphe 2.2 d).**

...

### 2.2. Conditions particulières d'éligibilité

...

Les Présidents de Groupement

Les 5 Présidents de Groupement seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par le Groupement qu'ils représenteront. Cette élection devra être organisée entre 6 (six) mois et 3 (trois) mois avant l'Assemblée Générale Elective du Comité Directeur du ~~DLR-District~~. Si aucun des candidats en lice n'obtient 50 % le jour de l'assemblée générale de Groupement, il sera procédé le même jour à un second tour avec les deux candidats ayant le plus de voix au premier tour, ce pour désigner le Président du Groupement. Cette élection sera organisée par le District qui convoquera en assemblée générale de Groupement, au plus tard un mois avant la date de l'Election du Président de Groupement. La liste des clubs par Groupement devra être adoptée en Assemblée Générale de District, dans l'année qui précède l'élection. ~~C'est la commission Electorale qui aura la charge de la surveillance et du bon déroulement de cette Election.~~

~~Les candidats devront adresser au siège du District 30 allée Coubertin 69007 Lyon, leur lettre d'intention, ce au moins 30 jours avant la date de l'AG de Groupement.~~

~~IMPORTANT~~

Les Mandats des Présidents de Groupement, et les membres du Comité Directeur élus par liste débiteront 15 (quinze) jours après l'élection de l'AG du District.

...

## ARTICLE 16 - COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle est composée de 5 (cinq) membres au minimum nommés par le Comité Directeur, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus :

**L'élection des Présidents de Groupement (membres de droit du Comité Directeur du DLR). L'élection des membres du Comité Directeur par liste.**

Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ; - accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Comité Directeur tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires.
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.;
- **surveiller et assurer le bon déroulement de l'élection des président(e)s de groupements, élection pour laquelle chaque candidat doit adresser au siège du District 30 allée Coubertin 69007 Lyon, sa lettre d'intention, ce au moins 30 jours avant la date de l'assemblée générale de Groupement.**





## VŒUX

### **Vœu n°1 - Présenté par la Commission Compétitions**

***Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du CD du 18/11/24***

En effet, à ce jour, lorsqu'une équipe U16 R2 de ligue, elle doit intégrer le championnat U17 D1 de notre District. Un vœu a été voté en AG de ligue au mois de juin 2024 permettant à un club U16 R2 de ligue de remplacer cette équipe si elle devait descendre, par une équipe évoluant déjà en U15 de ligue. Dans ce cas de figure, nous perdriions une montée de U15 D1 vers U16 R2 ce qui ne nous semble pas être l'idéal.

Nous proposons donc la solution suivante :

A ce jour, une équipe U16 R2 qui descend intègre le championnat U17 D1. Ce qui est, certes logique mais cela ne solutionne pas la possibilité d'un club de retrouver le championnat U16 R2 rapidement.

La solution consiste donc à proposer à un club qui voit son équipe U16 R2 de choisir entre une descente en U17 D1 comme c'est le cas à ce jour, ou de descendre en U15 D1 permettant ainsi de jouer la montée la saison suivante. Cette possibilité serait offerte uniquement à un club qui possède déjà une équipe en U15 de ligue et qui se maintient à ce niveau. Dans ce cas, l'équipe U16 R2 qui descend en U15 D1 deviendrait l'équipe 2 de ce club. Dans le cas où un club ne possède pas de U15 en ligue, il ne pourrait pas prétendre à bénéficier de cette disposition.

### **Vœu n°2 - Présenté par la Commission des Règlements**

***Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du CD du 18/11/24***

#### **Article 16.4 des Règlements Sportifs du DLR - Modalités pour purger une suspension**

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles organisées par le District de Lyon et du Rhône effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement.

Les rencontres de compétitions nationales ou celles organisées par la Ligue ne peuvent servir à purger une suspension de district.

### **Vœu n°3 - Présenté par la Commission des Règlements**

***Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du CD du 18/11/24***

#### **Article 10.2 des Règlements Sportifs du DLR - Participation des joueurs en équipe inférieure**

Il est précisé que dans les dernières divisions de chaque catégorie un même club peut avoir plusieurs équipes engagées.

Dans ce cas, les joueurs peuvent évoluer librement dans toutes les équipes du club de ce dernier niveau ; il n'est donc pas tenu compte du nombre de matchs effectués dans l'une ou l'autre de ces équipes ni du cas où l'une de ces équipes ne joue pas.

...

### **Vœu n°4 - VENISSIEUX FC**

***Avis défavorable du Bureau du CD du 18/11/24***

#### **Application de l'Article 1 des Statuts de la FFF**

Actuellement, le DLR considère qu'il n'est pas possible de porter des collants lors d'une compétition officielle en se basant sur la loi 4 du jeu.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 07/12/24

Cette loi interdit à un joueur de porter un équipement dangereux à l'occasion d'un match de football et pose comme exemple le port de bijoux (colliers, bagues, bracelets...).

Cette loi 4 précise également les équipements obligatoires des joueurs de football : maillots, shorts, chaussettes, protège-tibias et chaussures.

L'article précise également que les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtement.

Enfin, la loi 4 précise que d'autres équipements peuvent être autorisés pour les joueurs :

" Les protections non dangereuses, comme les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées, tout comme les casquettes de gardien et les lunettes de sport."

La propriété première du collant est de protéger du froid et sa matière textile est comparable à celle des équipements autorisés.

Nous nous interrogeons sur l'interdiction qui est faite aux pratiquants de se protéger du froid par le port d'un collant au seul motif de sa dangerosité puisqu'il est fait référence à la loi 4 et ses interdictions, alors que cette même loi, (attentive au bien-être du pratiquant) précise clairement que "les genouillères et les coudières en matériaux souples sont autorisées".

Nous proposons donc d'autoriser les joueurs qui le souhaitent à porter des collants lors des compétitions officielles autour de la période hivernale (de Novembre jusqu'à Mars), ou par grand froid.

Il conviendra peut-être d'adapter la couleur des collants avec la couleur des shorts ou des chaussettes de la même manière que les sous-maillots.